

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente
 M. JOSHUA WOLFE, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE

**PROJET DE MODERNISATION
DU CHU SAINTE-JUSTINE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 19 février 2007, 19 h
Église Saint-Kevin
5590, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2007	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION PAR LE CHU SAINTE-JUSTINE	3
PRÉSENTATION PAR L'ARRONDISSEMENT CÔTE-des-NEIGES/NOTRE-DAME-de-GRÂCE ..	12
REPRISE DE LA SÉANCE	19
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
MAGDA POPEANE	19
DINU BUMBARU	24
JEAN-FRANÇOIS HALLÉ	38
RENÉ DESPRÉS	45
ANDRÉ CARDINAL	51
GUY RENAUD	59
LOUIS ROBICHAUD	71
GUY STE-MARIE	76
MAJID BELRACHID	85

LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et messieurs, bonsoir. Bienvenue à la première séance de la consultation publique portant sur le projet *Grandir en santé* du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine. Ce projet vise à doter le centre hospitalier de nouvelles infrastructures permettant de répondre aux besoins de la prochaine génération de mères et d'enfants.

10 Je m'appelle Catherine Chauvin. Je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal et je préside la consultation qui commence ce soir. Je suis secondée par monsieur Joshua Wolfe, également commissaire de l'Office.

15 Le personnel qui nous accompagne comprend madame Stéphanie Espach, à la table à ma gauche, qui est analyste de la commission; monsieur Luc Doray, secrétaire générale de l'Office; madame Estelle Beaudry, qui n'est pas ici ce soir mais qui agit à titre d'agente de recherche et de documentation, ainsi que trois personnes qui sont à la table d'accueil pour vous assister dans vos demandes. Il s'agit de Marie-Hélène Choinière, Joël St-Arnaud et Gabriel Lemonde-Labrecque.

20 L'assemblée de ce soir est enregistrée et sténotypée. Monsieur Yvon Lamontagne s'occupe de la sonorisation et madame Lise Maisonneuve de la sténotypie.

25 Selon la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique a le mandat de consulter les citoyens et de faire rapport sur différents projets qui relèvent de la compétence de la Ville, notamment en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Les consultations de l'Office doivent être conduites de façon crédible, transparente et efficace. Les commissaires ne sont ni des élus ni des fonctionnaires et s'engagent à respecter le Code de déontologie, qui est disponible à la table d'accueil et sur le site Internet de l'Office.

30 La consultation publique est destinée aux citoyens qui ont le droit d'être bien renseignés sur les projets susceptibles de modifier leur cadre de vie. Ils ont aussi le droit de faire valoir leur opinion dans le but d'influencer les décisions relatives à ces projets.

35 Pour nous aider à bien comprendre le projet *Grandir en santé*, nous sommes accompagnés ce soir de représentants de l'hôpital Sainte-Justine, de l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce et de la Ville de Montréal. C'est monsieur Dao, le directeur général de l'hôpital, qui est porte-parole pour le centre hospitalier, et monsieur Nicolas Lavoie de l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, qui est porte-parole pour les services municipaux.

40 Ces messieurs auront l'occasion d'introduire leur équipe et les personnes qui les accompagnent lors de leur présentation dans quelques minutes. Le projet *Grandir en santé* est conforme au Plan d'urbanisme de Montréal mais déroge au Règlement d'urbanisme de

45 l'arrondissement. Le conseil municipal a adopté un premier projet de règlement qui contient les dispositions permettant d'autoriser les démolitions, les constructions, les transformations et les aménagements proposés. C'est ce projet de règlement avec sa portée et ses conséquences qui fait l'objet de la présente consultation.

50 Il y a environ trois semaines, un avis annonçant la tenue de la consultation était publié dans plusieurs journaux et la documentation pertinente a été mise à la disposition du public. Cette documentation peut être consultée entre autres au bureau de l'arrondissement, au greffe de la Ville et sur le site Internet de l'Office.

55 L'Office a aussi fait distribuer un feuillet d'information dans le voisinage du site de l'hôpital. Finalement, une maquette du projet ainsi que toute la documentation sont disponibles à la table d'accueil et à l'arrière de la salle.

60 La consultation se déroulera en deux parties. La première partie, qui commence ce soir, vise à permettre aux citoyens et à la commission d'obtenir toute l'information possible sur le projet. Ce n'est pas le moment d'exprimer son opinion mais bien de s'informer. La deuxième partie, qui se tiendra à partir du 12 mars prochain, permettra aux citoyens de prendre position sur le projet.

65 Par la suite, la commission analysera l'information reçue et les opinions qui lui auront été communiquées. Elle en fera rapport au maire et au président du Comité exécutif de la Ville. Le rapport de la commission a une valeur consultative et les décisions relatives au projet de règlement appartiennent au conseil municipal.

70 Dans quelques minutes, je demanderai à monsieur Dao de présenter le projet du CHU Sainte-Justine. Après quoi, monsieur Lavoie expliquera les modifications réglementaires visant à en permettre la réalisation.

75 Nous prendrons ensuite une pause, pendant laquelle nous ouvrirons le registre où les personnes qui désirent poser des questions doivent s'inscrire. Au retour de la pause, j'inviterai les personnes inscrites selon l'ordre d'inscription. Le registre restera ouvert jusqu'à ce que je le déclare fermé, c'est-à-dire quand il n'y aura plus de questions ou que le temps alloué pour la soirée sera terminé.

80 Je permettrai deux questions par intervention. Cependant, comme le registre reste ouvert, vous pouvez vous réinscrire pour des questions supplémentaires en tout temps.

Ma tâche principale ce soir est de favoriser la participation de tout le monde et de permettre à tous de bien se renseigner. Pour y arriver, rien de tel qu'un climat serein où les échanges se font dans le respect mutuel et la courtoisie.

J'invite maintenant monsieur Dao à prendre la parole.

85

M. KIEM DAO :

90

Merci. Alors, madame la présidente, monsieur le commissaire, messieurs les représentants de la Ville de Montréal, mesdames et messieurs, c'est avec grand plaisir qu'on se présente devant vous ce soir pour vous présenter notre projet d'avenir, le projet d'une institution que vous connaissez bien, c'est l'hôpital Sainte-Justine qui est maintenant devenu le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine.

95

Le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine est fondé en 1907 et il est aménagé sur le site actuel en 1957. C'est pour vous dire que nos bâtiments existants actuellement datent d'une cinquantaine d'années et, comme vous le savez, vivent des problèmes de vétusté et de dysfonctionnement. Il est désigné comme seul centre hospitalier universitaire mères-enfants au Québec en 1995. Ça veut dire que la mission de l'hôpital Sainte-Justine, c'est de couvrir les soins et la santé des mères et des enfants à travers tout le Québec.

100

Et dernièrement, donc en 2000, Sainte-Justine a intégré le Centre de réadaptation Marie-Enfant. C'est pour les enfants déficients physiques. Et évidemment, il est affilié à l'Université de Montréal, donc un centre d'enseignement, de recherche, de promotion à la santé, d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé.

105

Avec tout ça, avec cette désignation comme centre hospitalier universitaire, l'affiliation à l'Université de Montréal, notre mission se résume en une seule phrase : c'est d'améliorer la santé des enfants, des adolescents et des mères du Québec à travers les soins et les services spécialisés, l'enseignement, la recherche, l'évaluation des technologies et la promotion de la santé.

110

Notre vision de l'avenir, c'est très bref, c'est un Québec où les mères, les enfants et les adolescents ont et maintiennent un des meilleurs niveaux de santé au monde. Par la mission, par la vocation, par la responsabilité que la population nous a confiée, le CHU Sainte-Justine, le seul centre mères-enfants au Québec, doit assumer ces niveaux de standard et de qualité de soins et de services qu'il va desservir à la population.

115

Si on résume un petit peu l'envergure de notre établissement, on a en tout et partout 489 lits, dont 40 au Centre de réadaptation Marie-Enfant qui est sur la rue Bélanger. On fait actuellement près de 3 000 naissances, mais on pense que ça va être dans les 3 000, 3 500. On a près de 18 000 patients hospitalisés, 186 000 patients accueillis en clinique externe, et on fait 65 000 consultations à l'urgence.

120

Quand on regarde notre équipe, notre équipe est composée de 4 121 employés, dont 1 285 infirmières et infirmiers, et près de 1 000 professionnels, 472 médecins, 163 chercheurs et 300 bénévoles avec, étant donné qu'on est un établissement d'enseignement, plus de 2 200 stagiaires et étudiants par année.

125

130 Notre projet de modernisation, qui s'appelle *Grandir en santé*, va viser plusieurs objectifs.
Le premier objectif. Et on parle d'un projet de modernisation et non pas un projet de développement.

135 Vous savez que la configuration et la construction des années 50 ne s'adaptent plus à l'évolution de la médecine des années 2000. C'est pour cette raison-là que notre projet *Grandir en santé* va viser à faire plus de place aux familles. On a des chambres à quatre berceaux ou à quatre lits. Pour soigner les enfants dans les années 2000, ça prend de la cohabitation et il faut élargir, faire des chambres à un seul lit avec cohabitation parents-enfants. Et c'est dans ce concept-là qu'on va tendre, parce qu'on veut donner à nos enfants, à nos mères les meilleurs soins et la meilleure qualité.

140 On vise aussi à moderniser pour concentrer les soins spécialisés et ultraspécialisés à Sainte-Justine, alors que les soins plus légers devront être assumés par les établissements régionaux, ce qui donne le bénéfice aux patients d'être soignés le plus proche possible de leur domicile.

145 On vise aussi à moderniser pour installer des technologies de plus en plus sophistiquées que nos installations actuelles ne permettent pas ou, si elles le permettent, c'est à grands coûts d'aménagement qu'on installe ces technologies-là.

150 On vise à moderniser pour une plus grande intégration des soins de l'enseignement et de la recherche. Parce que quand Sainte-Justine a été bâti en 1957, ça a été bâti pour le modèle des soins exclusivement. On n'a pas été centre hospitalier universitaire, on n'a pas de mission d'enseignement ni de recherche, et maintenant ces missions-là demandent des réaménagements et des installations de plus en plus modernes.

155 On le fait aussi cette modernisation-là pour pouvoir continuer à supporter le réseau d'établissements régionaux qui est à travers le Québec, parce qu'on veut, et comme on dit, décentraliser nos patients plus légers à l'extérieur de Sainte-Justine. On veut utiliser des technologies comme la télésanté. On veut maximiser les corridors de soins et ainsi faciliter les soins à proximité du domicile des patients.

160 On veut aussi moderniser pour avoir un milieu plus sécuritaire pour les soins et services. La désuétude physique de nos installations a fait en sorte que c'est incontournable, il faut qu'on procède à une modernisation de nos infrastructures physiques.

165 Alors, c'est pour cette raison-là que le CHU Sainte-Justine a mis de l'avant un projet *Grandir en santé* qui a été accepté par les gouvernements et les autorités régionales.

170 Alors, sans plus tarder, je passerais la parole à monsieur Dufresne.

M. MICHEL DUFRESNE :

Merci. Alors, je vais faire une courte présentation du projet, qui va donner un peu les grands morceaux, les grandes parties de l'ensemble du projet sur les prochaines années.

175

On a ici le plan de propriété pour les gens qui sont peut-être un peu moins familiers. Donc, on voit la propriété Côte-Sainte-Catherine, dans la partie nord Ellendale, Decelles et Hudson du côté est. Donc, c'est une propriété assez importante. Et peut-être ce qui nous frappe en premier lieu, c'est la prédominance du stationnement qui représente plus de 70 % en surface pavée sur le site actuel de l'hôpital.

180

L'hôpital s'inscrit également dans un secteur résidentiel, mais on note également que sur Côte-Sainte-Catherine, il y a une très forte prédominance de bâtiments institutionnels. On pense à HEC, collège Brébeuf et autres. Et on voit vraiment que cette prédominance-là et cette présence-là est très importante dans le quartier et dans l'arrondissement, tout en étant inscrit dans une trame résidentielle.

185

Plus près de nous, et je pense que c'est important de montrer un peu cet arrimage-là entre les bâtiments institutionnels et résidentiels, on se trouve en présence d'un cadre bâti qui est d'échelle variée, qui peut à la fois être des bâtiments de deux étages, trois étages, six étages. Donc, c'est assez mixte. Mais il n'en demeure pas moins que le bâtiment s'inscrit dans, je vous dirais, une densité qui est plutôt de moyenne densité, que de forte densité qu'on retrouve peut-être un peu plus sur Decelles.

190

Peut-être un autre élément important, c'est la topographie du site. Il y a comme trois plateaux qui déterminent un peu ce secteur-là. Je crois que les coupes sont assez importantes. Alors, on voit par rapport à Côte-Sainte-Catherine qu'il y a plus de trois étages de différence entre la rue Ellendale et Côte-Sainte-Catherine, ce qui explique sans doute l'importance qu'on peut avoir des bâtiments sur Ellendale par rapport à Côte-Sainte-Catherine, alors que c'est le même bâtiment avec le même nombre d'étages.

195

Donc, en résumé, c'est un bâtiment qui fait quand même sept étages avec des parties en retrait, mais qui vont jusqu'à douze étages sur l'ensemble du terrain.

200

Dans le cadre de l'étude d'intégration urbaine, je pense qu'il y avait des constats importants qu'on a faits. Un, je pense que tout le monde ne pourra pas contredire qu'il y a un manque flagrant d'espaces verts sur ce secteur-là. Ce qui en ce moment peut être visible, c'est le parvis de l'entrée principale, mais disons ce qui ressort beaucoup, c'est les stationnements un peu partout et il y a faiblement une végétation au pourtour. Et c'est peut-être davantage la plantation sur rue qui est assez présente sur Côte-Sainte-Catherine, entre autres, et sur les rues résidentielles.

205

210

215 Autre chose qu'on a notée, c'est qu'il y a une clientèle très importante, que ce soit la clientèle, les visiteurs, les travailleurs, et il y a très peu d'espaces extérieurs que les gens puissent utiliser. On voit à partir d'un espace qui a été bien aménagé versus un espace qui a été plutôt aménagé de façon aléatoire, donc il est clair que dans les objectifs de verdir, de donner plus d'espaces extérieurs au projet, ça a été déterminant dans, je vous dirais, la logique de la planification.

220 Il y a quelques principes qui ont orienté, je vous dirais, toutes les implantations des bâtiments, les hauteurs et autres, entre autres la reconnaissance de l'importance de la prédominance du bâtiment d'origine. Même si c'est un bâtiment qui date des années 50, je pense que, je vous dirais dans l'imaginaire collectif, quand on parle de l'hôpital, c'est tout de suite à ce bâtiment-là qu'on pense, à cette entrée-là. Donc, pour nous, c'est important de dire que tout le parvis, la partie sur Côte-Sainte-Catherine devait demeurer très importante et très verte sur la rue, sur cette entrée-là.

230 Côté résidentiel, même chose, il y a tout un travail qui est important à faire pour verdir et redonner peut-être une adresse sur la rue qui est plus résidentielle, alors qu'actuellement on a plutôt l'impression qu'on a un arrière d'hôpital vers le quartier résidentiel.

235 Autre élément aussi, c'était de lier toute future construction au bâtiment actuel, donc le principe étant d'organiser de façon axiale ces nouveaux agrandissements-là, d'une part pour faciliter les liens piétons, qu'on se retrouve qu'on puisse se diriger très bien dans le projet et surtout pour lier le nouveau stationnement à l'intérieur au nouveau bâtiment.

240 Dernièrement, c'était aussi de faire des liens entre le quartier. On a trouvé que le secteur était très imperméable, il y avait peu de corridors piétonniers. Donc, l'idée, c'est: profitons de la présence de Ellendale pour prolonger une grande promenade piétonne. Et il est proposé de faire la même chose dans un axe nord-sud, afin de permettre aux gens dans la partie nord d'accéder plus facilement soit à l'hôpital, soit à Côte-Sainte-Catherine ou au réseau d'autobus, par exemple.

245 Alors c'est, dans le fond, la traduction un peu de ces principes-là qui a permis de développer le plan. Et si vous me permettez, je vais juste le découper en termes je vous dirais de phasage, mais c'est plutôt des séquences que des phases de développement.

250 Premier élément important à faire, c'est évidemment la relocalisation du manoir McDonald, qui se situe actuellement ici. Donc, évidemment la construction du stationnement nécessite de le relocaliser. Pour nous, il était clair, et pour l'hôpital, de relocaliser le manoir qui est, somme toute, une résidence familiale pour les familles qui ont des enfants à l'hôpital, donc de l'associer davantage au quartier résidentiel, qui nous paraissait une implantation, je vous dirais, plus harmonieuse et plus compatible avec le secteur résidentiel, dans un premier temps.

Deuxième, c'est le Centre de recherche, qui est situé sur un petit îlot qui appartient à

255 l'hôpital Sainte-Justine. Donc, c'est un centre de recherche. On parle d'un bâtiment de trois étages, qui est essentiellement des bureaux et qui s'harmonise avec les bâtiments adjacents, qui sont des bâtiments de trois étages.

260 Qui va suivre immédiatement à peu près dans les mêmes phases, c'est évidemment la construction du stationnement. J'irai un peu plus dans le détail tantôt, mais on parle de entre 1 500 et 1 800 cases permettant de libérer tous les autres sites des grands stationnements à aire ouverte.

265 Les unités de soins spécialisés qui sont situées, dans le fond, dans la cour est de l'hôpital, qui seraient, dans le fond, essentiellement à l'intérieur du gabarit de l'hôpital actuel en termes de hauteur, et qui viendraient s'inscrire dans l'alignement des bâtiments existants ici.

270 J'ai oublié de mentionner que, parallèlement au projet des unités de soins spécialisés, la promenade Ellendale serait aménagée.

Le Centre de recherche ou le Centre académique, si vous préférez, c'est un bâtiment qui viendrait se construire sur les structures de stationnement. Donc, c'est un centre de recherche qui va dans les nouvelles vocations de l'hôpital Sainte-Justine, donc un hôpital universitaire.

275 Et en fin de compte, deux autres projets, dont le programme n'est pas défini et qui se situent beaucoup plus dans un horizon de long terme, donc, on parle d'un bâtiment de cinq étages dans la partie nord de Ellendale et un nouveau bâtiment de sept étages qui serait localisé plus à l'ouest et sur le stationnement qui serait construit en souterrain.

280 Peut-être simplement pour vous expliquer ce qui a dicté un peu les hauteurs de bâtiment. Il est clair pour nous que le bâtiment d'origine était le bâtiment signal et ça a été le bâtiment référence pour déterminer toutes les hauteurs qui sont dans le projet de règlement. Donc, tous les bâtiments qui se trouvent sur Côte-Sainte-Catherine seraient de la même hauteur que le bâtiment, et même un peu plus bas puisqu'on est à 138 mètres ici, et les hauteurs hors tout sont à 135 mètres dans le projet de règlement.

285 Et ce qui est proposé et dans le projet de règlement, c'est d'amener une gradation des bâtiments pour se rapprocher des gabarits de Decelles, qui sont plus des bâtiments de six étages. Donc, on serait à 127 mètres, 132, 135 mètres comme étant les hauteurs hors tout pour les nouveaux bâtiments sur Côte-Sainte-Catherine.

290 Je vous dirais aussi qu'il y a des dispositions dans le projet de règlement permettant d'avoir un retrait suffisant pour que les pointes du bâtiment ici soient toujours le bâtiment qui est perçu dans le corridor de Côte-Sainte-Catherine. Donc, peu importe de quelle direction on va arriver, c'est toujours encore une fois le bâtiment principal qui va prédominer dans le paysage de Côte-Sainte-Catherine.

300 Côté résidentiel, même chose qui a déterminé le côté sud, c'est les bâtiments existants. Donc, on a encore au projet de règlement un plafond de 135 mètres. Quand je dis: «135», j'aurais dû préciser, c'est la hauteur à partir du niveau de la mer. Donc, ce n'est pas 135 mètres à partir du niveau du sol.

305 Donc, à titre d'exemple, on a dix étages ici. Donc, c'est l'équivalent dix étages qui serait construit adjacent au bâtiment du côté nord.

310 Du côté résidentiel, donc du côté nord, donc, il est clair pour nous que c'est la trame résidentielle qui est venue nous donner un peu des directions. En ce sens, c'est un bâtiment de trois étages qui est proposé ici, de cinq sur la partie plus à l'est. Et le nouveau manoir Ronald McDonald serait de deux à trois étages. Donc, encore une fois, il y a des hauteurs qui sont prescrites en mètres et qui s'apparentent, dans le fond, au gabarit résidentiel, particulièrement pour la partie plus à l'ouest.

315 Quelques vues de la maquette. Je vous inviterai à la pause de la regarder. Donc, on voit un peu à partir de Ellendale ici, pour vous situer. Donc, on a ici des gabarits, côté nord, qui sont beaucoup plus les hauteurs qui s'apparentent au quartier résidentiel, tandis que du côté sud, les volumes sont beaucoup plus dans les volumes du bâtiment actuel, avec certains retraits qui sont imposés dans le projet de règlement pour des questions d'impact sur l'ensoleillement, qui sont proposés, même chose pour les marges arrière qui sont prévues au projet de règlement.

320 À partir de Côte-Sainte-Catherine, donc on voit encore que c'est le bâtiment principal qui prédomine. Les autres bâtiments sont en retrait, sont beaucoup plus bas que le bâtiment d'origine. Alors, une autre vue qui vous montre un petit peu le rapport d'échelle des trois immeubles.

325 Je vous parlais de l'importance de verdir ce secteur-là. Il est clair qu'on a eu une direction très claire de la part des gens de l'hôpital de se doter d'espaces verts de qualité. Je pense que ce n'est pas simplement dans le goût du jour selon une approche de développement durable, mais je crois qu'il était nécessaire de faire en sorte que chacun des projets soit associé à un projet de paysage. Donc, en ce sens-là, le projet de règlement est fait que chaque phase de développement, de construction, va être associée à un projet de paysage.

335 On a trois grands projets: donc, la promenade Ellendale, donc une promenade piétonne verte, plantation, le réaménagement complet du parvis de l'hôpital; le lien piétonnier dans l'axe nord-sud donc permettant de lier Ellendale à Côte-Sainte-Catherine; et évidemment un nouveau parvis qui serait aménagé en façade du nouveau bâtiment.

Quelques détails. Donc, le parvis du bâtiment d'origine, on a 42 places actuellement.

340 On vise à peu près une quinzaine de places. Donc, on fait beaucoup plus de place aux piétons, on privilégie ces déplacements de piétons, la sécurité des piétons sur cette entrée-là importante de l'hôpital.

345 La promenade Ellendale, double plantation d'arbres, lien piéton sécuritaire, des parvis qui sont donnés de chaque côté des nouveaux bâtiments pour qu'on ait vraiment de la place pour y dîner, pour se récréer, pour profiter un peu de verdure à des moments de pause, autant pour les employés que les gens qui travaillent.

350 À titre d'exemple, Ellendale, la situation actuelle, clôture Frost, surface pavée mur-à-mur, verdissement, donc une chaussée beaucoup plus étroite, piétonne, des trottoirs confortables, une double plantation d'arbres sur l'ensemble de cette promenade-là.

355 Le passage, l'idée, c'est de créer à partir de Côte-Sainte-Catherine, profiter dans le fond de la nouvelle entrée du stationnement pour faire un lien piéton en continu le long du bâtiment ici pour permettre d'accéder dans la partie basse, et créant aussi des toits terrasses qui seraient au même niveau, qui permettraient d'avoir une très belle vue en surplomb sur le quartier ou même un peu plus loin à l'horizon.

On a quelques exemples de projets, ici, où on verrait ce parcours piéton là le long du secteur piétonnier.

360 Il y a également cette volonté de commémorer l'ancien manoir Hunt Club, qui se situe à cet endroit-là. Donc, il y aura une petite place avec un aménagement qui va commémorer ce manoir-là, qui a été démoli il y a déjà plusieurs années.

365 Alors, on voit ici le passage piéton qui serait fait en escalier de la rue Ellendale vers Côte-Sainte-Catherine. Ça nous permet de vous montrer un petit peu le rapport d'échelle entre le bâtiment et les bâtiments du côté nord.

370 Enfin, j'ai presque terminé, je crois que les stationnements, c'est quand même un élément très important. Actuellement, on a 990 cases de stationnement. Je pense que tout le monde, la perception qu'on a, c'est qu'il y a du stationnement partout. Alors, ça se résume à, le stationnement public est essentiellement sur Côte-Sainte-Catherine avec près de 370 cases, qui est nettement insuffisant. Je pense que les gens voient l'accumulation de voitures à certaines heures le matin. Tandis que tous les stationnements arrière sont plutôt des stationnements dédiés aux employés, personnel cadre, professionnels de la santé. Et on a 48 cases qui sont
375 uniquement dédiées pour les situations d'urgence, les gens qui arrivent rapidement, surtout pour l'urgence, mais c'est du stationnement de courte durée. Et sans compter tous les stationnements qui se retrouvent dans les cours arrière, disséminés un peu partout entre les bâtiments.

380 Je vous dirais que peut-être une des problématiques, c'est la proximité de l'entrée près de Decelles, qui fait en sorte qu'il y a des gens qui font des virages illégaux à gauche. Il y a des files d'attente qui quelques fois va jusqu'à obstruer l'entrée de l'urgence pour les ambulances. Donc, il y a des situations qui sont assez conflictuelles, sans compter les conflits piétons-voitures qu'on retrouve sur cet endroit-là.

385 La nouvelle proposition évidemment et qui va se faire dans les premières phases, c'est la construction d'un grand stationnement qui peut varier de 1 300 à 1 500 cases. On a déplacé l'entrée au stationnement en alignement de l'entrée du collège Brébeuf. Et on a également multiplié le nombre de guérites et d'entrées sur le site avec, comme vous l'avez vu précédemment, il y a une partie où les voitures vont pouvoir s'accumuler à même le site de
390 l'hôpital plutôt que s'accumuler sur la rue. Ça permet, dans le fond, de gérer toutes les entrées et sorties de façon beaucoup plus sécuritaire avec l'installation d'un nouveau feu.

On a beaucoup moins de stationnement dans la partie arrière. On parle de 120 à 160 cases pour la partie employés de ce côté. Et il y aurait une entrée ici exclusive pour les employés
395 et les cadres, puisqu'eux sont contraints à des heures très précises de travail, etc., et qu'ils puissent entrer sans trop de difficulté dans les stationnements. Mais ce n'est pas exclu que cette entrée-là pourrait également servir pour les employés et autres qui proviennent de différentes destinations sur Côte-Sainte-Catherine.

400 Donc, en résumé, tout le stationnement public est concentré dans le nouveau feu ici. Ici, c'est uniquement des stationnements dédiés employés cadres, donc les travailleurs de l'hôpital. On a beaucoup moins de cases ici, on parle d'à peu près 14 cases dans le projet qui vous est présenté ce soir. Et on essaie le plus possible d'éliminer, en fait tous les stationnements seront sans doute éliminés de ce côté-ci. Alors, on n'a globalement à peu près plus de stationnements
405 extérieurs visibles de la rue ou des voies publiques, ou qui apporteraient des nuisances aux différents riverains de quartier.

Peut-être associé à ça, si vous me permettez - il me reste deux minutes, merci - évidemment, ce n'est pas l'objectif, je pense, de l'hôpital de doter d'une mégastructure de
410 stationnement. Je pense qu'on est dans une volonté aussi d'essayer de réduire le plus possible la demande en stationnement. Et pour ce faire, entre autres, il y a tout un travail qui va être fait au niveau de moyens qui vont être pris pour favoriser le transfert modal.

À titre d'exemple, je pense qu'on peut dire qu'on est privilégié, même si le métro n'est pas
415 directement sur le site, on a quand même deux stations de métro, dont l'une est à peu près à 500 mètres de distance à pied. Donc, c'est un parcours qui est peut-être un petit peu sinueux, longeant le HEC, mais je pense que c'est un parcours qui n'est quand même pas inintéressant.

Il y a également un bon réseau d'autobus qui dessert les grands axes est-ouest et nord-

420 sud, bien qu'on a constaté qu'il y aurait une amélioration à faire. Puis dans ce sens-là, dans les stratégies qu'on va faire, il y aura des rencontres avec la STM pour essayer d'apporter des améliorations. Puis évidemment, les transports de type... il y a un projet piste cyclable qui est prévu. Donc, on pourrait prévoir des liens avec l'hôpital. Il y a d'ailleurs des espaces de vélo qui seront ajoutés avec des douches à l'hôpital à cette fin-là.

425 Peut-être rapidement, donc il y aura des mesures de gestion qui vont être préconisées. Entre autres, il y a des vélos en libre-service, c'est des options possibles qui seront considérées dans l'étude qu'on va faire. Donc des vélos en libre-service. Des aménagements pour les cyclistes, ça c'est déjà prévu. Il y aurait la possibilité d'avoir des types de transport collectif soit
430 gratuits ou à meilleur coût.

Il y a un retour garanti à domicile, c'est-à-dire les gens qui finissent très tard, font du surtemps, pourraient avoir un taxi qui leur est disponible. Il y a également de la valorisation de transport actif à pied, vélo, service de covoiturage, puis il y aurait aussi possiblement des
435 ententes avec Communauto pour avoir des services qu'on appelle d'auto-partage, donc des voitures qu'on peut louer à courte durée.

En d'autres termes, le client, l'hôpital est déjà inscrit à ce qu'on appelle programme Allego. Donc, c'est vraiment des partenaires, l'Agence métropolitaine de transport, la Société de transport de Montréal, l'arrondissement qui travaillent ensemble pour développer toute une série de stratégies pour, à moyen terme, faire en sorte qu'on va réduire la demande en stationnement et qu'on va trouver d'autres modes pour, dans le fond, ne plus avoir l'auto solo, comme on dit.

Je vous dirais aussi, parce que la question a été très posée à plusieurs reprises lors des
445 journées portes ouvertes, il y aura évidemment des mesures de mitigation durant les travaux. Quand on va faire le stationnement sur le stationnement actuel, ça va créer des difficultés.

Il y a une étude qui est présentement en cours avec le groupe CIMA et cette étude-là va développer toute une série de stratégies pour faire en sorte qu'on va réduire au maximum les nuisances qui seraient occasionnées, soit en utilisant des stationnements périphériques pour les employés avec des liaisons d'autobus, soit qu'on valorise le covoiturage et le système de pairage, la distribution de titres de transports, l'aménagement pour les cyclistes, plus de vélos, etc. En d'autres termes, avant même de commencer les travaux de stationnement, il y aura une étude très sérieuse qui va être faite pour trouver toute une série de substituts pour pouvoir réduire les
450 nuisances durant cette période-là.
455

Je passerai rapidement, parce que vous le retrouvez dans le document, évidemment tout ce projet-là est dicté par toute une série de principes et de critères environnementaux. Alors, il y a un comité qui est mis en place à l'hôpital. Les projets, les gestes qui seront posés dans les
460 années à venir, il y aura un travail qui va être fait à ce niveau-là. Autant au niveau de la

construction des nouveaux bâtiments pour une certification LEED, autant au niveau de la gestion de l'hôpital, il y aura des attentions qui seront apportées là-dessus et le document du plan de développement donne quelques pistes possibles.

465 Je vous remercie beaucoup de votre attention. Je voudrais peut-être résumer sur trois points importants.

470 D'une part, je crois que tous les nouveaux agrandissements qui vous sont proposés, je crois qu'il y a eu un effort d'essayer de les intégrer autant au niveau des hauteurs que des implantations pour essayer le plus possible de minimiser les nuisances sur le quartier.

475 Je crois aussi que le verdissement du site va être certainement très important autant pour les riverains, les résidants que pour les utilisateurs. En ce sens-là, on parle d'un accroissement de l'ordre de, je crois, 30 % de la superficie verte du site. Donc, c'est quand même relativement important.

480 Et je pense aussi la disparition des stationnements de surface en remplacement soit de bâtiments ou de secteurs verts va être certainement une contribution significative à l'amélioration de la qualité du cadre bâti du secteur.

Merci beaucoup de votre attention.

LA PRÉSIDENTE :

485 Merci, monsieur Dao. Merci, monsieur Dufresne. J'inviterais maintenant monsieur Lavoie à nous présenter les aspects réglementaires.

M. NICOLAS LAVOIE :

490 Bonsoir! Évidemment, nous en sommes rendus à la présentation du règlement, la partie certainement la plus palpitante de la présentation. Ma tâche est de vous expliquer un règlement qui a dix-huit pages, cinq annexes, tenter de faire ça en quinze minutes. Alors, je vais essayer de résumer brièvement donc les principaux paramètres réglementaires qui s'appliquent dans ce cas-là.

495
500 Monsieur Dufresne a dit tout à l'heure, il y a une situation qui est très particulière au niveau du zonage, si on veut, qui est à Sainte-Justine, tant par les usages qui y sont pratiqués, c'est-à-dire le fait que c'est un hôpital, mais également compte tenu de la topographie. Alors, on l'a souligné tout à l'heure, dans le cas, par exemple, de la hauteur qui est pour ce secteur-là trois à quatre étages, or, trois, quatre étages à l'avant et à l'arrière, dans la partie arrière de Sainte-Justine, ça n'a pas la même signification.

505 Alors, compte tenu de ces paramètres-là, le règlement qui est proposé vient encadrer de manière un peu plus - baliser de manière plus adroite, si on veut, les développements qui sont autorisés sur le terrain.

510 Voici une petite photo. Je l'ai prise pas tant pour souligner nécessairement la localisation du site comme pour se rappeler que, compte tenu qu'il fait -30E dehors, que dans trois mois, bien, c'est à ça qu'on va avoir droit, c'est-à-dire un petit peu plus de verdure.

515 Je veux surtout rappeler que c'est un projet qui a été négocié pendant presque six ans, négocié entre la Ville et le client, soit l'hôpital Sainte-Justine. Il y a eu quatre versions du projet. Avant que soient discutées plus formellement ou insérées, si on veut, les versions dans la structure ou dans le cheminement, il y a eu la troisième version qui avait été présentée le 11 février 2004 déjà au Comité consultatif d'urbanisme.

520 Ça avait été l'occasion, entre autres, de faire ressortir un certain nombre de préoccupations qui étaient des préoccupations du projet et de sa capacité à bien s'insérer dans le cadre bâti actuel; par exemple, le fait de maintenir que les nouveaux projets puissent maintenir quand même le caractère dominant de l'hôpital Sainte-Justine, faire en sorte également de tenter de s'ouvrir un peu sur le quartier, avoir une stratégie également pour, disons, mieux utiliser les stationnements hors sol et ainsi que d'avoir une réflexion aussi au niveau des circulations tant internes, tant à l'intérieur même du site que vers le site.

525 Alors, il y avait donc cet avis-là qui avait été formulé. Et bon, dans les années qui ont suivi, il y a eu plusieurs consultations auprès des différentes instances de la Ville, tant au niveau de l'arrondissement que des services centraux, au niveau de la circulation, de l'aqueduc et de l'égout. Il faut bien comprendre un peu l'impact du projet et l'encadrer de la manière la plus adéquate possible.

530 Il y a un projet plus formel qui a été déposé donc pour analyse et pour soumettre aux différentes instances de la Ville en mai 2006. Et à ce moment-là, on a suivi donc la procédure que vous avez indiquée ici à l'écran, donc un avis formulé par la première instance qui est le Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement, qui avait fait un certain nombre de commentaires. 535 Par la suite aussi, il y a eu le Comité d'architecture et d'urbanisme, qui est un comité aviseur qui soumet ses commentaires auprès du comité exécutif de la Ville.

540 Il y a également le Conseil du patrimoine de Montréal, à qui on a soumis le projet, qui a formulé un certain nombre de commentaires qui ont été pris en compte à l'intérieur du règlement, tout comme l'avis de la mise en valeur du territoire ainsi que des services juridiques de la Ville, pour constituer donc l'encadrement juridique qui a été rendu disponible et qui a été adopté à la fois par le conseil d'arrondissement, à la fois par le Comité exécutif, bien entendu, ainsi que par le conseil municipal et qui fait donc l'objet aujourd'hui de la consultation à l'Office.

545 Alors, donc, on a présenté tout à l'heure les différents, on appelle ça des aires
d'implantation, les différents projets qui ont été soumis. Alors, chacun de ces projets-là a reçu,
disons, un traitement ou un encadrement réglementaire.

550 Avant de vous présenter un peu les différents paramètres qui sont autorisés, que le
règlement permet, monsieur Dufresne en a déjà quand même fait mention de plusieurs, c'est
quand même bon de rappeler que nous sommes sur un site disons particulier. Nous sommes sur
Côte-Sainte-Catherine qui est une aire institutionnelle. On est en face de Brébeuf, pas très loin
non plus du monastère Saint-Albert-Le-Grand, de l'école des HEC. Et nous sommes également à
proximité de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

555 Cependant, les frontières de l'arrondissement historique et naturel s'arrêtent du côté sud
de Côte-Sainte-Catherine. Cependant, il y a, en 1987, un autre statut qui a été attribué à
l'époque par la Ville de Montréal, qui est celui du site du patrimoine de Montréal, dont vous avez
les limites ici, et qui couvre une partie du site de Sainte-Justine, essentiellement ce qui est
560 actuellement le stationnement.

 Et vous avez donc le périmètre d'application du règlement. Alors, comme vous le voyez,
il y a une superposition des limites du site du patrimoine avec celles aussi du périmètre
d'application du règlement. Et compte tenu de ce fait-là, la Charte de la Ville de Montréal prévoit
565 que dans un cas comme celui-là, où on a un site du patrimoine, le règlement doit être soumis à
l'approbation référendaire. Alors, c'est le cas du règlement qui est sujet à discussion. Donc, c'est
un sujet qui sera, le cas échéant, soumis aux personnes habiles à voter si on en fait la demande.

570 Dans le cadre de la discussion aussi, je le souligne, il va y avoir également, on va faire
référence dans le cadre du règlement au site 1. C'est le grand site, le grand terrain de Sainte-
Justine, qui exclut cependant le terrain du manoir qui est identifié comme étant le site 2, et le site
3, qui est le petit terrain au coin nord-ouest de l'intersection de McShane et Ellendale.

575 Alors évidemment, monsieur Dao en a fait mention tout à l'heure, la vocation de Sainte-
Justine a changé au courant des années. Particulièrement récemment, on lui a attribué un statut
de Centre hospitalier universitaire. Or, dans les faits, ça doit se traduire en termes de règlement.

580 Ici, je vous présente déjà, donc, certaines des dérogations. Dans le cadre, par exemple,
du grand site, on autorise sur ce terrain-là des usages de centre hospitalier. L'usage université
n'est pas autorisé.

 Donc, parmi les possibilités du règlement, il y a donc un objectif de permettre cet usage-
là, université, tout comme aussi des usages qu'on dit connexes, comme la banque et les autres
services, et également un usage qui est celui de stationnement commercial, qui est en lui-

585 même un usage et qu'on doit autoriser et encadrer dans le cadre du règlement, ce que l'on fait.

Dans le cadre des deux autres petits sites, le site 2 et le site 3, où on permet également des usages de centre hospitalier, bon, il y a d'autres usages qui sont autorisés. Le CHSLD, donc, pour ceux qui sont moins familiers avec le jargon, Centre d'hébergement et de soins de
590 longue durée, ce sont des usages qui seraient autorisés sur ces deux sites-là.

Donc, dans le cadre du règlement, dans le premier cas, le terrain du manoir, on vient plutôt lui attribuer des usages de maison d'hébergement. Et dans le cas du terrain Ellendale/McShane, on vient donc autoriser des usages qui ont un impact un peu moins
595 importants, centre de recherche, bureaux, garderie, laboratoires, résidences.

Dans le cadre du règlement également, on vient permettre un certain nombre de dérogations à des prescriptions qui sont déjà autorisées.

600 J'ai oublié de mentionner que dans la colonne que vous avez au centre, ce sont les normes qui sont actuellement applicables par réglementation d'urbanisme. Et à droite, vous avez donc ce qui serait autorisé par le règlement.

Par exemple, on peut permettre un maximum d'ouvertures, fenêtres, non pas de 40 %
605 mais de 50 %; permettre également non pas 80 % de maçonnerie mais 60 %. On voit à l'usage que les hôpitaux tentent de donner une facture architecturale différente plus perceptible, souvent en utilisant des matériaux comme du bois, du verre, du métal. Donc, le règlement permet quand même cette flexibilité-là.

610 On autorise également le stationnement cour avant, qui n'est pas autorisé. Or, on l'a signalé tout à l'heure, dans le projet, il est prévu de réaménager le débarcadère à l'avant. On autoriserait des stationnements en parallèle. Ce n'est pas autorisé, il faut le faire dans le cadre du règlement.

615 On a parlé également des impacts éoliens. Et beaucoup la difficulté du règlement et de sa lourdeur vient du fait que, on l'a mentionné, on est à différents niveaux. Et on préfère dans le cadre du règlement parler de cote altimétrique, CA comme vous allez voir, plutôt que de hauteur. Alors, si vous partez de 105 mètres et vous allez à 128, vous avez une hauteur de 23 mètres, mais on préfère parler, parce que les niveaux ne sont pas tout à fait égaux, d'une cote
620 altimétrique de 128 mètres.

Je vais présenter vite, vite donc un peu l'encadrement des différents projets. Alors, je vous présente ici le stationnement étagé. Dans le cadre du règlement, on vient autoriser la
625 démolition du manoir Ronald McDonald qui est actuellement sur Côte-Sainte-Catherine, pour permettre la construction d'un stationnement, qui aurait à l'avant, sur Côte-Sainte-Catherine, deux étages, et à l'arrière, quatre étages, qui serait localisé 8 mètres ou 16 mètres à l'arrière,

qui serait localisé à 30 mètres de Côte-Sainte-Catherine et à 20 mètres minimum du côté de Ellendale.

630 Alors la distance ici entre Ellendale et la façade serait de 20 mètres. Vous avez également donc des marges latérales, des marges de côté, un minimum de 3 mètres et une marge arrière minimale de 6 mètres. Alors, ce sont des dispositions qui sont intégrées dans le cadre du règlement.

635 Et un autre élément important, c'est qu'on exige que le stationnement qui se construirait ici, la partie hachurée serait partiellement hors sol, donc que ce bâtiment-là soit un bâtiment fermé. Donc, pour éviter que les émanations ou que les éclairs des phares ou que les gaz pour les résidants qui sont en bordure puissent nuire aux voisins. Donc, le règlement prévoit que ce soit un bâtiment fermé.

640 Dans le cadre du manoir Ronald McDonald, on vient autoriser deux étages à l'avant et jusqu'à trois, quatre étages à l'arrière, une hauteur à l'avant un maximum de 10 mètres, donc pour avoir un bâtiment relativement peu haut par rapport aux voisins, des marges latérales et arrière de 4 mètres, un alignement qui peut varier entre 6.5 et 9.5 mètres.

645 Je passe rapidement parce que, bon, on pourra toujours y revenir quand même.

 Donc, au niveau des unités spécialisées, douze étages. Je vous disais la cote de 135 mètres, qui est à peu près l'équivalent de ce que vous retrouvez. Monsieur Dufresne l'a présenté tout à l'heure.

650 L'aménagement du débarcadère également qui est requis lorsqu'on va faire les travaux pour l'unité de soins spécialisés, donc un aménagement requis avec un certain nombre de mètres. On autorise les stationnements à l'avant.

655 Un Centre de recherche donc qui aurait une hauteur maximale en étages de 3 mètres ou 106.5 mètres en termes de cote altimétrique. Un alignement, c'est-à-dire un dégagement par rapport à l'avant, un retrait de 4.5 mètres, une marge latérale de 4 mètres, donc un recul par rapport aux voisins d'en arrière.

660 Le Centre du savoir aurait, quant à lui, on vient de lui donner donc une hauteur, quatre à sept étages du côté de Côte-Sainte-Catherine, quatre à dix étages, par contre, à l'arrière, et ne pas permettre donc dix étages à l'avant.

665 Bon, le retrait, on autorise une implantation maximale de 7 000 mètres carrés, donc qui est... l'implantation, c'est le nombre de mètres carrés que vous avez comme empreinte au sol. Un alignement pour Côte-Sainte-Catherine 10 à 15 mètres et 7 à 12 mètres du côté de Ellendale.

 Un bâtiment futur également qui aurait une hauteur maximale de 5 mètres ou 115

670 mètres, cinq étages ou 115 mètres. Un alignement, donc un retrait par rapport à la rue Ellendale qui aura un minimum de 8 mètres. Une marge latérale ici de 5 mètres, alors que la marge arrière serait de 5 mètres. L'implantation, donc la surface au sol encore, 2 400 mètres carrés.

675 Et dans le cadre du bâtiment le A-1 qui serait éventuellement construit ici, donc trois à sept étages, une hauteur de 132 mètres, sauf pour les 30 derniers mètres où, là, on autorise donc en escalier, comme c'est souhaité, 127,5 mètres; la hauteur, douze étages minimal pour avoir quand même un gabarit de bâtiment assez important sur Côte-Sainte-Catherine; avoir une marge latérale donc ici de 12 mètres; une marge arrière de 8 mètres. Et un retrait, c'est-à-dire que s'il y a un dernier étage, un septième étage, il faut qu'il soit en retrait par rapport aux
680 différentes façades. D'ailleurs, ça transparait lorsqu'on regarde la maquette. Et un alignement, par exemple, sur Côte-Sainte-Catherine de 10 mètres. Donc, on a quand même un bâtiment qui est un peu en retrait, qui est bien encadré.

685 Il y a d'autres dérogations également qui sont inscrites. C'est-à-dire, bon, l'obligation de déroger aux autres... il y a déjà eu des règlements qui ont été adoptés, donc on vient déroger à ces règlements-là. Donner des échéances également de réalisation des travaux, dans certains cas c'est 36 mois, dans certains cas c'est 48 mois, pour débiter les travaux. Exiger un minimum de 125 unités de vélo.

690 Encadrer également l'installation des équipements mécaniques. On sait que souvent les équipements mécaniques sont localisés sans nécessairement prêter attention à la proximité des voisins ou au bruit qu'ils émettent. Alors, dans ce cas-ci, on demande d'avoir une réflexion de ce point de vue là, tout comme un contrôle pour les types d'enseignes ainsi que de l'aménagement paysager.

695 En termes d'aménagement paysager, on l'a soulevé tout à l'heure, le règlement exige, lorsqu'on fait certaines interventions, un minimum d'arbres à planter. Dans le cas, par exemple, du stationnement étagé, c'est une vingtaine d'arbres. Ainsi que des superficies de plantation, donc 150 mètres carrés de superficies de plantation.

700 Également, on oblige d'aménager un passage piétonnier d'au minimum 3 mètres. Alors, le passage piétonnier doit être réalisé, il doit avoir une largeur de minimum 3 mètres. Dans le cas, par exemple, de la promenade Ellendale, on exige qu'il y ait un minimum de 25 arbres qui soient plantés et 60 mètres carrés de plantation, et que celui-ci, le passage, doit avoir entre 8 et 15
705 mètres. Exiger encore à l'avant six arbres, 15 mètres carrés de plantation.

710 Et le petit «D» ici qui est un aménagement paysager qui est requis lorsqu'on va faire les premiers travaux, lorsqu'on va faire la première pelletée de terre, en fait, pour le stationnement étagé, un minimum de cinq arbres et de quarante arbustes, de manière à créer une espèce de frontière le plus perméable possible entre le stationnement et les voisins d'en arrière.

715 Donc, ici, vous avez les différentes échéances qui sont envisagées pour le projet ainsi que les exigences. Un petit rappel. Donc, on a plusieurs projets qui démarreraient en 2007. En fait, on en aurait quatre, le manoir, le stationnement étagé, le terrain au coin de Ellendale et McShane ainsi que les soins spécialisés, dont la durée serait variable en termes de la complexité un peu du projet.

720 Cependant, dans le cadre de l'aménagement du stationnement, il y a une exigence d'aménager les pourtours des stationnements au niveau de l'aménagement paysager dès qu'on fait ces premières interventions-là, tout comme lorsqu'on fait les soins spécialisés, on doit aménager la promenade Ellendale ainsi que le débarcadère à l'avant. Donc, c'est un projet qu'on souhaite avoir dans les premières années et c'est ce que le règlement dit.

725 Dans le cadre du Centre du savoir, il est envisagé entre 2008 et 2011. Et les deux derniers, bon, ils sont à déterminer un peu, l'hôpital aura le soin de déterminer un peu l'échéance.

730 En ce qui concerne les prochaines étapes, évidemment, il y aura vraisemblablement des modifications qui seront apportées au règlement, qui devront être entérinées et par le conseil d'arrondissement et par également le conseil municipal. On envisage une adoption d'un règlement, ou c'est ce qui est souhaité, en juin 2007.

735 On parle ici d'une entente sur les infrastructures, c'est-à-dire l'aménagement du nouveau carrefour devra faire l'objet d'une entente en termes de répartition financière et technique entre l'hôpital et la Ville. Et un début des travaux qui devrait être en septembre 2007.

740 Et je signale également que tous les travaux pour tous les projets de Sainte-Justine, tous ceux qui ont été mentionnés, devront être vus à la fois par le Comité consultatif d'urbanisme et à la fois également par le Conseil du patrimoine. Alors, le Conseil du patrimoine, en vertu des règlements...

745 Le Conseil du patrimoine, pour ceux qui sont plus ou moins familiers, est une instance consultative également auprès du conseil municipal, qui émet des commentaires, formule des commentaires sur des projets dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal essentiellement. Dans ce cadre-là, le règlement a exigé que tous les plans soient vus par le Conseil du patrimoine. Alors, c'est une étape à franchir.

750 Et il y a également, bon, l'adoption d'un PIIA, on va faire un petit peu de légal ici, un règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturales. C'est un outil, disons, pour évaluer la qualité architecturale des projets qui sont déposés. C'est un pouvoir que l'arrondissement de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce peut s'approprier.

 Et d'ailleurs, il a amorcé, le 5 février dernier, l'adoption d'un projet de règlement de

755

PIIA, qui va s'appliquer d'abord et avant tout pour le terrain de Sainte-Justine, et donc qui vient émettre un certain nombre de caractères de critères qui sont souhaités en termes de qualité architecturale souhaitée pour les projets. Il y a une consultation publique d'ailleurs à ce sujet tenue par l'arrondissement qui va se tenir le 28 février.

760

Je termine la présentation pour l'instant. S'il y a des questions, évidemment, ça me fera plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

765

Merci beaucoup, monsieur Lavoie.

770

Alors, j'espère que ces présentations-là vous ont permis d'identifier les questions que vous aurez à poser. Nous allons maintenant prendre une pause d'une dizaine de minutes, pendant laquelle le registre à la table d'accueil va être ouvert et je vous invite à vous y inscrire de façon à pouvoir venir poser vos questions. À tout à l'heure.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

775

LA PRÉSIDENTE :

780

Nous avons huit personnes qui sont inscrites pour poser des questions. Je vous rappelle qu'il est toujours possible de s'inscrire. Donc, le registre est ouvert au moment où on se parle. Si, pour une raison ou pour une autre, une question vous vient à l'esprit, n'hésitez pas à vous inscrire.

785

Nous allons commencer en permettant deux questions par personne pour s'assurer que tous et chacun puissent avoir son tour. Donc, nous allons commencer avec madame Magda Popeane. Bonsoir, madame. Prenez place.

790

I didn't say anything in English before but of course anybody who wishes to address questions in English may do so.

Mme MAGDA POPEANE :

Bonsoir, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

795

Bonsoir, madame.

Mme MAGDA POPEANE :

800 Mesdames, messieurs. Ma question porte sur la procédure. Monsieur Lavoie nous a présenté la procédure pour se rendre ce soir devant vous. Alors, je me questionnais.

805 J'ai vu qu'à la Ville existe un Guide pratique à l'intention des promoteurs privés, publics ou communautaires, qui constitue une excellente façon d'interagir avec les citoyens pendant la phase d'élaboration d'un projet, et puis c'est souvent au moment de la consultation publique, qui est dictée par des obligations légales, que les citoyens sont en mesure de s'exprimer pour la première fois comme ce soir.

810 Alors, je me questionnais, et puis je voulais vous poser la question, est-ce que les promoteurs de ce projet ont suivi ce guide?

LA PRÉSIDENTE :

815 Alors, je pense qu'on peut adresser la parole à la fois à l'arrondissement et d'abord aux représentants de Sainte-Justine.

820 Est-ce que vous avez pris connaissance du guide à l'intention des promoteurs en termes de consultation publique et est-ce que vous avez réalisé les activités d'information auprès du public? Monsieur Dao.

M. KIEM DAO :

825 Madame la présidente, avant de répondre à la question de madame, j'aimerais présenter les gens qui m'accompagnent.

LA PRÉSIDENTE :

Bien sûr.

M. KIEM DAO :

830 Donc, j'ai ici, au bout de la table, le docteur Guy Rouleau, le directeur de notre Centre de recherche; tout de suite à ma gauche, le docteur Lucie Poitras, directrice générale adjointe et directrice des affaires médicales et universitaires. À ma droite, c'est monsieur Guy Daigneault, qui est directeur du projet *Grandir en santé*, donc le projet de modernisation du CHU Sainte-Justine, et monsieur Michel Dufresne, qui est responsable du dossier chez Cardinal Hardy.

835 Alors, monsieur Dufresne va répondre à la question.

M. MICHEL DUFRESNE :

840

Alors, non, je n'ai pas pris connaissance du document. Je peux simplement vous dire ce qui a été fait en amont des consultations publiques à l'Office.

845

Il y a eu, entre autres, deux journées portes ouvertes qui ont été préparées au mois de novembre, je crois. Il y a eu des dépliants qui ont été distribués dans le quartier. Il y a eu des annonces faites un petit peu partout, de sorte qu'on a eu, je crois, près de 250 personnes qui ont visité. Durant ces journées-là les portes ouvertes, il y avait la maquette, les panneaux, il y avait des gens pour répondre aux questions et autres.

850

Alors, c'était fait de façon un peu conviviale pour que les gens puissent poser des questions, il y a des gens qui ne sont pas nécessairement à l'aise en public. Donc, il y a eu beaucoup d'information, je pense, qui a été faite à ce niveau-là.

855

Je crois également que les gens de l'arrondissement vous ont montré toutes les différentes procédures. Entre autres, le Comité consultatif d'urbanisme, c'est à la fois des citoyens, c'est des représentants de différents milieux qui sont sur ces comités-là. Donc, c'est différentes instances, que ce soit au niveau ville centrale que de l'arrondissement, qui sont souvent soit des élus ou des représentants de différents domaines.

860

Mais non, je n'ai pas pris connaissance du document en question.

LA PRÉSIDENTE :

865

Si vous permettez, on pourrait demander à l'arrondissement dans quelle mesure est-ce que ce guide-là est transmis aux promoteurs institutionnels ou privés et quelle est la façon de faire en arrondissement.

M. LOUIS BRUNET :

870

En fait, le guide auquel vous faites référence, c'est un outil qui est utilisé surtout par les services corporatifs, qui n'a pas vraiment fait l'objet d'une diffusion complète en arrondissement.

875

Je connais très bien le guide, il a été distribué aux membres de mon équipe. Il a été distribué également auprès de nos commissaires au développement économique. Et c'est parce que je suis entré en contact avec une des personnes qui a travaillé à ce document que j'en ai pris connaissance l'année passée.

880

Par contre, je vous dirais que le processus auquel on fait référence dans ce guide-là est un processus qui, dans le cadre, je vous dirais, de la négociation qui s'est faite à Sainte-Justine, aurait pu être mis en place probablement en 2002, mais ce guide-là n'avait même pas

encore été rédigé à l'époque.

885 Au moment où le guide a été rédigé et distribué en arrondissement, je vous dirais que nous étions rendus à une étape où nous étions, à toutes fins pratiques, en début de consultation auprès des différentes instances: du Comité consultatif d'urbanisme, du Conseil du patrimoine, du Comité d'architecture et d'urbanisme.

890 Mais par contre, c'est un fait que ce document est un document, je vous dirais, très intéressant. C'est une démarche que nous proposons à tous les promoteurs qui viennent nous voir pour faire des projets d'envergure mais, dans ce cas-ci, ce projet-là avait été enclenché bien avant qu'un tel document puisse exister.

LA PRÉSIDENTE :

895 Avez-vous une autre question, madame?

Mme MAGDA POPEANE :

900 La deuxième question qui fait référence en réalité au guide, parce que le guide spécifie très bien que l'interaction avec le public, ce n'est pas avec les instances de la Ville, c'est avec le public, doit se faire en amont du dépôt d'un projet.

905 Et puis j'ai trouvé particulièrement intéressantes les questions qui sont posées comme quels pourraient être les avantages du projet pour tout citoyen résidant dans le secteur.

Alors, je lance la question. Quels pourraient être les avantages du projet pour tout citoyen résidant dans le secteur, si on sait que deux tiers de votre clientèle provient de l'extérieur de la ville?

910 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dao.

M. GUY DAIGNEAULT :

915 60 % de la clientèle vient du territoire de la Ville de Montréal. Le projet de modernisation de Sainte-Justine, si vous le regardez, est très respectueux des volumétries du bâtiment.

920 Je pense que je serais d'accord avec vous pour dire qu'il n'y a rien de plus désagréable que des stationnements extérieurs. Donc, on s'en va vers des stationnements intérieurs.

On s'en va vers, je dirais, une intégration en termes de hauteur, en termes de volumétrie.

925 On s'en va aussi avec un remplacement du stationnement arrière sur Ellendale par des passages piétonniers.

On s'en va aussi pour une possibilité de traverser le site de l'hôpital, qui aurait pu être d'une autre façon étanche.

930 **LA PRÉSIDENTE :**

Plus près du micro, s'il vous plaît, je pense qu'on ne vous entend pas.

935 **M. GUY DAIGNEAULT :**

Donc, je vous dirais que c'est un projet qui est né d'un besoin interne à l'hôpital, qui s'est aussi traduit par une conscience urbaine en disant: «Qu'est-ce qu'on pourrait faire aussi au niveau du quartier?» Donc, ce n'est pas un projet qui est orienté vers l'intérieur. C'est un projet qui satisfait des besoins de l'intérieur, mais aussi qui vient aussi s'intégrer au quartier. En tout cas, 940 c'est dans cette perspective-là qu'on a travaillé.

On a travaillé presque six ans avec les autorités centrales de la Ville de Montréal. On a aussi travaillé avec les autorités de l'arrondissement, qui sont aussi gardiens d'une certaine qualité du milieu urbain.

945 Donc, ce que vous voyez ce soir comme présentation, c'est une espèce de projet de compromis, où l'hôpital a fait certains compromis du côté de hauteur. Peut-être que l'hôpital aurait voulu aller plus haut. Peut-être que l'hôpital aurait voulu faire moins de stationnement intérieur. Donc, ce que vous voyez ici, c'est un compromis entre les besoins primaires de l'hôpital de 950 donner des soins et les besoins urbains en disant: intégration avec le quartier, mitigation sur les conséquences du projet sur le voisinage, en termes de hauteur, ensoleillement et autres.

Donc, c'est un peu ce résultat-là qu'on vous présente.

955 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez quelque chose à ajouter du côté de l'arrondissement?

960 **M. NICOLAS LAVOIE :**

Je trouve que la réponse est tout à fait adéquate.

Il y a un autre élément peut-être un peu plus urbain, qui est intéressant, c'est qu'on a

965 quand même une... on dit conforter, c'est-à-dire qu'on améliore un peu la vocation en ayant des
bâtiments sur Côte-Sainte-Catherine, on conforte un peu la vocation institutionnelle de Côte-
Sainte-Catherine, alors qui vient s'ajouter avec Brébeuf, avec le monastère Saint-Albert-Le-
Grand, avec l'Hôpital général juif. Donc, on a vraiment une rue, une voie publique, Côte-Sainte-
Catherine, qui est très institutionnelle et c'est intéressant d'avoir cette présence-là qui se combine
aux autres.

970 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça répond à votre question, madame?

975 **Mme MAGDA POPEANE :**

Pas vraiment, parce que ma question était très précise. Je comprends le point de vue
institutionnel et le point de vue d'urbanisme, mais la question était très précise: les avantages
pour tout citoyen, en sachant que à Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, on a 160 000
980 voitures qui traversent à tous les jours le quartier. Quels sont les avantages du projet pour nous,
les citoyens, qu'on vit aux alentours. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

985 Merci à vous.

J'inviterais maintenant monsieur Dinu Bumbaru. Bonsoir, monsieur.

M. DINU BUMBARU :

990 Bonsoir, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

995 Je vous invite à vous présenter.

M. DINU BUMBARU :

1000 Dinu Bumbaru, Héritage Montréal. Madame la présidente, monsieur le commissaire!
D'abord, joyeux anniversaire à Sainte-Justine. C'est juste 100 ans qu'ils sont là; enfin, à
Montréal, on sera heureux quand ils seront là encore un autre 100 ans. Ça nous fait très plaisir.

1005 Quelques questions suite à ce projet. Ce n'est pas le seul projet qu'on voit ces jours-ci
apparaître de dossiers de grands centres universitaires de santé ou centre hospitalier universitaire,
dépendant auquel on a affaire. Une des caractéristiques communes à tout ce qu'on a pu voir
dans d'autres consultations et sur d'autres projets, c'est la question des stationnements et surtout
des masses de stationnements.

1010 Et je me demandais s'il existait une liste qui nous permettrait de comparer les pôles de
stationnement qui sont proposés à travers tout ça ou ceux qui existent actuellement autour du
mont Royal ou ailleurs sur le territoire du centre-ville. Pour nous, ça nous permettrait d'exprimer
ou d'articuler une opinion peut-être plus utile dans le cadre actuel si on avait cette référence et si
on n'avait pas à la faire tout seul. Peut-être que c'est un document qui serait d'intérêt. Est-ce que
ça existe?

1015

LA PRÉSIDENTE :

Je pense qu'on adresse la question aux représentants municipaux. Si j'ai bien compris la
question, c'est une liste assez exhaustive?

1020

M. LOUIS BRUNET :

1025 Notre direction des travaux publics entreprend présentement une étude de circulation
globale pour l'arrondissement, particulièrement pour le secteur de Côte-des-Neiges, parce que,
effectivement, il y a eu augmentation de densité, que l'on parle de construction du HEC, de
nouveaux pavillons à l'université, et nous devons planifier en conséquence. Il y a une étude qui
va être faite par une firme pour connaître exactement la situation actuelle et comment on peut
remédier à certains problèmes de congestion.

1030

Il est sûr que les orientations du Plan d'urbanisme sont quand même de diminuer la
circulation automobile. Mais en même temps, nous devons faire face, dans une situation d'une
institution comme Sainte-Justine, au fait que nous sommes avec, dans sa périphérie immédiate,
un secteur résidentiel où nous devons composer et faire la part des choses.

1035

C'est-à-dire que, dans un monde idéal, je suis convaincu que tous les employés de
Sainte-Justine voudraient avoir leur place réservée. En même temps, ce n'est pas
nécessairement les orientations que nous favorisons. Et nous avons demandé à Sainte-Justine,
au contraire, de faire preuve d'une bonne responsabilité comme citoyen corporatif et d'inciter ses
employés, par différentes procédures qui vous ont été expliquées par monsieur Dufresne, d'inciter
leurs employés à utiliser des moyens alternatifs de transport.

1040

Dans cette même optique, nous souhaitons effectivement que sur l'entièreté du territoire
de la Ville, il y ait une diminution du transport automobile pour faire place beaucoup plus à
l'utilisation de transport collectif ou de transport alternatif.

1045

Mais les chiffres que vous souhaiteriez avoir vont probablement devenir disponibles. Je ne
peux pas vous donner une date précise, mais il y a une étude qui va être faite par la direction des
travaux publics. Elle ne couvre pas toute la montagne, mais elle couvre du moins la partie

du territoire de la montagne qui se situe dans cet arrondissement.

1050

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y, monsieur Bumbaru.

1055

M. DINU BUMBARU :

Si vous permettez, il y a des éléments de politique, mais ce qui m'aurait peut-être plus intéressé, c'est des éléments de faits aussi.

1060

Il y a un grand stationnement qui a été construit à HEC. On se rappelle des grands débats, il y a quinze ans, sur ce stationnement-là, des gros pôles de stationnement souterrain. Il y en a peut-être au Jewish Montreal, il y en a peut-être à St.Mary's, à l'Oratoire, au CHUM, au CUSM. Enfin, est-ce que ça existe ce portrait-là ou on va le faire nous-mêmes comme citoyens? Peut-être que c'est plus facile mais...

1065

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être pour rajouter à la question de monsieur Bumbaru, dans le cadre de la réalisation du Plan d'urbanisme, c'est quand même assez récent, il n'y a pas des études sur les potentiels de stationnement au centre-ville et au pourtour de la montagne qui ont été réalisées, à votre connaissance ou à la connaissance de quelqu'un dans la salle?

1070

M. LOUIS BRUNET :

1075

Je ne suis pas au courant si une telle étude a été réalisée précisément. Il y a des études qui ont été réalisées en 92 sur les besoins en stationnement au centre-ville, c'est-à-dire préalablement à l'adoption du règlement d'urbanisme que nous connaissons actuellement.

1080

Le règlement d'urbanisme que nous connaissons actuellement, qui s'applique sur le territoire de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, est un règlement qui, comparativement à la réglementation antérieure à 94 et comparativement à la réglementation de beaucoup d'arrondissements d'anciennes municipalités, est un règlement très, très restrictif au niveau du nombre d'unités. Et en fait, même le nombre d'unités de stationnement qui généralement est autorisé pour les stationnements, nous savons que le minimum met les immeubles dans une situation de déficit, ce qui en bout de ligne finit par encourager l'utilisation d'autres modes de transport.

1085

LA PRÉSIDENTE :

1090

Mais si je ne me trompe pas, le règlement d'urbanisme, c'est pour les nouvelles

constructions. Monsieur Bumbaru, je crois, s'intéresse aux constructions existantes, aux aménagements existants, c'est-à-dire à l'offre actuelle en stationnement. Est-ce que je me trompe?

1095 **M. DINU BUMBARU :**

Oui, notamment sous forme de grands parcs intérieurs, des bâtiments stationnement.

1100 **LA PRÉSIDENTE :**

On garde votre question en note. On essaiera d'y trouver réponse.

M. DINU BUMBARU :

1105 Oui, merci. On avait une deuxième question, qui touche un aspect qui a été relevé par les différentes présentations, c'est tout l'aspect paysager. C'est un élément qui est également l'objet d'une section particulière dans le projet de règlement.

1110 On aimerait bien comprendre pourquoi, d'une part, on nous parle de paysage. D'autre part, on nous fournit des mesures qui sont uniquement associées au nombre d'arbres, comme si la dimension aménagement paysager était limitable à des...

1115 Est-ce qu'il y a une définition plus étoffée que le promoteur ou les instances municipales pourraient apporter pour compléter ce qu'on pourrait comprendre sous le thème d'aménagement paysager. Et d'autre part, est-ce qu'il y a une procédure de révision qui est envisagée pour ça? Parce qu'on parle de plan, mais souvent ce sont les plans pour les bâtiments. On sait qu'il y a des éléments très précis sur le type de maçonnerie, est-ce que c'est de la brique, du béton ou je ne sais pas quoi?

1120 Et ce n'est pas évident qu'il y ait des critères sur les notions de paysage et de qualité d'aménagement aussi bien dans leur conception que dans leur entretien futur. Alors, ça interpelle tout le monde, ça. Est-ce qu'on peut avoir des précisions.

1125 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça peut même aller jusqu'à l'éclairage, etc.

M. DINU BUMBARU :

1130 Bien oui, qu'est-ce que ça veut dire et à quoi est-ce qu'on est appelé à apporter un appui, enfin.

LA PRÉSIDENTE :

1135 Monsieur Dufresne.

M. MICHEL DUFRESNE :

1140 Je pourrai laisser l'arrondissement compléter. Il y a quand même des outils qui sont en place. Dans le projet de règlement, vous avez tout à fait raison que, étant donné que c'est normatif, il fallait établir peut-être un nombre minimal d'arbres comme de surface d'arbustes. Donc, de fait, au niveau du projet de règlement, on est plus en termes de quantité d'arbres.

1145 Cependant, il y a un projet qui s'appelle un Plan d'implantation et d'intégration architecturales, où on a défini des objectifs et des critères, et il y a une section qui est consacrée aux attentes, si je peux dire, au niveau de l'aménagement paysager. Donc, il y a toute une série de critères qui sont attendus de chacun des projets d'aménagement.

1150 Peut-être que Nicolas pourra vous citer quelques exemples, je crois qu'il a le projet avec lui, sur les quelques critères qui sont mis, par exemple évoquer le mont Royal en termes de topographie, au niveau des essences d'arbres, par exemple, etc. Donc, il y a quand même, je vous dirais, des préoccupations qui sont plus tangibles que juste un décompte d'arbres.

1155 Autre chose aussi, c'est qu'il y a quand même dans le projet de règlement aussi une obligation de les faire ces aménagements-là. Ça, je vous dirais que c'est peut-être un précédent. Parce que règle générale, dans les milieux institutionnels, on règle le bâti et il n'y a jamais aucune obligation de faire les éléments de paysage. Alors, là, il y a vraiment dans la séquence de développement l'obligation à la fois de faire le projet et doit suivre après dans un échéancier précis le projet de paysage qui doit être réalisé.

1160 Alors, ça, je pense que c'est peut-être une innovation par rapport à d'autres projets, je vous dirais, où, règle générale, on repousse ça aux calendes grecques et on finit par ne pas le faire, ou c'est le premier item qu'on coupe quand vient le temps de faire des coupures dans les projets publics.

1165 Dernière chose aussi, et je pense que Nicolas en a parlé, le fait que nous touchons, une partie, le site du patrimoine, on a l'obligation de soumettre un projet de paysage, donc un concept de paysage pour chacun des projets, non seulement au CCU mais au Comité du patrimoine. Donc, c'est l'instance municipale qui fait chasse gardée des éléments un peu du patrimoine pris dans le sens large, autant patrimoine paysager que patrimoine construit.

1170 Donc, je vous dirais c'est à peu près les outils qu'il y a actuellement, qui se veulent un peu de garantir la qualité de réalisation et pas seulement qu'en nombre d'arbres.

1175 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Brunet, monsieur Lavoie?

1180 **M. NICOLAS LAVOIE :**

Certains participants présents ici ce soir ont déjà vu de très grands nombres projets de règlement présenté à différentes instances. Typiquement, les règlements étaient présentés sous un tout, sous une forme complète, c'est-à-dire qu'à l'intérieur même du règlement, vous aviez des normes et, par la suite, vous aviez des critères de formulés.

1185

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit une manière de se doter des outils. Il y a une façon qui est celle de faire des normes, c'est-à-dire le règlement de zonage, et il y a une autre façon qui est de procéder pour avoir des critères ou une évaluation subjective, et ça s'appelle un règlement de PIIA.

1190

Alors, je l'ai mentionné tout à l'heure, dans ce cadre du projet de Sainte-Justine, le règlement qui est normatif, donc les normes sont celles qui sont étudiées ce soir et qui font l'objet d'une décision auprès du conseil municipal. Or, le conseil d'arrondissement n'a pas attendu cette décision pour se doter d'un règlement de PIIA qui va dans un premier temps encadrer le secteur de Sainte-Justine spécifiquement, c'est le projet dont je parlais tout à l'heure, qui sera à l'ordre du jour de la consultation publique le 28 février.

1195

Brièvement, je peux quand même en tirer les principaux objectifs, parce que je pense que c'est intéressant de le faire ce soir. Donc, la démarche qui est celle de se doter d'un règlement de PIIA...

1200

Je m'excuse, ceux qui ne sont pas nécessairement familiers avec le jargon des urbanistes, mais c'est un terme que vous allez peut-être voir de manière plus récurrente compte tenu que la plupart des arrondissements ont une préoccupation de plus en plus pleine et entière pour s'assurer d'une intégration architecturale des projets.

1205

Donc, c'est d'adopter, dans un premier temps, un règlement de cadre pour l'arrondissement, ce qui n'était pas le cas. Le projet de Sainte-Justine nous permet justement de se doter de ce règlement-là. Et dans un deuxième temps, de se doter de buts, d'objectifs et de critères pour encadrer Sainte-Justine ou, du moins, les interventions.

1210

Donc, je l'ai dit tout à l'heure, le PIIA pour Sainte-Justine permet de faire en sorte que toutes les instances qui vont avoir à se prononcer sur les plans des bâtiments, donc l'architecture, les matériaux, l'implantation, seront vus de la même manière, avec les mêmes yeux par tous les intervenants, alors en se dotant de critères uniformes. Et ces critères-là, donc, se superposent aux exigences du règlement, comme Michel l'a si bien dit.

1215

Donc, les grandes lignes du PIIA, c'est vraiment de refléter le caractère monumental de l'hôpital, donc sa présence vraiment en forme un peu de grand V si on veut.

1220

De consolider également la présence institutionnelle de Côte-Sainte-Catherine, c'est-à-dire de faire en sorte que les nouveaux bâtiments viennent à avoir vraiment une vocation institutionnelle, qu'on puisse la percevoir comme ça, et donc qu'on en renforce, je le disais tout à l'heure, l'avenue qui est Côte-Sainte-Catherine.

1225

Intégrer également des constructions contemporaines dans un cadre déjà existant, un hôpital donc qui a un peu plus de 50 ans. Également une préoccupation pour accroître la végétation sur le site.

1230

Il y a trois niveaux d'intégration qui sont souhaités: le niveau donc d'avoir un projet qui s'intègre dans la ville; un projet qui s'intègre dans le quartier; mais également d'avoir des projets, des bâtiments, des interventions qui s'intègrent également à l'intérieur même du site.

1235

Je présente vite, vite les objectifs. Je ne vais pas les développer. Donc, on s'intéresse dans le cadre du PIIA à l'implantation ou l'alignement, c'est-à-dire le positionnement des bâtiments ou la distance par rapport à la rue qu'a chacune des constructions, Côte-Sainte-Catherine ainsi que les autres rues, à l'architecture, au projet de transformation aussi.

1240

Dans le cas de Sainte-Justine, c'est un équipement vieillissant. Si vous avez donc à changer les fenêtres ou les portes, on veut que ça se fasse dans le respect un peu de l'architecture typique du bâtiment. Alors, on a des critères qui viennent encadrer l'aménagement des espaces extérieurs et les équipements mécaniques.

1245

Si vous me permettez, je souhaiterais peut-être sauter directement à la question que vous posiez, qui est celle des objectifs pour l'aménagement paysager.

1250

Dans le cas des aménagements des espaces extérieurs, on se donne un objectif qui est celui de faire en sorte que, lorsque vous avez des projets de construction de bâtiments qui sont envisagés, les espaces qui sont non construits fassent également l'objet d'une planification au même titre que la construction elle-même. Donc que les terrains extérieurs ne soient pas vus comme étant des résidus alors que, bon, on va mettre quelques pierres ou quelques arbres ici, mais qu'il y ait vraiment une réflexion, un lien entre le bâtiment et son environnement.

1255

Les aménagements doivent rendre aussi le site plus perméable, qu'on puisse mieux se situer, qu'on puisse favoriser aussi les liens entre le quartier et l'hôpital, faciliter les circulations piétonnières entre les bâtiments et avec le quartier.

Et on s'est donné donc des critères d'appréciation. Juste pour l'aménagement paysager, nous avons seize critères qui sont élaborés, dont avoir également un aménagement paysager

1260 qui met en valeur le site, qui souligne la topographie naturelle, des végétaux aussi qui par leur choix permettent aussi de se situer par rapport à la montagne, privilégier la végétation plutôt que les surfaces dures.

1265 Parce que quand on parle d'aménagement paysager, on ne parle pas seulement des arbres, on ne parle pas seulement de plantation, on parle également de surfaces qui peuvent être minérales, de petites placettes ou de corridors, de trottoirs, etc.

Évidemment, aussi, faire en sorte de masquer le plus possible les stationnements par rapport aux propriétés.

1270 Donc, on s'est dotés d'un outil pour encadrer toutes les interventions pour faire en sorte qu'il y ait une réflexion. C'est la même chose pour l'architecture. C'est la même chose aussi pour les interventions au niveau des équipements mécaniques.

1275 **LA PRÉSIDENTE :**

Si vous permettez, je pense que monsieur Wolfe aurait une question à poser par rapport au PIIA.

1280 **M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Oui, pour clarifier un peu la relation entre les deux règlements, nous faisons la consultation ce soir sur les règlements et le règlement sur le PIIA est différent, est en train d'être... on fait une consultation par l'arrondissement actuellement.

1285 Si le règlement de PIIA n'est pas adopté, le projet de règlement de ce soir, est-ce qu'il pourrait être adopté quand même et est-ce que Sainte-Justine pourrait construire son hôpital même sans un PIIA?

1290 **M. LOUIS BRUNET :**

La décision d'adopter le règlement relève du conseil municipal. Or, je ne peux pas répondre à la place des conseillers. Par contre, le conseil municipal saura, dès le 5 mars, si le règlement de PIIA a été adopté ou non par l'arrondissement et pourra décider de retenir l'adoption de ce règlement jusqu'à l'adoption d'un PIIA.

1295 **LA PRÉSIDENTE :**

1300 Le règlement sur les PIIA n'est pas un règlement susceptible d'approbation référendaire?

M. NICOLAS LAVOIE :

1305 Non, il n'est pas susceptible. Donc, c'est une prérogative de l'arrondissement d'imposer cela pour toute demande de permis, de faire en sorte donc que toutes les demandes de permis, tous les projets de construction, le bâti, respectent des critères d'appréciation architecturale. Il n'est pas susceptible d'approbation référendaire, en effet.

LA PRÉSIDENTE :

1310 Donc, c'est un processus d'adoption qui est assez rapide.

M. NICOLAS LAVOIE :

1315 En effet. Le cas échéant, si à la consultation du 28 février les commentaires sont extrêmement positifs, élogieux et qu'aucune modification n'est apportée au règlement de manière significative, le règlement sera adopté le 5 mars, à la séance du conseil d'arrondissement du 5 mars.

LA PRÉSIDENTE :

1320 Est-ce qu'il y a une procédure qui est perméable au public, autre que celle qui est prévue par rapport aux comités consultatifs qui, des fois, sont formés de citoyens, comme le Comité consultatif d'urbanisme? La procédure de PIIA, est-ce qu'elle prévoit que le citoyen peut être mis au courant de l'évolution d'un dossier?

1325 Parce qu'on parle dans ce cas-ci de Sainte-Justine, ça va s'échelonner sur dix, quinze, peut-être même plusieurs années. Est-ce qu'il y a une façon pour les citoyens de voir un peu l'évolution du projet à travers le cadre réglementaire que l'arrondissement s'est donné?

1330 **M. LOUIS BRUNET :**

Toute émission de permis dans le cadre d'un règlement spécifique, comme c'est le cas de Sainte-Justine, devra faire l'objet d'une autorisation par le conseil d'arrondissement.

1335 Oui, le Comité consultatif regarde le dossier. Le Conseil du patrimoine aussi analyse le dossier. Mais en bout de ligne, c'est sûr que les résidents, qui sont préoccupés par les interventions qui peuvent se faire sur Sainte-Justine, peuvent venir se faire entendre lors de la séance du conseil et demander à ce que le conseil reporte sa décision le temps qu'eux puissent prendre connaissance du dossier. Ce qui n'est pas nécessairement la même procédure que dans le cadre d'un PIIA qui, lui, est applicable de façon générale à l'entièreté du territoire.

1340 Si on parle, par exemple, actuellement de l'intégration architecturale qu'on retrouve, des plans d'intégration architecturale et les critères d'intégration que l'on retrouve dans

1345 l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, la décision d'émettre le permis ne va pas
devant le conseil, à moins que le Comité consultatif d'urbanisme et le Conseil du patrimoine soient
en défaveur, l'un ou l'autre soit en défaveur.

1350 Sinon, cette décision-là, c'est une émission automatique du permis lorsqu'on retrouve un
avis favorable du Conseil du patrimoine et un avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme.

LA PRÉSIDENTE :

Il s'agit dans ce cas-là d'une procédure intérimaire?

1355 **M. LOUIS BRUNET :**

1360 Dans ce cas-ci, c'est une procédure où il a été décidé que lorsque nous avons un
règlement spécial, que ça soit dans ce cas-ci le règlement de Sainte-Justine, mais on peut faire le
parallèle avec le règlement spécial qui permet certains agrandissements à l'Oratoire Saint-Joseph,
où toute émission de permis doit passer par une approbation du conseil.

LA PRÉSIDENTE :

1365 Pour être sûre que j'ai bien compris la nuance que vous apportez, est-ce que vous êtes en
train d'expliquer que quand les objectifs et critères d'intégration architecturale sont incorporés au
projet de règlement, à ce moment-là ça doit être examiné par les comités consultatifs mais ça ne
va pas nécessairement retourner au conseil d'arrondissement?

M. LOUIS BRUNET :

1370 Non.

LA PRÉSIDENTE :

1375 Non?

M. LOUIS BRUNET :

1380 C'est-à-dire que, aussitôt qu'un projet est autorisé par un règlement spécial, que les
critères soient intégrés dans le projet de règlement ou qu'ils y soient externes, le projet lui-même,
lorsqu'on parle d'une modification extérieure, bien entendu, fait l'objet d'une approbation par le
conseil d'arrondissement.

Donc, qu'il s'agisse du remplacement des fenêtres ou la construction d'une nouvelle aile,

1385 je vous dirais dans un futur qu'on peut voir pour l'instant, le conseil d'arrondissement doit autoriser l'émission du permis. Donc, ce n'est pas une procédure où il s'agit simplement d'un dossier qui se fait derrière des portes closes, il se fait en consultation.

1390 Par contre, le propriétaire d'un immeuble dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal qui décide de remplacer ses fenêtres, s'il obtient d'abord l'autorisation du ministère et ensuite un avis favorable du Conseil du patrimoine et du Comité consultatif d'urbanisme, lui, son dossier ne passe pas dans une séance publique.

LA PRÉSIDENTE :

1395 Par intérêt, est-ce que cette série de diapositives sera déposée dans le cadre de la consultation publique?

M. NICOLAS LAVOIE :

1400 Oui, si ce n'est pas déjà fait. Non, ce n'est pas déjà fait, mais je le ferai certainement.

LA PRÉSIDENTE :

1405 Vous transmettez donc vos diapositives. Merci.

M. NICOLAS LAVOIE :

1410 Je veux juste renchérir le fait que le règlement de PIIA prévoit à l'article 11 que le conseil d'arrondissement peut se prévaloir également d'une disposition à l'effet de soumettre tout projet de PIIA à la consultation publique, donc à leur choix. La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le prévoit et le règlement le prévoit également.

LA PRÉSIDENTE :

1415 On a profité de votre question, monsieur Bumbaru, pour renchérir un peu. J'espère que...

M. DINU BUMBARU :

1420 C'est du développement durable, une question sert à trois réponses. Dans certains cas, on recycle les discours; ce n'est pas la même chose ici.

1425 Mais peut-être moi-même pour faire un peu sur cette question, on parle d'un cadre avec des critères, avec des procédures, mais est-ce que ce serait peut-être intéressant puisqu'on est dans un univers qui est très corporatisé – on le sait bien, la médecine, on ne demande pas à un oto-rhino de soigner un genou, je pense – est-ce que l'arrondissement ou les pouvoirs publics

1430 qui vont mettre tout ça en oeuvre disposent des expertises en matière d'aménagement paysager à l'appui de l'examen des permis, des études sur l'histoire du paysage, sur les arbres qui ont été parfois coupés malencontreusement sur les sites comme ça? Est-ce que finalement la mise en oeuvre est garantie de tout ça?

1435 Le terme que j'ai employé tantôt, c'est également l'entretien. Parce que ce que je comprends, c'est qu'on vise l'excellence dans la réalisation. Mais comme vous l'avez souligné, madame la présidente, ce sont des projets qui s'inscrivent dans la longue durée, on travaille sur le prochain centenaire de l'hôpital, et est-ce que des critères d'entretien peuvent être... et des vérifications pour s'assurer que ce soit bien livré tout ça. Parce que ce n'est pas un droit, là, c'est un privilège, et sur quelle base est-ce que ça va être accordé.

LA PRÉSIDENTE :

1440 Peut-être que j'aimerais renchérir. Je sais qu'on a tendance à mettre des clauses d'entretien au niveau des entrepreneurs qui réalisent les travaux, donc une obligation d'entretien avec remplacement pour une période généralement de trois ans suivant les travaux.

1445 Outre ça et incluant ça, si c'est le cas, est-ce qu'il y a d'autres façons de s'assurer de la pérennité des aménagements qu'on souhaite voir réaliser?

M. NICOLAS LAVOIE :

1450 Je suis à la recherche de mon article, un petit article qu'on voit à peu près dans tous les règlements, qui dit que les travaux ou les aménagements paysagers doivent être maintenus en bonne condition. Et compte tenu que c'est indiqué dans un règlement, évidemment, si ce n'est pas respecté, la Ville a toujours le pouvoir d'émettre des poursuites. C'est l'article 98.

1455 *Les arbres, arbustes et plantations visés à la présente section, qui concerne tous les aménagements, doivent être maintenus en bon état et remplacés au besoin afin de maintenir un caractère végétal sain.*

1460 Alors, ça donne quand même le pouvoir à la Ville de poursuivre, le cas échéant, s'il y a négligence.

J'aimerais toutefois aussi souligner que l'article qui est dans le règlement de PIIA, l'article 8 nous spécifie un peu les documents qui sont exigés lors de la demande de permis. Je vous incite à en prendre connaissance. Il est indiqué entre autres, il y a un petit tableau, que:

1465 *Un plan d'aménagement paysager doit être déposé. Il est préparé par un professionnel reconnu.*

1470 Alors, bon, on ne voulait pas nécessairement parler d'architecte paysagiste, mais évidemment un professionnel reconnu, ce n'est pas nécessairement un plombier. Alors, ça nous laissait quand même une certaine marge.

1475 Mais on s'attend que pour les institutions, qu'il y ait quand même des plans qui soient préparés par un architecte, un architecte paysagiste. Alors, à défaut d'avoir nécessairement... je pense que nous avons quand même certaines connaissances, nous sommes nous-mêmes des professionnels, soit un architecte urbaniste ou urbaniste en devenir, alors je pense que nous sommes quand même en mesure d'apprécier, et les membres du Comité consultatif d'urbanisme également qui sont des gens formés, qui ont différents horizons, sont capables d'émettre des commentaires un peu sur des plans.

1480 Et c'est pour ça aussi que nous avons voulu aller chercher une autre expertise et d'exiger que tous les plans ou les interventions soient vus par le Conseil du patrimoine de Montréal. Ce qui est, je pense, unique. Je ne connais pas d'autres arrondissements qui ont fait cette demande, qui ont mis ça dans un règlement, c'est-à-dire que les plans doivent absolument être déposés et montrés.

1485 Pour votre édification personnelle, c'est l'article 28 du règlement de Sainte-Justine qui spécifie que:

1490 *Une demande de permis de construction ou de transformation...*
– un aménagement paysager c'en est –
... impliquant l'agrandissement d'un bâtiment doit faire l'objet d'une demande d'avis prévue à l'article 13 du règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal.

1495 Alors, il y a quand même un certain encadrement, je pense, qui est assez complet.

LA PRÉSIDENTE :

1500 Monsieur Brunet.

M. LOUIS BRUNET :

1505 Si vous me permettez comme complément d'information, l'arrondissement de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce est quand même un arrondissement d'importance. Nous avons deux arboriculteurs qui présentement, avant toute coupe d'arbres, toute émission de permis de coupe d'arbres vont vérifier et valider les informations qui nous sont transmises par les requérants. Nous avons également des ingénieurs forestiers qui travaillent avec nous. Nous avons avec nous la personne qui a rédigé la Politique de l'arbre.

1510 Alors, ce ne sont pas effectivement des gens qui font partie de la direction

d'aménagement urbain. Mais l'avantage de travailler en arrondissement, c'est que nous travaillons conjointement ensemble sur la plupart de nos projets. Il y a une synergie qui s'établit entre nous et ces professionnels.

1515 Lorsqu'eux ont besoin de notre intervention au niveau de l'aménagement, de la planification, par exemple, de la préservation de l'ensemble du couvert végétal urbain, nous travaillons avec eux. Et en même temps, lorsque nous avons besoin de leur collaboration, lorsqu'on traite sur les grandes propriétés à caractère institutionnel tel que Sainte-Justine, ça ne se fait pas non plus sur le coin d'une table ou dans un bureau fermé avec un seul professionnel qui
1520 regarde si ça lui plaît ou non. Il y a, lorsque l'on parle d'intervention comme celle de Sainte-Justine, une participation de ces professionnels.

 Nous avons également l'avantage d'un fonctionnement avec la division arrondissement et services corporatifs, c'est qu'il y a eu une spécialisation de divers services. Il existe une équipe
1525 qui s'occupe précisément de la forêt urbaine, qui s'occupe plus particulièrement des écoterritoires et qui nous offre son support dans tous les dossiers pour lesquels nous avons besoin d'assistance.

 Par contre, comme le disait monsieur Lavoie, nous ne sommes quand même pas à notre premier projet, nous avons quand même une expérience dans le domaine mais nous allons
1530 chercher cette expertise supplémentaire. Et auprès de l'équipe du Conseil du patrimoine, je crois qu'il y a une très grande expertise aussi.

M. DINU BUMBARU :

1535 L'objet de la question n'était pas de remettre en question la compétence. Mais enfin, ce que je comprends, c'est qu'il y a des professionnels reconnus et probablement compétents en matière de paysage, parce que, effectivement, un plombier est un professionnel reconnu.

 Et d'autre part, peut-être que, je parle dans la même lignée, monsieur Brunet aurait pu
1540 également souligner que l'autre bord de la rue de Sainte-Justine, il y a une des deux ou trois écoles d'architecture du paysage au Canada et la seule chaire en paysage des Nations Unies au monde. Alors, c'est quand même des ressources dont l'arrondissement certainement dispose avec grande...

1545 Enfin, c'était des questions, je pense, sur la question du paysage. C'est un nouveau sujet, on le sait. Là, il y a des programmes, mais il faut peut-être des clarifications sur la manière de mettre tout ça en oeuvre. J'apprécie beaucoup les réponses. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1550 Merci, monsieur Bumbaru.

J'inviterais maintenant monsieur Jean-François Hallé.

1555 **M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :**

1560 Alors, bonsoir, madame la présidente, monsieur le commissaire. Moi, j'aurais tout d'abord un commentaire par rapport aux diapositives qu'on a vues au niveau du caractère institutionnel de Côte-Sainte-Catherine, parce que c'est quelque chose qu'on voit régulièrement autour de la montagne. En passant, je représente les Amis de la montagne.

1565 Souvent, ces institutions-là étaient présentes, et on le voyait clairement sur la diapositive, sur de grands parterres libres de construction, ce qui les mettait en valeur et qui, pour l'instant, sont devenus des opportunités de densification et de construction importante, qu'on pense notamment au campus universitaire.

1570 Ceci dit, je pense qu'on peut remarquer qu'il y a eu un travail important au niveau du détail de ce projet-là. Les réponses qui ont été données aux questions précédentes me laissent quand même une grande question au niveau des stationnements. J'ai cru comprendre par un calcul rapide qu'on allait quand même doubler le nombre de cases de stationnement sur le site, bien qu'on va les contraindre dans un bâtiment et tout ça.

1575 Alors, je me demande quand même si on peut se permettre ce genre de geste là de nos jours, surtout quand on dit que, dans le Plan d'urbanisme, on veut réduire la circulation automobile. Mais si on dit qu'on respecte les orientations du Plan d'urbanisme et qu'on double, dites-moi que c'est un cas très particulier et faites m'en une démonstration plus particulière, je crois.

1580 Est-ce que justement, il y a une démonstration qui existe de ce besoin-là?

LA PRÉSIDENTE :

1585 Je pense que j'aimerais aller du côté du Centre hospitalier Sainte-Justine, d'abord en termes des besoins prévus avec la modernisation, et puis peut-être ensuite sur le plan réglementaire avec l'arrondissement.

M. MICHEL DUFRESNE :

1590 Je vais passer la parole aux gens qui ont fait les études sur les besoins en matière de stationnement, mais je vous dirais, peut-être juste pour les introduire, il y a eu deux études qui sont sur le site de l'Office de consultation publique. D'une part, il y a une étude portant sur l'impact de la circulation sur le stationnement. Il y a également eu une étude sur la mobilité urbaine qui a été faite par le groupe CIMA.

1595 Je vous dirais que dans l'ensemble, puisque les méthodologies ont été différentes un peu,
ils sont arrivés à peu près avec les mêmes chiffres. C'est-à-dire que, selon le moyen et le long
termes anticipés en termes de développement de projet, on est arrivés plus ou moins à un
nombre de 1 500 cases qui était requis pour répondre à la demande future. Actuellement, on a
1600 990 cases au total sur le site qui sont disséminées un petit peu partout dans les cours arrière et
autres.

Alors, c'est un accroissement, je dirais, qui n'est pas si important, compte tenu un peu
du potentiel de développement du site. Je tiens à dire qu'actuellement, on a 110 000 mètres
carrés de développement sur le site, on prévoit 119 000 supplémentaires. C'est deux fois la
1605 superficie de plancher qui est prévue à terme. Alors, on n'a pas, en termes de comparable, on
n'a pas augmenté par deux ou trois fois les stationnements pour répondre à cette demande-là.

Peut-être que les gens de CIMA pourrait répondre sur peut-être les questions un petit peu
plus fines.

1610

LA PRÉSIDENTE :

Je vous demanderais de vous présenter pour les fins des transcriptions.

1615

M. FRÉDÉRIC CÔTÉ :

Bonsoir. Frédéric Côté, CIMA+, consultant de l'hôpital pour ce qui est les questions de
mobilité urbaine. Nous, on a fait un sondage et on a pu faire une projection dans le futur des
besoins en stationnement. Donc, on a pris une méthode, bon, on a fait un sondage et on a
1620 poursuivi les tendances actuelles de déplacement pour arriver à un chiffre entre 1 500 et 1 600
places nécessaires dans le futur, à moyen terme, suite aux agrandissements de l'hôpital. On a
tenu compte du fait qu'il n'y aurait pas de création de stationnement sur rue.

Évidemment actuellement, le stationnement sur rue est saturé. Je pense que les
1625 résidants doivent s'en rendre compte. Et vu que le stationnement sur rue ne peut pas absorber
davantage de véhicules, il faut amener les véhicules supplémentaires quelque part. Donc, on a
tenu compte de ça dans notre estimation de 1 500 à 1 600 places dans le futur.

Est-ce que vous pouvez répéter votre question, juste le début?

1630

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

Bien, c'est juste qu'on dit dans le Plan d'urbanisme qu'on veut réduire la place de
l'automobile et on finit par rajouter plusieurs cases de stationnement. Alors, je me demandais
1635 comment on justifiait ça.

M. FRÉDÉRIC CÔTÉ :

1640 Il y a toujours un équilibre à atteindre, surtout dans un cadre comme celui de Sainte-Justine où ce n'est pas seulement des employés, il y a beaucoup de visiteurs qui viennent.

1645 Actuellement, il y a un déficit de cases surtout en ce qui concerne les visiteurs, il y a des files d'attente le matin, les gens ont de la difficulté à trouver de la place. Donc, le nombre de cases qu'on met en supplément vient, entre autres, pour accommoder ces gens-là, pour plus qu'il y ait d'attente, pour qu'il y ait des facilités de stationnement. L'accroissement de la superficie de l'hôpital va aussi amener un accroissement de gens qui veulent se stationner, qu'on le veuille ou pas.

1650 Mais il y a un point d'équilibre à atteindre. Je suis d'accord que si on fait deux fois plus, trois fois plus de stationnement, on va contribuer à augmenter de beaucoup le nombre de gens qui se stationnent. Toutefois, en en faisant juste assez mais pas trop et en mettant les mesures qui ont été décrites tout à l'heure, Allégo et autres, on peut atteindre un point d'équilibre pour diminuer l'impact de l'agrandissement de l'hôpital le plus possible.

1655 **M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :**

Dernière question sur ce thème-là. Est-ce que le...

LA PRÉSIDENTE :

1660 Est-ce que vous aimeriez avoir le son de cloche de l'arrondissement par rapport à votre question?

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

1665 Pour l'instant, ça me suffit.

LA PRÉSIDENTE :

1670 D'accord.

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

1675 J'aimerais savoir c'est quoi le coût du stationnement mensuel. Est-ce qu'il est inférieur ou supérieur au coût de la carte autobus-métro en ce moment?

M. FRÉDÉRIC CÔTÉ :

Moi, je ne connais pas la réponse.

1680

M. RICHARD L'ABBÉ :

Richard L'Abbé. Je suis le directeur des services administratifs au CHU Sainte-Justine.

1685

Le prix des cases de stationnement non conventionné est aligné sur le prix de la CAM. C'est notre politique interne. Par contre, évidemment, il y a des prix qui sont dictés par des conventions collectives. Mais notre politique, pour ce qui est de la tarification discrétionnaire, c'est de s'aligner sur le prix de la CAM.

1690

LA PRÉSIDENTE :

Mais quand on parle du stationnement pour visiteurs, ce n'est pas le cas?

1695

M. RICHARD L'ABBÉ :

Pour le stationnement visiteurs, la politique est plutôt de s'aligner sur un prix de marché. Donc, le stationnement du HEC, par exemple, fait partie de notre marché, celui du Jewish ou celui du St.Mary's.

1700

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à votre question?

1705

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

Tout à fait. Évidemment, je suis un peu pointilleux parce que...

1710

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous laissez monsieur Wolfe s'introduire?

1715

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

Oui, bien sûr.

1720

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

J'ai certaines questions sur le stationnement aussi. Est-ce qu'il y aura une quantité de cases de stationnement qui seront réservées soit pour les patients, soit pour les familles des patients ou pour les employés, les médecins? Est-ce qu'il va avoir des contrôles sur l'utilisation?

M. FRÉDÉRIC CÔTÉ :

1725 Rebonjour. Évidemment, la politique d'utilisation du stationnement ou d'opération n'est pas définie à ce stade-ci, mais c'est sûr qu'il va y avoir un nombre réservé pour les patients. Je crois que c'est l'objectif premier d'agrandir le nombre - pas le seul objectif, mais un des objectifs principaux de mettre plus de cases, c'est de bien servir les patients. Donc, il va avoir un nombre réservé. Et le but, c'est de faire en sorte qu'il n'y ait pas de difficulté à ce niveau-là.

1730 **M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Est-ce que vous savez à peu près la proportion qui va être réservée?

M. FRÉDÉRIC CÔTÉ :

1735 Nous, on a estimé un besoin de 4 à 500 cases au niveau du nombre de visiteurs, mais je ne peux pas certifier pour ce que ça va être dans les opérations, mais le but est de faire en sorte qu'il y ait assez de cases pour ces gens-là.

1740 **M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :**

J'allais dire que j'étais un peu pointilleux mais que quand même, à mon avis, les institutions du domaine de la santé doivent montrer l'exemple au niveau des problèmes de santé ou, en tout cas, des problèmes de santé publique.

1745 Ma deuxième question, c'est au niveau de la séquence de construction. Je ne sais pas si j'ai bien compris les diapositives qui ont été proposées. Au niveau des stationnements justement, il y a une partie des stationnements, que j'ai cru comprendre, qu'on allait construire par-dessus plus tard. Et dans le séquençage du projet, je me demandais, est-ce que j'ai raison, premièrement? Et, si oui, qu'est-ce qui va être l'occupation ou, en tout cas, l'aménagement de ces endroits-là qui vont rester à découvert en attendant une construction.

1750

LA PRÉSIDENTE :

1755 Monsieur Dufresne.

M. MICHEL DUFRESNE :

1760 Alors, votre première question, le stationnement serait fait d'un seul bloc. Donc, on parle entre 1 300 et 1 500 cases, c'est là où c'est le liséré orange. Donc, c'est un stationnement pour le moment qui n'est pas défini si c'est cinq ou quatre niveaux ou quatre niveaux et demi. On est encore au niveau de l'esquisse ou du développement de la proposition.

Ce qui est prévu advenant le cas que le stationnement ne se fasse sans qu'il y ait de

1765 bâtiment au-dessus immédiatement, il y a dans le projet de règlement des dispositions. D'une
part, on ne peut pas avoir de stationnement de surface, sur la dalle. Et la dalle devrait être
aménagée, j'imagine, temporairement en surface. À la limite, ça pourrait être un jardin un peu
plus minéral ou autre, je ne peux pas imaginer pour le moment de... mais c'était clair que dans le
projet de règlement, on ne peut pas gérer... une fois que le stationnement est fait, le
1770 stationnement ne peut pas être apparent en surface. Il y a également des aménagements
paysagers qui doivent être faits au pourtour du stationnement.

Également, monsieur Lavoie expliquait qu'il y a des alignements qui sont requis afin de
s'assurer qu'on ne se retrouve pas, par exemple, avec un stationnement qui est visible des voies
1775 publiques, par exemple. Donc, il y a des retraits qui sont imposés et, dans le fond, pour que le
long terme on puisse construire un bâtiment devant la structure de stationnement.

Est-ce que ça répond à votre question?

1780 **M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :**

Oui. C'est bien le bâtiment 7, là...

1785 **M. MICHEL DUFRESNE :**

Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

1790 ... qui va comme être plus tard que les autres?

M. MICHEL DUFRESNE :

1795 Je pourrais juste vous donner peut-être une coupe qui se retrouve dans le document.
Alors, c'est les deux coupes du bâtiment ici. Donc, on voit un peu les deux bâtiments.

Donc, ce qui est proposé à partir de Côte-Sainte-Catherine, le stationnement serait
entièrement souterrain. Il y a un bâtiment qui occupe le rez-de-chaussée et les étages supérieurs;
donc, il n'y a aucun stationnement qui est apparent à partir des voies publiques. Tandis qu'il y a
1800 une partie du stationnement qui serait hors sol dans la partie arrière pour ce bâtiment-ci, parce
qu'il y a un couvert végétal assez dense derrière sur la friche. Tandis que sur le Centre de
recherche, on est toujours en souterrain.

1805 Ici, le pointillé, c'est la topographie, ce qui vous explique un peu la différence de niveau
qui est assez importante. Donc, la partie qui est en sous-sol, ici, devient hors sol dans la partie
arrière, mais les dispositions réglementaires font en sorte qu'il n'y a aucun stationnement qui sont
apparents à partir de la rue.

1810 Une des raisons pour laquelle le stationnement est un petit peu hors sol, c'est qu'on va essayer le plus possible de faire le moins, c'est-à-dire faire le moins d'excavation possible dans le roc, entre autres les nuisances durant les travaux. C'est quand même un milieu hospitalier, etc. Donc, on essaie le plus possible de faire en sorte que le stationnement est un peu entre les deux, à mi-chemin entre le sous-sol et hors sol en partie.

1815 **M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :**

Donc, la partie d'en haut, la coupe d'en haut, c'est vraiment le bâtiment qu'on parlait, le numéro 7?

1820 **M. MICHEL DUFRESNE :**

C'est ça, exactement.

1825 **M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :**

Donc, ça pourrait donner un bâtiment qui aurait presque deux étages sur Côte-Sainte-Catherine, qui serait un stationnement pendant quelques années en attendant d'avoir une construction.

1830 **M. MICHEL DUFRESNE :**

Oui, mais il y a une distance minimale qui est imposée, qui est de 30 mètres. Vous me corrigerez. C'est ça? Donc, on ne pourrait pas construire à moins de 30 mètres de la rue et il y aurait des aménagements temporaires qui devraient être faits.

1835

Il ne faut pas oublier qu'il y a un minimum de 10 mètres de marge de recul qui est imposé. Donc, on serait obligés de faire au moins 10 mètres, 30 pieds de profond, paysager dans la partie avant dès que le stationnement est fait. Donc, il y aurait un écran paysager qui serait fait advenant le cas que le bâtiment ne serait pas fait au même moment.

1840

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à votre question?

1845 **M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :**

Tout à fait, merci.

1850 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

J'invite maintenant monsieur René Després. Bonsoir, monsieur.

M. RENÉ DESPRÉS :

1855

Bonsoir, madame Chauvin. Bonsoir, monsieur Wolfe, messieurs de l'arrondissement, messieurs, dame de Sainte-Justine.

1860

Quant à moi, je ne suis pas ici pour remettre la pertinence en cause de ce projet de développement. Je trouve que comme citoyen du quartier, c'est avec fierté que j'accueille ce développement, peu importe les quelques inconvénients que ça peut amener lors de la construction. Sainte-Justine est quand même une institution de niveau international. Puis comme citoyen, je dis que je suis fier de participer par ma tolérance à son expansion. Mais ma tolérance comme citoyen du quartier a quelques questionnements que je voudrais avoir ici.

1865

Un des questionnements majeurs, moi, outre le fait est-ce qu'on va avoir telle sorte d'arbres et telle sorte de gazon, ça, je n'en ai pas vraiment beaucoup à cirer, ça va aider la qualité environnementale du quartier, mais ça c'est correct, c'est plutôt ce qu'on ne voit pas qui m'interpelle, c'est-à-dire le bruit. Et là, là-dessus, j'ai des réticences importantes. Et je vous explique pourquoi.

1870

Nous, les citoyens de la rue Northmount, en juillet 2002, avons déposé une demande auprès de la Ville de Montréal de faire des analyses de bruit du côté de la rue Hudson où se situe la centrale thermique. Cinq ans plus tard, on attend encore. Il faut considérer qu'un building de un million et demi de pieds carrés comme Sainte-Justine a présentement environ 40 ventilateurs industriels sur ses toits, une demi-douzaine de refroidisseurs industriels. Quand je parle de refroidisseurs industriels, c'est l'équivalent de poser 450 climatiseurs sur votre toit de maison. Il va en avoir d'autres.

1875

Alors, je veux savoir comment Sainte-Justine va faire, premièrement, pour respecter les règlements municipaux qui n'ont pas été respectés et comment l'arrondissement va s'occuper, elle, de faire respecter ses propres règlements aussi. Plutôt que d'avoir une chicane d'experts qui dit qu'à telle heure on a 52 décibels et à telle heure on en a 49, puis quand on pète de même puis le vent est du nord, on en a 46 puis 54, moi, ce n'est pas ça que je veux savoir.

1885

Le respect, ça ne passe pas par une chicane d'experts en disant: «Bon, moi, mon expert a dit que votre expert était dans les patates.» Le respect, ça passe par des actions, peu importe ce que le règlement ou les chiffres du règlement disent. Et ça, dans ce dossier-là, je peux vous dire que Sainte-Justine a des classes à faire.

1890

Ma question est celle-ci. Comment va-t-on s'assurer qu'au fur et à mesure du développement du projet, on va respecter les citoyens du quartier? Et deuxièmement, comment qu'on va s'assurer aussi qu'on va rattraper ce qu'on a déjà fait, c'est-à-dire cinq ans de laisser-aller, d'indifférence et de presque mépris?

1895

LA PRÉSIDENTE :

1900

Je crois que votre question est très claire, monsieur Després, et on est tous bien curieux de savoir comment, peut-être en réponse à la première question qui nous a été posée, le projet va être au bénéfice des citoyens du quartier. Est-ce que, par exemple, la nouvelle unité de soins spécialisés va permettre de corriger certains problèmes de bruit. Tel que perçu par les citoyens, je ne veux pas embarquer dans les chicanes d'experts là.

1905

M. MICHEL DUFRESNE :

1910

Oui, de fait, je pense il y a un an et demi, il y a eu une rencontre publique et les gens nous ont exprimé leur insatisfaction par rapport à certains bruits. Je vous dirais que du côté de l'hôpital, ce qui a été entendu, c'est que, d'une part, il y a maintenant un service de plaintes, je ne sais pas comment l'appeler. Mais il y a maintenant non seulement un site, mais un numéro de téléphone pour que vous puissiez formellement déposer une plainte et qu'on donne suite à cette plainte-là.

1915

On dit ici: «réponse dans les 24 heures ouvrables suivant l'appel». C'est la note que j'ai ici. En tout cas, j'ai compris de la direction qu'il y aurait une attention qui serait apportée sur ces nuisances-là que, je pense, les gens sont très sensibles à cet aspect-là.

1920

D'autre part, au niveau réglementaire, ça, ça a été longuement discuté, on retrouve à la fois dans le projet de règlement des dispositions, entre autres sur tout ce qu'on appelle les apprentis mécaniques et autres, autant sur des bruits, des recouvrements qui sont requis, etc. Il y a également une disposition sur le niveau de bruit, sans qu'il soit spécifié exactement à quel niveau. Je laisserai les experts également débattre là-dessus.

1925

Il y a une disposition qui permettrait à l'arrondissement d'intervenir pour dire: «Tel type d'équipement, il y a une nuisance», etc. Donc, il y a à la fois au niveau réglementaire, quant à moi, qui est là au niveau du projet de règlement et il y a également une espèce de - je ne sais pas si on peut l'appeler un «hotline» ou quelque chose comme ça, où les gens auraient enfin un guichet unique à qui s'adresser. Parce que j'imagine que ce n'est pas évident à qui s'adresser quand on doit appeler à l'hôpital pour ces éléments-là. Et, en principe, il y a un engagement de l'hôpital à traiter avec diligence de ces plaintes-là.

1930

LA PRÉSIDENTE :

1935

J'aimerais peut-être ajouter à la question de monsieur Després.

C'est qu'on sait que souvent ces équipements-là ont un niveau de bruit relativement faible quand ils sont neufs, mais au fur et à mesure qu'ils vieillissent, il y a toutes sortes de vibrations qui se mettent à entrer en ligne de compte et le bruit augmente de façon assez

1940 importante. Je ne sais pas si c'est le cas ici, mais c'est un peu le sens de ma question tout à l'heure. Est-ce que le plan de modernisation prévoit le remplacement d'équipements existants et des mesures spéciales?

J'ai vérifié dans le projet de règlement, il n'y a rien quant au bruit par rapport aux appentis mécaniques. Donc, quels seront les avantages qu'on peut anticiper par rapport aux travaux qui sont prévus?

1945

M. GUY DAIGNEAULT :

1950 Ce qu'on travaille actuellement, c'est ce qu'on appelle un «Plan directeur de mécanique électrique». On est en train de regarder est-ce que la capacité de la centrale thermique actuelle peut prendre le volume agrandi? Non. Est-ce que la modification de systèmes mécaniques...

1955 Parce qu'au fil des années, l'hôpital s'est agrandi, je dirais, de l'intérieur. Donc, des petits systèmes se sont installés sur les étages, des petits systèmes se sont multipliés sur les toits. Donc, on est en train de voir une espèce d'intégration, je dirais, d'une intervention qu'on peut faire pour accueillir les nouvelles superficies. Donc, c'est un travail qui est en train de se faire.

1960 Nos intentions sont, bien sûr, d'installer des équipements soit à l'intérieur, donc ça contrôle le bruit, ou soit sur des appentis protégés. Parce qu'on veut protéger, bien sûr, le bruit au niveau de l'agrandissement, mais on veut aussi protéger le bruit au niveau des patients parce que les fenêtres sont ouvrantes à Sainte-Justine aussi là. Donc, on a les mêmes intérêts que le quartier, quand je pense à l'approche patients. Donc, c'est un travail qui est en train de se faire.

1965 Si vous me demandez: est-ce que le projet qu'on vous présente ce soir de modernisation des installations cliniques est un projet de modernisation des centrales thermiques? Non, ce n'est pas un projet de modernisation des centrales thermiques, mais on va se donner une capacité pour remplacer tous les petits systèmes qui se sont multipliés au fur et à mesure que les années se sont passées. Donc, je vois un avantage à l'intervention qu'on fait.

1970 **LA PRÉSIDENTE :**

1975 Si vous permettez, j'aimerais qu'on pose une question à l'arrondissement. C'est que dans le projet de règlement, il y a des prescriptions sur le revêtement. En fait, j'ai l'impression que c'est un parement visuel par rapport aux appentis mécaniques, mais il n'y a rien en tant que norme de bruit. Puis dans le calcul pour le facteur éolien, on exclut les appentis mécaniques.

Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de penser à ce que justement dans des conditions de vents forts dominants, les calculs de dispersion du bruit soient inclus dans les calculs éoliens.

1980

M. LOUIS BRUNET :

La question du bruit, en fait, il n'y a pas de niveaux sonores qui sont inclus à l'intérieur du règlement. Toutefois, ils sont inclus dans le cadre du Plan d'intégration architecturale, où on retrouve que les équipements les plus bruyants doivent être installés à l'intérieur du bâtiment, et tout autre équipement qui constitue une source sonore devra être entouré d'un écran muni de matériaux absorbants du côté de l'équipement.

1985

La question de l'impact éolien, je vous dirais qu'elle est différente, en ce sens que les impacts éoliens sont calculés non pas en fonction de l'impact ou de la dispersion du bruit, mais l'impact éolien, ce qui est visé, c'est le niveau de confort du piéton à la base de l'immeuble par les tourbillons de vent qui peuvent être causés.

1990

Ceci étant dit, ça n'enlève pas la responsabilité à Sainte-Justine que tout équipement, peu importe les conditions atmosphériques, ne peut pas disperser un niveau sonore qui, lui, est établi par ordonnance, qui vient nous dire que la nuit, on ne peut pas dépasser un niveau sonore de 38 décibels, mais 38 décibels ajustés.

1995

Ce qui veut donc dire que dans des conditions où je me retrouve avec, par exemple, une panne d'électricité parce qu'il y a un très gros orage, le bruit qui pourrait être perçu, dû aux génératrices qui entrent en fonction à ce moment-là, va peut-être être couvert par les bruits de l'orage aussi. Donc, je ne peux pas prendre la génératrice comme étant un équipement qui, lorsque je fais la mesure, se situe à l'extérieur d'un contexte bruyant lui-même.

2000

Les niveaux sonores, malheureusement, comme vous le dites, c'est souvent une question de débat d'experts. Et ça, j'en conviens, ce n'est pas agréable de se faire répondre ça. Malheureusement, c'est la seule façon dont on peut condamner quelqu'un, c'est-à-dire que c'est par rapport à des chiffres donnés. Un règlement qui dit simplement: «On ne doit pas causer un bruit qui va réveiller les voisins» ne serait pas applicable en Cour parce que c'est trop subjectif. Alors, il faut vraiment qu'on ait une norme qui est précise.

2005

Dans le cas de la réglementation sur le bruit, c'est écrit spécifiquement que c'est 38 décibels la nuit, à l'intérieur d'une pièce habitée dont les fenêtres sont normalement ouvertes. La seule façon d'aller faire ces mesures-là, et nous avons des inspecteurs qui sont spécialisés dans le domaine, c'est d'aller faire des mesures chez vous.

2015

Je ne pourrais pas vous répondre qu'est-ce qui s'est passé en 2002, mais si vous voulez nous laisser vos coordonnées, on va faire une recherche pour s'assurer qu'il y ait un suivi qui soit fait, s'il n'a pas été fait. Mais je n'ai pas d'autre chose à vous donner comme réponse par rapport à ça.

2020

LA PRÉSIDENTE :

Vous permettez à monsieur Wolfe une petite question?

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

2025

La norme de 38 décibels, savez-vous si c'est la norme normale? Les autres arrondissements utilisent le même chiffre? Est-ce que c'est 38 décibels (a)? Parce qu'il y a d'autres sortes de décibels dans la mesure de bruit.

2030

M. LOUIS BRUNET :

C'est 38 décibels (a). En fait, c'est une ordonnance qui nous provient de l'ancien Montréal. Cette ordonnance spécifie 38 dB(a) la nuit. Si ma mémoire est bonne, on parle de 40 en soirée et, je crois, 45 le jour. C'est effectivement en tenant compte des bruits environnants. C'est la même norme qui s'applique sur l'ensemble du territoire de l'ancien Montréal.

2035

Les règlements sont, je vous dirais à ma connaissance, différents. Je connais celui d'Outremont où, là, on a des mesures qui se font avec, je vous dirais, une entièresité de prises de mesures et de façon de prendre les mesures qui sont totalement différentes, mais où il y a une protection qui est incluse dans nos ordonnances, qui explique de façon précise et détaillée comment les appareils doivent être équilibrés, comment les mesures doivent être prises, la hauteur du micro, tous ces éléments-là qui rendent que, par l'expérience, nous nous sommes rendus compte que, en Cour, nous avons été défaits dans le passé, mais lorsque maintenant nous prenons des mesures, ces mesures-là sont à peu près inattaquables en Cour par la suite.

2040

2045

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Després.

2050

M. RENÉ DESPRÉS :

Sur le thème du bruit, l'inspecteur de la Ville de Montréal qui était passé en automne, je crois, 2002, parce qu'il y a deux inspecteurs pour tout le territoire de l'île, je peux vous dire que cette personne-là justement avait fait un ouvrage très rigoureux avec ses installations sur un toit du bloc appartements de la rue Hudson, et lors du dépôt de son rapport avait dit que les décibels dus à l'appareillage de la centrale thermique étaient de 53 la nuit. Donc, on est loin, loin du 38. De plus, l'analyse de ces valeurs-là de bruit sont des courbes logarithmiques, c'est-à-dire que 38 et 40, ce n'est pas deux de plus, c'est... O.K.?

2055

2060

Alors, là, moi, ma question là-dedans, monsieur l'ingénieur...

LA PRÉSIDENTE :

Votre question s'adresse à moi, monsieur Després.

2065

M. RENÉ DESPRÉS :

2070 Madame la présidente, ma question est que l'hôpital Sainte-Justine dit qu'on a un guichet pour recevoir les plaintes et que, en dedans de 24 heures, on a une réponse. Moi, ce guichet-là, la perception personnelle et la perception que les voisins de la rue Northmount et de la rue Hudson ont, c'est plutôt un guichet d'anesthésiste. Quand les plaintes arrivent là, on s'endort dessus.

2075 Ça fait cinq ans, madame la présidente, qu'on discute de ce point-là et je crois que la crédibilité institutionnelle, lors de développement d'un projet de cette ampleur-là, est dans le souci du détail, la sensibilité et l'intelligence dans l'approche, ce qu'on n'a pas vu à date pour ce détail-là.

LA PRÉSIDENTE :

2080 Vos commentaires, monsieur Després, on va être contents de les entendre lors du dépôt des mémoires. Mais là, je vous inviterais à poser vos questions.

M. RENÉ DESPRÉS :

2085 Ma question, c'est de savoir quand est-ce, premièrement, le problème va être réglé. Parce que d'autant plus, ils ont même foutu un compresseur dans la cour du stationnement de la chaufferie, qui nous fait un beau pshhhhh! tous les quatre minutes, 24 heures par jour, et ce, depuis trois ans. Merci, madame la présidente.

2090 **LA PRÉSIDENTE :**

Je pense que vos commentaires ont été très bien entendus à la fois par les représentants du centre hospitalier et par les représentants municipaux. C'est à ça que ça sert la consultation publique et j'espère qu'on va avoir l'occasion de vous voir en deuxième partie, le 12 mars.

M. RENÉ DESPRÉS :

2100 Le 12, absolument. On rédigera un document très pertinent, vous allez voir. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci à vous.

2105 J'inviterais maintenant monsieur Patrick Cardinal. Est-ce que monsieur Cardinal a quitté?

M. ANDRÉ CARDINAL :

Je m'appelle André Cardinal.

2110

LA PRÉSIDENTE :

Il est écrit Patrick. Mais le courriel, c'est André, alors je pense qu'on peut vous prendre.

2115

M. ANDRÉ CARDINAL :

Mon deuxième nom est Patrick, mais je ne l'ai jamais mentionné.

LA PRÉSIDENTE :

2120

Bonsoir, monsieur Cardinal.

M. ANDRÉ CARDINAL :

2125

Bonsoir, madame. Moi, j'aimerais revenir sur le stationnement dans le sens suivant. C'est qu'il y a quelqu'un tout à l'heure qui a parlé qu'ils avaient décidé d'augmenter à 1 600 en fonction d'une étude qui m'a l'air relativement vague. Moi, j'aimerais ça avoir des points précis par rapport aux personnes qui pourraient éventuellement utiliser un stationnement.

2130

Premièrement, combien il y a de personnes qui vont travailler dans cet hôpital-là au cours des prochaines années? Est-ce qu'il y a une augmentation significative des gens qui vont travailler à cet hôpital-là au cours des prochaines années? Deuxièmement, au niveau de la clientèle, ce serait peut-être important de savoir s'il va avoir une augmentation significative de la clientèle.

2135

Et l'autre élément aussi, c'est qu'on sait que l'utilisation de l'auto est relativement variable d'un territoire à l'autre. Par exemple, il y a 40 % des gens qui viennent de l'extérieur de Montréal. C'est évident que ces gens-là, il y a des bonnes chances qu'ils viennent en auto. Il y a aussi des gens qui viennent à l'intérieur de l'île de Montréal, 60 %. Ça, finalement, ça, c'est un petit peu différent. Il y a des gens qui vivent à Côte-des-Neiges. Je sais, par exemple, que dans des quartiers comme le Plateau, il y a beaucoup moins d'utilisateurs qu'ailleurs.

2140

Donc, le nombre d'utilisateurs d'automobiles varie à Montréal. Donc, ce serait peut-être important d'avoir ce genre d'étude là pour savoir exactement c'est quoi les besoins par rapport au stationnement. Si on réussit...

2145

Puis l'autre élément aussi qui a été souligné, c'est qu'on parle de 1 200 stationnements à 1 500. 1 300 à 1 500, monsieur parlait de ça tout à l'heure.

LA PRÉSIDENTE :

2150

Ça, vous avez raison.

M. ANDRÉ CARDINAL :

2155

1 300 à 1 500. C'est toujours bien 200 stationnements différents. Moi, j'aimerais ça, comme disent les pompiers, aller à la pire possibilité et non à la meilleure. Si c'est 1 500, qu'on dise 1 500. Après ça, on va pouvoir négocier.

2160

Puis moi, je trouve ça important de savoir exactement pourquoi on a besoin de ces stationnements-là. Si on envoie un message, malgré tout le verbiage qui est fait sur le fait qu'on veut diminuer le nombre de voitures, ce qui répond au Plan d'urbanisme, au fait que finalement... donc, ça, ça veut dire que si on croit à ça, ça veut dire qu'on n'augmente pas. Le signal qu'on envoie actuellement, c'est: «Amenez vos voitures, il va avoir 600 stationnements de plus.»

2165

LA PRÉSIDENTE :

2170

J'avoue qu'effectivement, monsieur Cardinal, à la lecture des documents, des fois on a l'impression d'être dans une mer de chiffres. Par contre, il me semble que l'étude de mobilité de CIMA permet d'apporter plusieurs éléments de réponse à vos questions, en tout cas quant à l'état actuel des gens qui viennent à l'hôpital. Peut-être que vous pourrez apporter des précisions quant à l'estimation de l'augmentation des besoins.

M. KIEM DAO :

2175

Madame la présidente, d'abord, il faut dresser un contexte général. Et pour répondre à la question, nous prévoyons d'ici jusqu'en 2014 presque aucune augmentation des activités de l'hôpital, dans le sens qu'on va maintenir le même nombre de lits à l'hôpital, sinon même diminuer légèrement. En d'autres mots, encore une fois, c'est un projet de modernisation. Ce n'est pas un projet de développement de l'hôpital.

2180

2185

En matière de stationnement, nous travaillons pour répondre à des besoins existants non comblés, de façon sérieuse. Quand on regarde les besoins de notre clientèle, ils n'ont pas de stationnement. Les files d'attente s'étendent sur Côte-Sainte-Catherine. Et donc, c'est pour cette raison-là. On répond aussi aux besoins de nos employés. Parce que nos employés qui viennent travailler à Sainte-Justine n'ont pas de place pour stationner et ils stationnent dans les rues avoisinantes. Et on essaie de régler ce problème-là.

2190

Et au niveau des données, je passerais la parole à monsieur de CIMA qui va pouvoir vous donner les données plus exactes.

M. FRÉDÉRIC CÔTÉ :

2195 Oui, bonjour. Actuellement à l'hôpital Sainte-Justine, en moyenne, il y a 58 % des utilisateurs qui utilisent l'automobile le matin et 66 % l'après-midi. Si on fait une séparation entre les employés et la clientèle, sur 24 heures, il y a 56 % des employés qui utilisent l'automobile et il y a 80 % des patients qui utilisent l'automobile.

2200 À 56 % d'utilisation automobile pour les employés, ça se compare favorablement à la moyenne montréalaise, je dirais, c'est mieux que la moyenne montréalaise, et ça ne se compare pas au centre-ville, mais c'est, je pourrais dire, une moyenne tout à fait normale, typique du centre de l'île.

2205 Autre question de mobilité. Le taux d'occupation d'automobile pour les employés est de 1.14, ce qui est encore une fois dans les moyennes régionales de l'île de Montréal. C'est moins grand que le centre-ville, mais on n'est pas au centre-ville non plus. Il y a un peu plus d'offre dans les rues; dans les stationnements, il y a moins de demande. Donc, il y a un peu plus de possibilité de se stationner. Les gens en profitent, c'est comme ça.

2210 Donc, il y a un taux légèrement plus haut d'utilisation automobile à Sainte-Justine qu'au centre-ville. Mais encore une fois, ça se compare très bien au centre de l'île.

Est-ce qu'il y a d'autres informations que je peux donner?

LA PRÉSIDENTE :

2215 Oui. Je pense que monsieur Cardinal a demandé en termes de besoins, par exemple, la proportion d'utilisateurs du stationnement sur le site du centre hospitalier qui est utilisé par le personnel médical, par les patients, comment est-ce que ça, ça va évoluer dans le temps et en quoi est-ce que ce qui est proposé dans le projet permet de répondre à cette évolution des besoins.

Est-ce que je me trompe, monsieur Cardinal?

M. ANDRÉ CARDINAL :

2225 Oui, oui, c'est une bonne question.

M. FRÉDÉRIC CÔTÉ :

2230 Nous, on a évalué les besoins au pire cas. Ce qui est dans les études, autant en circulation qu'en stationnement, c'est le pire des cas. Si tous les nouveaux bâtiments apportaient un même ratio d'employés par superficie dans les nouveaux bâtiments

2235 qu'actuellement, c'est-à-dire si ce n'était pas juste une modernisation, si on remplissait les espaces autant qu'ils sont remplis aujourd'hui, on aurait des besoins tels qui ont été exprimés dans les études. Donc, on a fait une marge la plus haute.

2240 Entre autres, c'est peut-être pour ça que le nombre de stationnements n'est pas encore fixé. Il y a des choix qui sont à faire. Moi, je ne m'occupe pas de la construction, mais au niveau de la construction, il y a des choix qui sont à faire.

2245 Actuellement, il y a beaucoup d'employés qui stationnent sur rue. 80 % des gens qui stationnent sur la rue et qui vont à l'hôpital Sainte-Justine, c'est des employés. Il y a un 20 % des gens qui stationnent sur la rue et qui vont à Sainte-Justine, qui sont des patients. Donc, on cherche à donner de la place dans le stationnement à ces gens-là, aux patients. Il y a actuellement des employés qui stationnent aux HEC et des employés qui stationnent à Brébeuf, d'autres qui louent même des espaces dans des entrées de résidences. Donc, on vise à réduire l'impact de l'hôpital en donnant la possibilité à ces gens-là de pouvoir aller se stationner à l'hôpital même.

2250 On a parlé aussi tout à l'heure d'un programme de gestion de la demande. J'ai dit la même chose tout à l'heure. Il faut viser un équilibre entre diminuer l'impact... c'est sûr qu'on ne peut pas faire trop de cases; sinon, on invite les gens. Mais il faut quand même répondre à des besoins. Donner assez de cases et en faire juste assez pour pas qu'on incite les gens à venir, disons, les bras ouverts en automobile.

2255 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Wolfe aurait une question, si vous permettez.

2260 **M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

2265 Pour continuer la discussion parce que, monsieur Dao, vous nous avez dit que vous ne prévoyez pas une augmentation de lits. Mais j'imagine, ayant entendu des présentations d'autres centres hospitaliers universitaires, qu'il va avoir plus de patients ambulatoires, plus d'usagers quotidiens, est-ce que les études de besoin de stationnement ont tenu compte d'une augmentation, pas seulement dans la superficie, augmentation de travailleurs, mais aussi une augmentation d'usagers quotidiens qui vont venir probablement à 80 % en voiture, si on peut estimer, ou est-ce que ça va être le même nombre de patients par jour?

2270 **M. KIEM DAO :**

2275 J'ai bien mentionné dès le départ que, étant donné que Sainte-Justine devient un centre hospitalier universitaire, il est de plus en plus spécialisé et il doit travailler pour partager la prise en charge de ses patients aux autres hôpitaux. Et à cet égard, au contraire, on doit diminuer le volume d'activités pour les cas moins sérieux et garder les cas les plus sérieux qui sont moins

nombreux.

2280 La preuve, c'est qu'il y a une dizaine d'années, notre salle d'urgence recevait 80 000 ou 90 000 par année de patients. Actuellement, on travaille sur une base de 65 000, parce que les patients sont pris en charge par les urgences des autres hôpitaux parce qu'ils sont habilités à le faire et ça va se continuer. Ça va se continuer d'ici jusqu'en 2014.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

2285 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2290 Est-ce que c'est pour ça qu'on voit dans la documentation que, actuellement, Sainte-Justine est un centre hospitalier à 489 lits, incluant 40 du Centre Marie-Enfant, mais que dans le projet clinique, on parle de 415 lits?

M. KIEM DAO :

2295 C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

2300 Donc, je pense que le 415 lits n'inclut pas le 40 de Marie-Enfant?

M. KIEM DAO :

Non, non.

2305 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, on diminue d'environ 10 % la capacité actuelle du centre hospitalier en matière de lits à cause de la spécialisation.

2310 **M. KIEM DAO :**

Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

2315 Madame Poitras.

Mme LUCIE POITRAS :

2320 C'est juste...

LA PRÉSIDENTE :

2325 Au micro, s'il vous plaît.

Mme LUCIE POITRAS :

2330 Compte tenu du projet, ça amène plus de gens de l'extérieur, parce que justement c'est de spécialiser davantage. Et aussi, si on regarde Sainte-Justine, la clientèle, elle est beaucoup 0-5 ans. Donc, on parle de poussettes et d'une difficulté un petit peu plus. Parce que oui, c'est pour jusqu'à 18 ans, mais c'est essentiellement la majorité des 0-5 ans.

LA PRÉSIDENTE :

2335 Pour compléter sur la question de monsieur Cardinal, dans l'étude de CIMA+, il y a donc une évaluation de la demande en stationnement existante et puis on fait une projection à moyen et à long termes en fonction de la superficie de plancher accrue. Puis à moyen terme, on fait plus 30 %, et à long terme, on fait plus 45 %.

2340 Est-ce que vous pouvez m'expliquer la base de cet estimé des besoins à moyen et à long termes en fonction des superficies ajoutées.

M. FRÉDÉRIC CÔTÉ :

2345 Oui. On a pris une hypothèse qui a été confirmée avec les gens de l'hôpital et qui peut être exprimée comme suit, c'est que pour 100 % d'augmentation de superficie, on a pris une augmentation d'achalandage de 50 %, de la moitié seulement, pour tenir compte de l'effet que les gens vont avoir plus d'espace pour un même nombre de personnes.

2350 **LA PRÉSIDENTE :**

Et est-ce que je comprends, parallèlement à ce qui vient de se dire, que ce qui est prévu à moyen et à long termes, c'est un accroissement de l'utilisation du stationnement essentiellement pour la fonction universitaire du centre hospitalier.

2355

M. FRÉDÉRIC CÔTÉ :

2360 Nous, on n'a pas tenu compte de qui utiliserait, est-ce que ce serait des universitaires. On a tenu compte d'un accroissement de l'achalandage. Je ne suis pas habilité à répondre à la question, mais on n'a pas fait des distinctions entre les types d'employés ou quoi que ce soit.

LA PRÉSIDENTE :

2365 Ce n'est pas le cas s'il y a une augmentation générale de l'achalandage, même s'il y a une réduction du nombre de lits.

M. KIEM DAO :

2370 Madame la présidente, si vous permettez, c'est qu'on a des besoins qui ne sont pas comblés, qu'on veut combler. L'augmentation de nos places de stationnement, c'est pour combler ces besoins-là, qui deviennent de plus en plus urgents.

LA PRÉSIDENTE :

2375 On a profité de votre présence pour compléter sur notre questionnaire.

M. ANDRÉ CARDINAL :

2380 Mais moi, la question que je posais au début, c'est que finalement un jour typique, combien il y a de monde à l'intérieur de cet hôpital-là, tant employés d'un côté que de l'autre côté les gens qui viennent comme patients.

2385 Et l'autre élément aussi, c'est que monsieur a dit que ce n'est pas un plan de développement. C'est un plan, finalement...

LA PRÉSIDENTE :

De modernisation.

2390 **M. ANDRÉ CARDINAL :**

Pardon?

LA PRÉSIDENTE :

2395 De modernisation.

M. ANDRÉ CARDINAL :

2400 De modernisation. Ça veut dire que, en plus de ça, ça va être surtout un hôpital spécialisé où les gens vont aller là probablement en longue durée ou en durée plus longue.

M. KIEM DAO :

2405 Non.

M. ANDRÉ CARDINAL :

2410 Est-ce que vous allez encore avoir ce qu'on appelle les cliniques externes?

Mme LUCIE POITRAS :

Oui, oui.

2415 **M. KIEM DAO :**

Oui.

M. ANDRÉ CARDINAL :

2420 D'accord, vous allez garder vos cliniques externes.

2425 L'autre élément aussi qui a été dit et qui a été affirmé par monsieur au début, qui disait, on a commencé à parler d'une façon... en soulignant le fait qu'on était pour encourager les employés à trouver des moyens alternatifs pour venir à l'hôpital et tout ça. Je trouve ça sympathique, mais excepté que quand tu coupes l'offre des stationnements, c'est le meilleur moyen que les gens n'amènent pas leur auto. C'est la façon la plus drastique. Mais quand il n'y a pas d'offre, les gens n'amènent pas de voiture.

2430 Puis par rapport à ça, il y a des expériences ailleurs. Nortel a signé avec la Ville d'Ottawa, avec la Société de transport d'Ottawa, finalement comme quoi ils fournissaient une carte CAM à leurs employés. Donc, c'est important de trouver des nouvelles mesures que les citoyens corporatifs puissent s'impliquer pour faire en sorte qu'il y ait moins de voitures et qu'il y ait moins de stationnements. Puis il y a des moyens drastiques pour arriver là.

2435 Donc, moi, je trouve le message finalement comme quoi on augmente le stationnement, c'est un message: «Amenez vos voitures.»

LA PRÉSIDENTE :

2440 J'espère que vous avez quelques éléments de réponse à vos questions, monsieur Cardinal.

2445 J'inviterais maintenant monsieur Guy Renaud. Bonsoir, monsieur.

M. GUY RENAUD :

2450 Bonsoir, madame. Je voudrais d'abord ajouter à la remarque de monsieur Lavoie tout à l'heure qui a dit que Sainte-Justine est un monument monumental. C'est gigantesque. Quand on se tient sur la rue Ellendale derrière au coin de McShane et qu'on regarde la largeur et la longueur, ça fait peur. Ça fait peur.

2455 Moi, je demande, est-ce qu'on a approché les citoyens du quartier quand on a pensé à développer Sainte-Justine de cette façon? Moi, j'habite derrière depuis dix-huit ans. Je n'ai jamais vu une lettre, un message de nous inviter à venir donner notre opinion. Est-ce que vous avez envoyé un tel message aux résidents du quartier?

LA PRÉSIDENTE :

2460 Je vous rappellerai, monsieur Renaud, que vos questions s'adressent à moi.

M. GUY RENAUD :

2465 Ah! je suis désolé. Alors, je vous pose la question. Je n'ai jamais rien reçu, à part qu'il y a peut-être deux mois et demi, trois mois, et le projet est enclenché depuis au moins cinq, six ans. Et moi, j'habite, comme je vous dis, depuis dix-huit ans le quartier, je n'ai jamais rien reçu dans ma boîte aux lettres.

2470 Je vous pose la question. Est-ce qu'on a déjà fait une approche auprès des citoyens du quartier, surtout ceux qui habitent derrière, carrément derrière Ellendale? Je n'ai jamais rien vu.

LA PRÉSIDENTE :

2475 Du côté de Sainte-Justine.

M. MICHEL DUFRESNE :

2480 Alors, disons je suis un peu surpris que vous n'avez pas reçu d'invitation parce que, normalement, il y a eu une distribution à tous les riverains et dans un territoire assez large pour les deux journées portes ouvertes qui a eu lieu au mois de novembre.

M. GUY RENAUD :

2485 C'est novembre. Je vous parle d'un projet qui a été enclenché il y a six ans. Je n'ai rien reçu.

LA PRÉSIDENTE :

2490

Monsieur Renaud, vous vous adressez à moi. Il n'est pas censé d'avoir d'échanges directs.

M. GUY RENAUD :

2495

D'accord. Je vous parle d'un projet qui a été enclenché, selon ce qu'on m'a dit, depuis au moins six ans. Alors, j'ai reçu quelque chose dans ma boîte aux lettres il y a à peine trois mois, quatre mois. Alors, je pose la question: est-ce qu'on en a envoyé avant? Est-ce qu'on a parlé aux citoyens du quartier avant de préparer tout un dossier joliment? C'est très, très beau tout ça, mais est-ce qu'on a approché les citoyens du quartier?

2500

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Daigneault.

2505

M. GUY DAIGNEAULT :

2510

Les projets d'immobilisation dans le domaine de la santé, c'est des projets qui demandent dix ans de travail pour une organisation. Vous voyez, ici, le fruit de presque dix ans de travail. Ça commence par une discussion sur l'opportunité du projet avec le ministère, avec les agences, avec les partenaires, les réseaux. Donc, ce n'est pas à ces moments-là de pertinence qu'on va rencontrer les résidants du quartier.

2515

Ensuite, quand on commence à développer des plans maîtres, quand on commence à développer des plans directeurs immobiliers, on travaille à l'interne. On va développer ça avec la Corporation d'hébergement du Québec. On va travailler ça avec les ministères, avec les municipalités. Et ces projets-là vont traverser plusieurs étapes.

2520

À un moment donné, on est rendus à l'étape de consulter et de faire une information aux citoyens. Cette étape-là a eu lieu en novembre dernier. Si vous me dites comment ça se fait qu'on n'est pas venu vous voir il y a dix-huit ans, depuis que vous êtes arrivé, ou depuis seize ans, c'est qu'il n'y avait pas de projet. Il n'y avait pas lieu de faire de consultation, on était en gestation, ce qui s'applique bien à Sainte-Justine en passant.

2525

Donc, ça aurait été prématuré de vous voir il y a dix ans, comme c'est prématuré actuellement, on est en train de réfléchir peut-être sur des projets éventuels à très, très long terme de Sainte-Justine. Si j'allais vous voir pour vous faire des consultations sur des choses qui sont immatérielles, probablement que je n'aurais aucune assistance. Donc, ça fait partie du processus de développement de projet, la consultation qui a eu lieu au mois de novembre dernier.

M. GUY RENAUD :

2530

Monsieur Dufresne parle de gestation. Moi, je vous parlerais de tissu interstitiel. On va rester dans la médecine, c'est un tissu entre deux tissus. Et on voudrait que la rue Ellendale, surtout la partie nord, demeure résidentielle, garde son tissu interstitiel entre Sainte-Justine et les résidents. Alors, c'est une demande qu'on fait officiellement.

2535

LA PRÉSIDENTE :

Votre question, en fait, c'est par rapport aux aménagements prévus?

2540

M. GUY RENAUD :

Oui, par rapport à deux aménagements, notamment 3, 6, 7 qui sont dans la partie nord de la rue Ellendale. Tout le reste fait partie de la partie sud de Ellendale. Bon, si on veut absolument grandir. Mais 5, 6 et 7 sont de la partie nord, donc font partie du tissu résidentiel. Et nous, on voudrait que ce tissu demeure un tissu résidentiel.

2545

On voudrait plutôt entendre parler de jardin. On a parlé d'arbres, on n'a pas parlé de jardin ce soir. J'ai lu toute la documentation. Le mot «jardin», est-ce que ce mot existe à Sainte-Justine, «un jardin»? Moi, je verrais très bien l'implantation d'un jardin pour les enfants, un potager pour les enfants, tiens. Les enfants qui sont malades ont le droit d'aller jouer dans la terre.

2550

LA PRÉSIDENTE :

Je vous dirais, monsieur Renaud, que vos...

2555

M. GUY RENAUD :

Ils ont le droit de planter quelque chose.

2560

LA PRÉSIDENTE :

... vos commentaires à ce moment-ci sont plus de l'ordre des opinions. Si vous avez des questions...

2565

M. GUY RENAUD :

C'est vrai, vous avez raison. Alors, je retourne à ma deuxième question.

2570

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. GUY RENAUD :

2575 Je retourne à ma deuxième question. A-t-on sérieusement étudié l'option de réaliser ce projet ailleurs qu'à Sainte-Justine? Et je m'explique. On a déjà le Children's Memorial dans le sud de l'île de Montréal. On a Sainte-Justine qui pourrait représenter le secteur centre. Alors, on penserait peut-être à l'élaboration d'un troisième hôpital pour enfants dans le secteur nord de l'île de Montréal, qui pourrait toucher Ville Saint-Laurent, Laval, les Basses-Laurentides, tout ce

2580 secteur.

On parle beaucoup de décentralisation et d'espaces verts depuis plus d'une décennie à Montréal. Je pense que ce serait une excellente occasion de dire: «Sainte-Justine, c'est déjà assez gros. Modernisons nos équipements, et surtout nos équipements extérieurs qui sont

2585 directement en relation avec le citoyen, avec les gens qui habitent le quartier. Montrons qu'on veut s'intégrer dans le quartier d'une façon civilisée, d'une façon humaine, avec notamment le jardin et des espaces de verdure.» Alors, ça, ce serait déjà un pas en avant.

Monsieur a parlé qu'on modernisait. Mais moi, quand je regarde toutes les maquettes, je

2590 m'excuse, on agrandit. Si ce n'est pas d'agrandir, ça, je me demande ce que c'est d'agrandir. On met 66 % plus de places de stationnement. C'est énorme, 66 %. Vous partez de 900 et vous allez jusqu'à 1 500. Ça fait 9 et 6 : 15, ça me fait soixante et quelque pour cent de plus.

Ces voitures, on a parlé de stationnement, mais on oublie que ces voitures pour se

2595 rendre dans les stationnements, il y a un mouvement dans le tissu du quartier. Il y a une pollution. Il y a des enfants qui jouent dans ce quartier. Ce n'est pas juste des numéros de portes. Ce n'est pas juste des adresses. Il y a du monde qui habite le quartier. Alors, on voudrait que nos enfants puissent continuer à jouer sans se faire écraser par quelqu'un qui veut absolument prendre la place de l'autre. Vous comprenez?

2600 Alors, ça, on n'a pas entendu beaucoup ce son de cloche de la part des gens de Sainte-Justine et je voudrais qu'on pense à ça plutôt.

LA PRÉSIDENTE :

2605 Alors, je sens deux préoccupations chez monsieur Renaud. La première, c'est le transfert d'activités en périphérie finalement de l'île de Montréal. Puis là-dessus, vous êtes probablement visionnaire, parce que je pense que c'est ce qui se fait actuellement avec la spécialisation.

2610 Et la deuxième, ce serait une question peut-être pour l'arrondissement, pour le Centre Sainte-Justine aussi, c'est comment est-ce que les aménagements proposés avec les passages piétonniers et les entrées véhiculaires à la fois sur Côte-Sainte-Catherine et sur Ellendale vont-ils améliorer la circulation dans le secteur, notamment dans la partie résidentielle.

2615

Donc, la première question, c'est par rapport avez-vous considéré relocaliser Sainte-Justine ou une partie des activités.

Mme LUCIE POITRAS :

2620

On n'a pas prévu relocaliser Sainte-Justine. C'est quand même tout un...

M. GUY RENAUD :

2625

Pas relocaliser, mais refaire un bloc 3, disons, sud, centre, nord.

Mme LUCIE POITRAS :

2630

Sainte-Justine travaille dans un réseau qu'on appelle le réseau mère-enfant, donc avec une vingtaine d'institutions qui sont Laval, Saint-Eustache, donc des institutions qui existent déjà. On sait que le nombre d'enfants... et ça, c'est vraiment pour la première et la deuxième lignes. Mais quand on arrive à des soins spécialisés au niveau des enfants, plutôt que les disperser, il faut plus les concentrer.

2635

Et c'est dans cette mission-là que Sainte-Justine, je ne crois pas que ça soit pensable, mais tous les scénarios ont été regardés au fil des années, mais ce n'est pas pensable d'imaginer un troisième bâtiment pour des soins spécialisés au niveau des enfants. Et essentiellement, le projet de Sainte-Justine, c'est des soins spécialisés, parce qu'on tente à avoir le nombre de patients, donc des masses critiques plus importantes et les enfants sont dans notre... oui, on a un petit bébé boom de ces temps-ci, mais ils ne sont pas dans une augmentation énorme nos enfants.

2640

Ça fait que pour la première question, c'est ça.

2645

M. GUY RENAUD :

Vous parlez d'une diminution du nombre de lits. On a parlé d'une diminution de l'achalandage justement au niveau des soins qui ne sont pas pertinents, qui ne sont pas intensifs. Alors, je me dis: pourquoi agrandir tout ça si on met moins de lits, s'il y a moins de monde?

2650

Le Centre de recherche, on peut très bien aller chercher ailleurs. On peut l'établir sur le campus de l'université, le numéro 5 notamment. Les stationnements encore, c'est un problème. C'est un problème parce que, comme je vous dis, les gens pour aller dans leur stationnement à la case numéro XWZ32 doivent passer par des routes, et il y a des gens qui habitent dans ces routes et ça crée de la pollution. L'hiver, c'est infernal. Alors, je me dis, il y a sûrement d'autres solutions.

2655

2660 Est-ce que vous avez pensé à instaurer une navette, ouvrir la rue Ellendale jusqu'à Hudson, qui est fermée maintenant, qui était ouverte dans les années 50, ouvrir Ellendale jusqu'à Hudson. Là, vous avez une espèce de piste de course carrée qui vous permet d'ouvrir tout le secteur et d'installer un système de navette qui partirait soit devant Sainte-Justine, qui vient chercher derrière le personnel et qui va à la station de métro Côte-des-Neiges, métro Outremont, métro Université de Montréal. Et même, on peut parler du métro Plamondon. Alors, on a quatre stations de métro à moins de cinq, dix minutes à tout casser.

2665
2670 Moi, j'habite, si je me rends à pied à Wilderton au centre d'achats, je vois la file de voitures à 4 h qui vient à Sainte-Justine, les employés et ceux qui sortent, ça leur prend vingt minutes pour faire environ un demi-kilomètre. Alors, en vingt minutes, ils auraient le temps d'aller à la station de métro, de prendre le métro, d'aller chercher leur voiture en périphérie et là, je trouve qu'on s'inscrit dans le Plan d'urbanisme de dégager la Ville de Montréal de la pollution, du bruit et du danger que représentent toutes ces voitures pour les enfants qui circulent dans le quartier.

2675 **LA PRÉSIDENTE :**

Effectivement, monsieur Renaud, je pense que l'Oratoire Saint-Joseph du mont Royal dispose d'une navette pour les déplacements véhiculaires sur son propre site. Est-ce que Sainte-Justine a pensé à se doter d'outils comme ceux-là pour inciter les gens à ne pas utiliser leur voiture en solo pour venir au travail? Monsieur Dao.

2680 **M. KIEM DAO :**

2685 Je pense que c'est notre souci premier. On envisage une panoplie de solutions. On fait partie des comités de gestion des déplacements du quartier. On fait des incitatifs à nos employés pour ce faire. Et je pense que, madame la présidente, dans la mesure du possible, on essaie de répondre à toutes ces attentes-là.

2690 Je veux revenir, madame la présidente, encore une fois je veux répéter, c'est que la modernisation de Sainte-Justine vise en premier lieu – en premier lieu – des soins sécuritaires à nos patients, à nos mères et à nos enfants. Et je le répète, dans les années 50, quand Sainte-Justine a été construite, les normes de soins, de sécurité des soins étaient très différentes des normes actuelles.

2695 Pour la néonatalogie, un bébé, pour soigner un bébé en néonatalogie, on a besoin d'un espace de 60 pieds carrés. Maintenant, l'espace est de 140-150 pieds carrés pour être aux normes. Donc, on ne peut pas, avec nos bâtiments existants, répondre aux normes avec un nombre croissant de bébés. Donc, c'est pour cette raison-là qu'on s'efforce de faire ce grand projet de modernisation.

2700 **M. GUY RENAUD :**

Le nombre de bébés, je pense, n'est pas en rapport avec le nombre de places de stationnement.

2705 **LA PRÉSIDENTE :**

Je crois qu'il y a un lien.

2710 **M. GUY RENAUD :**

On parle de 600 places de stationnement de plus.

LA PRÉSIDENTE :

2715 Je ne veux pas répondre pour le Centre hospitalier. . .

M. GUY RENAUD :

2720 Non. Je vous dis tout simplement ça. Je trouve que les gens parlent bien, mais la vérité, c'est que monsieur avait raison. Plus vous créez de places de stationnement, plus vous incitez les gens à venir en voiture. Si vous réduisez de façon draconienne le nombre de places de stationnement, le message est passé. Sainte-Justine vient de s'intégrer dans le quartier et dans le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, on s'en va vers le troisième millénaire et puis on respecte les normes d'environnement et tout. Et puis voilà. Les gens prennent le métro et les
2725 personnes, les dames qui viennent avec leurs enfants et leurs carrosses, on leur réserve les stationnements prioritaires. Là, je suis d'accord qu'une dame qui vient avec son mari et son enfant, avec le carrosse et le pousse-pousse, eux auraient besoin de stationnement.

LA PRÉSIDENTE :

2730 Vous êtes encore dans le volet commentaire, monsieur Renaud.

M. GUY RENAUD :

2735 Ah! oui, oui. Eux auraient besoin du stationnement. Je suis d'accord avec ça. Mais la personne qui vient travailler le soir, j'ai rien contre les infirmières, mais elle laisse sa voiture dans une station de métro en périphérie, elle prend le métro, elle vient au travail. D'abord, c'est plus sécuritaire. Il y a eu des vols de voiture, des bris de vitre. Il y a des personnes qui se sont fait
2740 attaquer. Vous prenez le métro. . .

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Renaud, je vous répète. La première partie, c'est vraiment pour poser des questions.

2745

M. GUY RENAUD :

Oui. Alors. . .

2750

LA PRÉSIDENTE :

Les informations que vous me donnez là sont très intéressantes.

M. GUY RENAUD :

2755

Suite à la prochaine réunion.

LA PRÉSIDENTE :

2760

Mais nous les recevrons dans la deuxième partie.

M. GUY RENAUD :

Voilà. Merci beaucoup.

2765

LA PRÉSIDENTE :

Merci à vous.

Monsieur Wolfe a une question.

2770

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Monsieur Renaud a mentionné les jardins et dans les documents, dans les plans d'architecture, il y a des toits jardins proposés et d'autres aménagements paysagers en plus des arbres. Est-ce que l'architecte pourrait parler un peu des projets et, aussi, si le PIIA ou d'autres règlements de la Ville et de l'arrondissement incluent le paysage en plus – un paysage, par exemple un jardin d'enfant.

2775

M. GUY DAIGNEAULT :

2780

Un petit message. C'est qu'il est de l'intention de l'hôpital de travailler avec un architecte paysagiste à l'aménagement des espaces extérieurs. Donc, ce ne sera pas un entrepreneur en paysage qui va faire l'aménagement paysager mais des experts en aménagement paysager. On

est ici dans des aménagements publics, dans des espaces publics. Donc, ce ne sera pas
 2785 nécessairement des jardins. On ne fera pas nécessairement de la culture. Donc, ce sera des
 aménagements publics qui sont prévus ici.

M. MICHEL DUFRESNE :

2790 Je pourrais compléter sur, en fait je pense que le client a mentionné également qu'il vise
 une certification LEED pour les nouveaux bâtiments. Donc, dans ce cadre-là, c'est sûr que les
 interventions qui seraient faites au niveau des toitures, c'est un des critères qui fait partie dans les
 critères LEED pour obtenir un certain nombre de pointage. Donc, ça va être certainement un
 objectif.

2795 Je vous dirais également, et peut-être je réfère à l'étude urbaine, où on a noté qu'il y a
 des toitures avec des marquises existantes mais qui sont quant à nous sous-utilisées. Donc,
 autant dans les bâtiments existants que dans les nouveaux bâtiments, ce qui est proposé, c'est
 justement de permettre aux employés, visiteurs et autres d'avoir accès à ces toitures-là.
 2800 Maintenant, est-ce que c'est d'un usage comme on dit intensif ou extensif, c'est-à-dire d'apparat
 où qu'on puisse circuler, ça va être déterminé dans le concept architectural, mais je crois que
 c'est un objectif que de donner accès par le biais des toitures à certains espaces verts.

J'aimerais, si vous permettez, ajouter sur une question sur l'aspect circulation, parce que
 2805 c'est peut-être ce qui explique, je vous dirais, le 1 300 à 1 800, cette marge-là qui vous semble
 très grande. Il est clair que l'objectif du client, c'est de viser beaucoup plus à la baisse qu'à la
 hausse, parce qu'une structure de stationnement coûte très cher. On est dans le roc. On parle
 d'un coût de 25-30-35 000 \$ par case de stationnement. Donc, c'est un coût qui est très, très
 important. Chaque case qu'on va pouvoir ne pas construire parce qu'on aura trouvé une
 2810 alternative, c'est une économie à l'hôpital autant en termes de gestion de ce stationnement-là que
 du coût de construction.

En ce sens-là, l'administration a adhéré au programme Allégo. Alors, ce programme-là,
 qui va être mis en place prochainement, c'est de travailler en étroite collaboration avec
 2815 l'arrondissement, l'AMT, la STM, dans un premier temps à faire une étude très exhaustive afin de
 définir quelle est la clientèle, d'où elle provient, elle vient comment. C'est un peu ce que l'étude
 de mobilité urbaine tend à montrer. À titre d'exemple, on dit – je ne me rappelle plus, Frédéric tu
 me corrigeras – 60 % des travailleurs qui viennent en voiture. C'est bien ça? 60 %. Alors, c'est
 sûr que c'est sur ce 60 % là que l'administration peut intervenir. Ce n'est pas la mère qui vient
 2820 avec l'enfant malade et qui arrive à un rendez-vous précis à –30^o comme on connaît de ce temps-
 ci ou en tout cas.

Alors, c'est sûr que c'est sur les travailleurs, que le client va pouvoir intervenir à l'hôpital
 et, en ce sens-là, la cible de l'AMT, c'est avec l'application de certaines de ces stratégies-là, on
 2825 peut baisser de l'ordre de 10 % la demande en stationnement. On peut parler de 150 cases de

2830 moins à peu près – j'arrondis grossièrement – mais en tout cas, il y a différentes cibles qui vont être établies avec ce comité-là qui va être mis en place pour dire comment on peut intervenir. En ce sens-là, votre proposition de carte d'autobus, de covoiturage, c'est toutes des avenues qui vont être considérées grandement parce que c'est clair que payer une carte versus payer une case de stationnement à un employé, il y a une économie d'échelle certainement à faire là-dessus.

2835 Alors, c'est pour ça qu'il y a une marge dans le projet de règlement qui dit entre 1 300 et 1 800 cases de stationnement et je crois que – vous pouvez me confirmer – c'est clair qu'on vise peut-être plus une structure à 1 300 places qu'à 1 800 globalement. Alors, je ne sais pas si ça répond un petit peu plus à vos préoccupations à cet égard-là.

M. GUY RENAUD:

2840 C'est quand même 400 places de plus dans un quartier qui est déjà pollué au niveau des HEC, trois hôpitaux dans le quartier, Brébeuf, Sainte-Justine. Ça fait beaucoup de voitures.

LA PRÉSIDENTE :

2845 Avez-vous quelque chose à rajouter par rapport aux toits verts, du côté de l'arrondissement?

M. NICOLAS LAVOIE :

2850 Simplement souligner qu'il y a en effet dans les critères du règlement de PIIA quelques éléments, je pense, de réponse pour votre préoccupation à l'effet de – je ne voudrais peut-être pas parler de jardin, je pense que votre concept de jardin est différent de celui qui est exprimé ou qu'on souhaite rechercher par la rédaction des critères, mais quand même une appropriation des espaces pour faire en sorte qu'il y ait quand même des gens qui puissent y circuler, qui puissent y déambuler, faire en sorte que des toits aussi reçoivent une attention particulière.

2860 Je pense qu'on a quand même une amorce de réflexion à ce niveau-là qui pourrait être, disons, au cas par cas, c'est-à-dire avec chaque projet qui est analysé, aller atteindre l'idée plus générale d'avoir quand même un paysagement total, c'est-à-dire pas juste les espaces au niveau du sol mais également pour les toits également.

LA PRÉSIDENTE :

2865 Merci. Merci, monsieur Renaud. J'espère qu'on aura l'occasion de vous entendre le 12 mars.

Il nous reste quatre personnes inscrites au registre. Je ne crois pas qu'il y ait eu d'autres

2870 inscriptions depuis, ce qui veut dire que nous allons terminer ce soir. Puis j'aimerais, je
souhaiterais que nous terminions à une heure raisonnable en pensant que peut-être certains
d'entre nous sont venus par transport en commun.

Alors, j'aimerais maintenant inviter monsieur Louis Robichaud. Bonsoir, monsieur!

M. LOUIS ROBICHAUD :

2875 Bonsoir, madame la présidente et monsieur ! Je suis résidant depuis 15 ans maintenant
dans le quartier et j'aimerais d'abord féliciter la présentation qui a été très, très belle et on a
apprécié toute l'information qu'on a reçue. Et je suis aussi content pour l'Hôpital Sainte-Justine
dans son désir de rencontrer ses besoins futurs. Malgré cela, j'ai tout de même des
2880 préoccupations et peut-être des suggestions qui peuvent peut-être heurter les tenants à ce projet,
mais bon.

Donc, ma première question, c'est compte tenu de l'augmentation du trafic automobile,
compte tenu du manque de terrain de stationnement présentement et compte tenu de notre
2885 volonté à tous de favoriser le transport en commun, donc comme mesure de gestion de la
demande en déplacements – ici, je voulais simplement saluer une des mesures que vous avez
prises, titres de transports collectifs gratuits, je trouve que c'est excellent et je pense que ça va
dans le sens de ma proposition – c'est que comme mesure de gestion de la demande en
déplacements, avez-vous envisagé un passage souterrain entre l'hôpital et le métro de l'Université
2890 de Montréal, en passant par l'école des Hautes Études Commerciales? C'est à cinq minutes à
pied et ça pourrait favoriser, encourager l'utilisation du transport en commun et réduire le besoin
légitime en terrain de stationnement.

LA PRÉSIDENTE :

2895 Monsieur Dao.

M. GUY DAIGNEAULT :

2900 On avait une image, une dernière diapo où on voyait la distance entre la station de métro
et... 500 mètres. Ça a été regardé oui, mais je vais attendre la diapositive pour vous répondre.
Donc, effectivement, on a la chance d'avoir une station de métro à proximité mais quand même
éloignée. Traverser une rue, c'est 1 500 000 \$. Parce que je vous rappelle qu'on est dans le roc
solide ici. Donc, pour moi, les évaluations qu'on a faites, traverser Côte-Sainte-Catherine, c'est
2905 1 500 000 \$, traverser 20 mètres. Il y a 500 mètres. Donc, si on devait creuser un tunnel entre
une entrée principale de l'hôpital et la station de métro, moi je vous dirais 80 % de notre projet
passerait en construction d'un tunnel souterrain.

LA PRÉSIDENTE :

2910

Mais les HEC eux-mêmes n'avaient-ils pas songé à un moment donné s'associer à des partenaires pour favoriser la création d'un tunnel entre le métro et leur propre institution? Ça ferait déjà peut-être la moitié du chemin?

2915

M. NICOLAS LAVOIE :

Oui, c'est possible, mais je pense que les coûts sont quand même très importants et je dois vous avouer que pour la Ville aussi, le lien existe déjà entre le métro, il se fait par l'extérieur, il y a un lien qui existe. On traverse la Louis-Collin, on passe à côté des pavillons du HEC, on traverse la rue et on est rendu. Alors, ce lien-là existe.

2920

Il y a, pas une politique nécessairement, mais un souhait qui est toujours d'essayer de favoriser un peu les liens, disons du moins dans ce secteur-là, c'est-à-dire l'occupation du domaine public, faire en sorte que les gens circulent à l'extérieur plutôt qu'à l'intérieur. Ça fait une animation, ça fait de la circulation. Donc, le lien, il existe déjà. Pour nous, il est satisfaisant.

2925

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à votre question?

2930

M. LOUIS ROBICHAUD :

Oui. Mais est-ce que je peux poser une question supplémentaire par rapport. . .

2935

LA PRÉSIDENTE :

Bien sûr.

M. LOUIS ROBICHAUD :

2940

C'est que c'est sûr qu'il y a un lien existant déjà qui est probablement déjà utilisé, mais vous comprenez que quand la météo est bonne, il n'y a pas de pluie, ce n'est pas -30, c'est bien d'être à l'extérieur. Mais quand les conditions sont défavorables, c'est beaucoup plus pratique d'être à l'intérieur.

2945

Pour ce qui est du coût du projet d'un tunnel, il y a déjà un espace souterrain dans les HEC. Donc, il n'y aurait pas de construction. En tout cas, je ne suis pas expert, mais on pourrait passer par là. Il y a déjà un lien qui traverse l'avenue Louis-Collin et je me demandais.... donc, vous dites c'est 1 500 000 \$ pour faire la distance ou juste pour traverser la Côte-Sainte-Catherine.

2950

C'est quoi le coût pour les terrains de stationnement que vous envisagez construire?

LA PRÉSIDENTE :

2955 Est-ce qu'on peut faire l'adéquation combien de cases de stationnement représenteraient la construction d'un tunnel qui traverserait seulement Côte-Sainte-Catherine, qui se rendrait jusqu'aux HEC ou qui se rendrait jusqu'au métro. Si on sait qu'une case de stationnement vaut entre 30-40 000 \$?

M. GUY DAIGNEAULT :

2960 C'est ça. On pourrait dire qu'une case de stationnement, ça coûte entre 20 et 30 000 \$. C'est un problème de budget qui est vraiment hors de portée de l'Hôpital Sainte-Justine, commencer à faire des projets d'infrastructure souterraine sous les. . .

2965 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, mais je pense que la question se pose, monsieur Daigneault. . .

M. GUY DAIGNEAULT :

2970 J'y arrivais.

LA PRÉSIDENTE :

2975 . . . quand on sait qu'il y a un certain nombre de cases qui sont conventionnées. Si on réussit à éliminer ça, dans le fond, je pense que... bon, excusez-moi, vous alliez arriver.

M. GUY DAIGNEAULT :

2980 Oui, j'étais après vous répondre. J'étais après vous répondre. C'est que le stationnement souterrain, le stationnement fermé sert aussi d'infrastructure aux bâtiments qui vont être construits sur le dessus. Donc, ça serait simpliste un peu de ma part de vous dire : «Je vais enlever 10 cases de stationnement. Je vais prendre 30 fois 10, puis je vais mettre cet argent-là pour me mettre à creuser sous la rue. » Donc, c'est une adéquation qu'on ne pourrait pas faire.

2985 Ce qu'on peut faire, par exemple, c'est d'évaluer le coût, la faisabilité de commencer à faire des infrastructures souterraines qui appartiennent plus à des organismes publics comme le métro de Montréal qui pourrait décider de creuser un tunnel, parce qu'on est en train de parler de creuser un tunnel dans le roc sous des propriétés. Donc, on est vraiment au-delà de la capacité
2990 d'intervention d'un hôpital, d'une institution comme le CHU Sainte-Justine.

Je vous donnerais aussi comme information que les argents qu'on va investir – parce

2995 que vous savez qu'on s'est commis à respecter un budget de 503 M\$ qui inclut tout, incluant le coût des infrastructures. Donc si je devais, moi, prendre une partie du budget, puis faire de la construction d'infrastructure, je dirais, urbaine ou souterraine, c'est autant d'argent de moins que j'ai à investir dans mes unités de soins, dans ma recherche et dans mon enseignement.

3000 Donc, ça a été regardé. Ça a été regardé à la demande de la Ville de Montréal. Cette question-là nous est parvenue de la Ville de Montréal mais, rapidement, on a été obligés de conclure à une non-faisabilité.

LA PRÉSIDENTE :

3005 Il n'y a pas moyen de faire un partenariat avec la Société de transport de Montréal? Est-ce qu'il y a d'autres entités qui considéreraient – vous avez indiqué, il me semble clairement, que, pour vous, le lien en surface existe, mais est-ce qu'on peut imaginer qu'il y aurait d'autres besoins qui amèneraient la construction d'un tunnel entre les institutions à proximité du métro?

M. NICOLAS LAVOIE :

3010 On pourrait l'imaginer. Le faire, ça c'est une autre chose. Je blague. Mais je veux signaler deux éléments. Un, le fait qu'il y a une grosse conduite d'eau de 30 pouces de diamètre qui circule en dessous d'Édouard-Montpetit et qui devrait être, le cas échéant, si on construisait un métro, soit être déplacée et là, bien, ce n'est pas juste un petit bout, c'est un long parcours ou passer en dessous. Alors, vous allez me dire : «Ah! Bien, passons en dessous.» Vous avez peut-être entendu parler de certaines autres institutions qui ont fait des passages comme ça souterrains en dessous des conduites d'eau. Bon, l'École de technologie supérieure a des problèmes justement parce qu'ils passent sous une conduite qui a des fuites, etc. Ça cause des problèmes.

3020 L'autre élément également qui est à souligner, c'est que la Société de transport de Montréal laisse le soin au promoteur, ne prend pas elle-même en charge les liens qui se font, les connexions au métro, ce qu'on appelle une... attendez, je cherche le mot, ce n'est pas une connexion, il y a un terme qu'ils utilisent, c'est au soin des promoteurs. Et dans certains cas 3025 aussi, la Société de transport de Montréal peut exiger également des redevances aux gens qui se connectent au métro. Alors, c'est une opération donc qui est à la charge du promoteur, ici des institutions qui seraient publiques, peu importe quelle est-elle. Ça ne serait certainement pas la STM. Et, en plus, elle pourrait demander des redevances annuelles aux personnes, je ne sais pas quel montant, mais c'est l'information que j'ai jusqu'à maintenant.

3030 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Monsieur Dufresne?

3035 **M. MICHEL DUFRESNE :**

Peut-être un complément d'information. Il faut peut-être revenir à l'objectif. Dans le fond, comme j'ai noté au tout début de ma présentation, je crois qu'il y a beaucoup d'améliorations à faire au niveau de la desserte en transport en commun. Puis je crois que dans les études qui vont être faites, c'est-à-dire ce que je mentionnais, le programme Allégo, entre autres une des avenues, ça serait peut-être d'offrir une navette qui vient faire le pont entre les différentes stations de métro et qui pourrait être comme on dit arrimée sur les heures employés/arrivée parce que c'est, comme on dit, des chiffres, des périodes très, très précises où ils doivent arriver à une certaine heure. Donc, je pense que ça, c'est des avenues qui sont, quant à moi, tout aussi efficaces, c'est-à-dire meilleure desserte et à moindre coût. Alors, je pense qu'il faut aussi regarder ça.

Oui, c'est intéressant des tunnels, mais comme le disait monsieur Lavoie, c'est un équipement qui est très coûteux à construire, il y a des questions de sécurité aussi, qui va le gérer, le surveiller, l'entretenir, etc. Ça fait quand même des secteurs, en tout cas, qu'il est difficile en termes de réalisation.

Puis je vous dirais à titre d'exemple, on prend le HEC qui est quand même très près de la station de métro, ils n'ont pas fait un tunnel. Donc, j'imagine qu'ils ont dû faire l'exercice de l'opportunité réelle ou non pour leurs étudiants et ont dû se dire, en conclure que la distance ne justifiait pas de faire cette partie-là en souterrain.

Mais, quant à moi, je crois que dans les solutions à moindre coût va permettre de répondre à cet objectif-là, parce que de fait ça a été noté qu'il y a un service, il y a une lacune au niveau des services et particulièrement en dehors des heures, par exemple, des employés qui travaillent un peu plus tardivement le soir, par exemple, ce qui fait qu'ils viennent en voiture parce qu'ils ne veulent pas sortir à 10 h le soir et attendre à la station de métro ou marcher dans le petit parcours piéton.

Donc, je pense que c'est des choses qui vont être arrimées, des stratégies qui vont être faites dans le cadre du programme.

LA PRÉSIDENTE :

Votre question était très intéressante par rapport au tunnel. Est-ce que vous en avez une autre?

M. LOUIS ROBICHAUD :

Une dernière. Je vais lire rapidement, mais peut-être qu'on en a déjà discuté et vous avez déjà répondu, mais tout de même, compte tenu du secteur résidentiel au nord de

Ellendale et qui avoisine l'hôpital, avez-vous envisagé la possibilité de créer une zone tampon en convertissant les terrains de stationnement existants en espaces verts, afin d'éviter les nuisances telles que pollution atmosphérique, pollution sonore et perte d'ensoleillement?

3080

LA PRÉSIDENTE :

Donc, au niveau de Sainte-Justine?

3085

M. MICHEL DUFRESNE :

Oui. Dans le projet de règlement de même que dans le PIIA, mais particulièrement dans le projet de règlement, il y a un bande ici qui est prévue à être aménagée, plantée. Donc, c'est prévu dans le projet de règlement sur autant le nombre d'arbres à planter, à quel moment ça doit être fait dans la séquence des travaux, etc. Même chose pour cette partie-ci où on est dans le talus. Tout le couvert végétal, la friche qu'on appelle sera maintenue et replantée et maintenue en bonne condition, et de façon à garder une bonne distance entre la partie résidentielle ici et le nouveau bâtiment dans cette partie-là.

3090

3095

Dans tous les cas, chaque projet doit être associé d'un projet de paysage, un concept paysager qui doit être évalué au CCU et, comme on l'a dit, au Conseil du patrimoine. Donc, dans tous les cas, chacun des projets, que ce soit le manoir, que ce soit ce projet-là ou même celui-ci, le projet paysager va montrer les plantations, les écrans, les zones tampons qui vont devoir être faits pour mitiger dans le fond la partie résidentielle de la partie institutionnelle.

3100

Je vous dirais également que les hauteurs qui ont été déterminées ici, on parle de deux ici sur toute la longueur, trois ici, cinq ici et trois ici, ont été déterminées en fonction d'avoir le moindre impact possible au niveau de l'ensoleillement sur les cours arrière.

3105

M. LOUIS ROBICHAUD :

J'ai bien apprécié votre présentation et c'est très louable ce que vous faites pour maintenir ou créer des espaces verts, mais moi, la question c'était plus, puisque l'hôpital semble naturellement délimité par le chemin Côte-Sainte-Catherine, Decelles, Hudson et la rue Ellendale, dans mon esprit, ce qu'il y a au nord d'Ellendale, c'est le secteur résidentiel. Et ce que je me posais comme question carrément, radicalement : avez-vous envisagé la possibilité de ne pas construire sur les terrains au nord de la rue Ellendale? Ou c'est vraiment impossible pour vous de faire autrement?

3110

3115

M. MICHEL DUFRESNE :

Pour vous répondre, ça n'a pas été envisagé de ne pas construire. Ce qui est prévu, c'est de faire des constructions qui, le plus possible, vont s'harmoniser avec le quartier

3120 résidentiel et qui a le moindre impact au niveau éolien ou au niveau de l'ensoleillement. Mais il n'a
jamais été discuté de maintenir ces espaces-là non construits. En fait, ça équivaldrait à les
laisser en stationnement actuellement. En ce moment, c'est des espaces de stationnement.

M. LOUIS ROBICHAUD :

3125 Moi, je pensais les transformer en espaces verts.

M. MICHEL DUFRESNE :

3130 Alors, comme l'objectif était de faire disparaître ces stationnements-là, les stationnements
font place à des constructions mais de plus faible gabarit. Je ne sais pas si ça répond à votre
question?

M. LOUIS ROBICHAUD :

3135 Oui, merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

3140 En appui à la question de monsieur Robichaud, dans le projet de règlement qui est
soumis à la consultation publique, il n'y a aucune restriction quant à la quantité de cases de
stationnement qui peuvent être incluses dans ce bâtiment de cinq étages. Est-ce qu'on peut en
conclure que l'ensemble du bâtiment pourrait être un bâtiment fermé, utilisé pour fins de
stationnement?

3145 **M. NICOLAS LAVOIE :**

3150 C'est une bonne question. Vous savez, quand on écrit des règlements, on n'a pas
toujours toutes les incidences. Mais il faudrait que je relise le règlement. Je me pose la question
sérieusement. Vous savez que le règlement, il est assez bien encadré en termes d'usage, de
nombre d'étages, etc. Je ne pense pas, parce que le règlement parle d'une superficie maximale
au sol, d'un nombre d'étages, etc. Donc, on ne pourrait pas utiliser les étages supérieurs pour
l'utilisation d'un stationnement. Mais, encore là, quelqu'un qui voudrait trafiquer ou disons
usurper le règlement, pourrait-il le faire? Je ne sais pas. Il faudrait voir un peu. Et, le cas
échéant, le modifier pour faire en sorte que ce ne soit pas possible.

3155 Je ne pense pas que ce soit de toute façon l'intérêt du client. Il vient de nous mentionner
qu'ils ont besoin de beaucoup plus de... enfin, ils ont des besoins quand même pour de la
modernisation. Alors...

3160 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais vous allez vérifier, puis vous allez nous revenir là-dessus?

M. NICOLAS LAVOIE :

3165 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3170 Merci. Est-ce que vous avez une autre question, monsieur Robichaud?

M. LOUIS ROBICHAUD :

Merci.

3175 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

J'inviterais maintenant monsieur Guy Ste-Marie. Bonsoir, monsieur!

3180 **M. GUY STE-MARIE :**

3185 Bonsoir monsieur, madame la commissaire ! Monsieur Lavoie a expliqué tantôt que l'on allait faire du stationnement additionnel étagé souterrain et au-dessus sur le terrain actuel de stationnement qui est derrière l'hôpital. Je réside immédiatement derrière, d'où mon intérêt pour la chose.

3190 Ce qu'il n'a pas dit ou que je n'ai pas entendu... il a dit une chose, oui, c'est que pour le bien des résidents arrière, il allait les priver des émanations toxiques des automobiles en mettant le stationnement à l'intérieur. Mais ce qu'il n'a pas dit, c'est comment ces gaz... d'abord, il va augmenter la production de gaz toxiques puisqu'au lieu d'avoir un étage, il va y en avoir cinq étages de stationnement. Deuxièmement, donc vous avez plus de toxicité. On n'aura peut-être moins de bruit, peut-être, mais ce qui n'a pas été expliqué, c'est comment on va éliminer les gaz toxiques de ce stationnement.

3195 Alors, j'imagine qu'on va avoir encore recours à ces merveilleux appareils de ventilation qui nous cassent déjà les oreilles et, par conséquent donc, de ce point de vue là, ça ne sera pas une amélioration. Et, d'un autre côté, les gaz doivent sortir quelque part. Si vous les éliminez par ventilation, ils vont sortir dans un endroit concentré. Or, je reçois déjà des fumées malodorantes de la cheminée de Sainte-Justine, qui sont peut-être toxiques en plus d'être malodorantes. Alors
3200 là, on aurait davantage de gaz toxiques qui nous viendraient de ce stationnement, parce que je réside immédiatement derrière et c'est dans cette direction-là que vraisemblablement les gaz toxiques vont s'éliminer.

3205 Alors, moi, je pense que le motto de Sainte-Justine est de grandir en santé. J'aimerais qu'on ajoute : vivre et vieillir en santé. Parce que je fais partie des vieux.

LA PRÉSIDENTE :

3210 Donc, à l'arrondissement, quelles sont les prescriptions par rapport à – là, on a des normes de confinement, mais qu'est-ce qu'on fait pour le traitement de l'air vicié à l'intérieur des stationnements fermés étagés?

M. LOUIS BRUNET :

3215 Dans le cadre du traitement de ces gaz viciés, ce sont les normes de ventilation qui s'appliquent ASHRAE, qui sont des normes très sévères. Puis je vous dirais que – je ne suis pas ingénieur de formation, je suis architecte – le traitement du passage de ces conduits pour les architectes constitue généralement un défi important parce que les prises d'air et les sorties d'air comportent des normes très exigeantes, non seulement par rapport au bâtiment mais par rapport
3220 aux limites de propriété.

 Nous allons également faire face à certains cônes de dilution qui amènent une projection de ces gaz à une certaine hauteur en vertu d'une accélération dans certains conduits pour que ça se dilue à des hauteurs plus élevées.

3225 Généralement parlant, la plupart des dossiers que j'ai eu à traiter où nous avons des stationnements intérieurs, une fois construits, ces stationnements intérieurs ne généraient pas de concentrations particulières à un endroit donné parce que les normes actuelles ne le permettent pas.

3230 Pour ce qui est de la gestion du bruit, je vais laisser monsieur Lavoie vous répondre.

M. NICOLAS LAVOIE :

3235 Le règlement, l'article 43 dit que le bruit provenant du stationnement étagé ne doit donc pas être audible à l'extérieur des limites du terrain. Pour nous, le bruit du stationnement inclut le bruit des équipements mécaniques. Si vous souhaitez, j'ai pris une note à l'effet qu'on peut préciser que ceux de la ventilation sont également compris à l'intérieur de cette explication-là pour faire en sorte que ça ne soit pas audible. Donc, la combinaison des deux fera en sorte que, je
3240 pense, la situation sera améliorée par rapport à l'existant.

LA PRÉSIDENTE :

3245 C'est quel article du règlement ça?

M. NICOLAS LAVOIE :

43.

3250

LA PRÉSIDENTE :

Mais là, on est dans les articles 78 à 84 pour le pavillon au nord du passage Allendale?

3255

M. NICOLAS LAVOIE :

Moi, je parle de celles du stationnement, les normes pour le stationnement étagé.

LA PRÉSIDENTE :

3260

Monsieur parle du pavillon au nord du passage Ellendale qui aurait maximum cinq étages et dont une partie pourrait être utilisée en stationnement intérieur.

M. NICOLAS LAVOIE :

3265

J'avais saisi le contraire. J'avais saisi que c'était. . .

M. GUY STE-MARIE :

Non. Moi, je suis. . .

3270

M. NICOLAS LAVOIE :

Le gros? Le gros stationnement qui vous importune?

3275

M. GUY STE-MARIE :

Moi, je suis sur la rue Brighton en plein centre. Alors, je suis derrière le stationnement actuel qui est au niveau terrain.

3280

LA PRÉSIDENTE :

Au niveau d'Ellendale.

M. GUY STE-MARIE :

3285

Non, non, non. Derrière.

LA PRÉSIDENTE :

3290

Derrière le pavillon principal?

M. GUY STE-MARIE :

3295 Je connais pas les noms mais vous avez la rue Brighton qui est à l'arrière, derrière? Alors donc, là où je suis, c'est sur la rue Brighton, et immédiatement derrière, c'est le stationnement au niveau de la terre, puis l'hôpital. Alors c'est là où il a dit qu'il allait construire cinq étages de terrain. Bien là, c'est parce que je ne me retrouve pas non plus là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

3300 C'est le numéro 6, je pense.

M. MICHEL DUFRESNE :

3305 C'est tout ça ici.

M. GUY STE-MARIE :

3310 Alors donc, c'est là que moi je demeure, juste derrière. Et c'est là qu'il a dit qu'on fera un stationnement étagé, cinq étages et ça, ça ne va pas diminuer les gaz toxiques, ça va les augmenter.

LA PRÉSIDENTE :

3315 Mais ce que monsieur Ste-Marie soulève, ça me fait remarquer que pour le pavillon au nord du passage Ellendale, il n'y a pas de prescription spécifique au bruit et aux émanations de gaz, contrairement... vous me comprenez?

M. NICOLAS LAVOIE :

3320 Il y a deux éléments à l'intérieur de ça. Le stationnement, monsieur Ste-Marie, auquel vous faites – auquel monsieur Ste-Marie fait référence, on mélange deux choses. Le stationnement qui est prévu fermé, étagé – ce n'est pas cinq, c'est quatre étages – c'est le numéro 5 actuellement. Le pavillon le plus proche de chez vous, il y aura deux stationnements souterrains, deux stationnements de 160 unités. Il y en a actuellement ou il va y en avoir environ 3325 220 à peu près, après la construction du manoir. Donc, des 220, on va passer à 120. 120 unités en souterrain.

3330 Oui, il n'y a pas de normes mais les mêmes normes que celles dont monsieur Brunet a parlé tout à l'heure vont s'appliquer quand même en termes de ventilation. Il est vrai qu'en termes de bruit, il n'y a pas d'indication. On pourrait facilement ajouter les mêmes dispositions que celles de l'article 48 dont je vous parlais tout à l'heure dans cette section-là également pour couvrir le tout.

3335 **M. GUY STE-MARIE :**

C'est bien exact qu'il va y avoir, s'il y a plus d'automobiles qui se garent, il va y avoir plus de gaz toxiques, donc l'air qu'on respire derrière va être davantage pollué. Et si vous me permettez de ne pas être gentil, je dirais que vos règlements et vos normes, c'est très joli, et
3340 monsieur Lavoie a dit tantôt que la Ville avait le pouvoir de les faire respecter mais, le malheur, c'est qu'ils ne les font pas respecter.

LA PRÉSIDENTE :

3345 Monsieur Ste-Marie, calmez-vous, quand même!

M. GUY STE-MARIE :

Non, non, mais je suis jamais calme, je suis normal là.
3350

LA PRÉSIDENTE :

Ah! bon.

3355 **M. GUY STE-MARIE :**

Oui, oui, oui. Pire encore.

LA PRÉSIDENTE :

3360 Monsieur Dufresne, vous aviez un complément de réponse? Je pense qu'il y a un mélange au niveau du nombre de cases de stationnement.

M. MICHEL DUFRESNE :

3365 Alors, ce que je vous montre, c'est en fait votre terrain, c'est celui-ci. La rue Brighton est ici. Donc, vous êtes probablement situé côté sud de Brighton.

M. GUY STE-MARIE :

3370 Oui, d'accord. C'est ça, oui.

M. MICHEL DUFRESNE :

3375 D'accord? Donc, Brighton est ici. Alors ça, c'est une coupe transversale du projet côté nord d'Ellendale. Donc, vous avez cinq étages qui est du bureau, qui est une occupation

institutionnelle, puis vous avez deux étages en souterrain qui seraient sous le sol. Donc, actuellement, vous avez 340 cases de stationnement en surface. Ce qui est prévu, c'est 160 cases en souterrain. Il n'y aura aucun stationnement en surface.

3380

Puis, de fait, il n'y a pas de disposition sur la ventilation. C'est un élément qui, bien sûr, devra être pris en compte pour ne pas que vous ayez la ventilation dans votre cour arrière. Ça, je suis entièrement d'accord avec vous que cet élément-là devrait être pris en compte.

3385

LA PRÉSIDENTE :

Mais le nombre total d'unités. . .

M. MICHEL DUFRESNE :

3390

Mais il n'est pas question de faire du stationnement hors-sol sur cet îlot-là.

LA PRÉSIDENTE :

3395

Mais le règlement le permettrait.

M. GUY STE-MARIE :

Où vont aller les gaz? C'est ça qui m'inquiète là.

3400

M. LOUIS BRUNET :

Je crois que la préoccupation de monsieur Ste-Marie, c'est que l'immeuble qui va se construire à l'arrière de sa propriété soit un immeuble qui soit un immeuble de stationnement multiétagé. Le stationnement multiétagé n'est pas prévu à cet endroit-là. Le stationnement multiétagé est prévu sur le site adjacent à l'hôpital actuel. À l'arrière de votre propriété, ce qui est prévu, c'est un immeuble avec des bureaux pour probablement des bureaux de chercheurs ou de médecins, et sous ce bâtiment en sous-sol, il est prévu qu'il y ait 160 unités de stationnement.

3405

M. GUY STE-MARIE :

Madame, est-ce que je peux vous poser une dernière question rapide à propos du. . .

3410

LA PRÉSIDENTE :

3415

Moi, ce que j'ai compris, c'est qu'il y aurait moins d'autos là. . .

M. GUY STE-MARIE :

3420 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3425 . . . en sous-sol que actuellement en surface.

M. GUY STE-MARIE :

3430 Mais si je suis bien renseigné, c'est qu'on m'a dit qu'une fois que vous avez des règlements comme vous en avez, vous faites ce que vous voulez. On fait ce que l'on veut. Alors donc, qu'on me dise aujourd'hui qu'il n'y en aura pas n'est pas une garantie qu'il n'y en aura pas.

Je passe maintenant à ma deuxième question.

LA PRÉSIDENTE :

3435 Allez-y.

M. GUY STE-MARIE :

3440 Si vous permettez. J'ai compris qu'une des raisons pour lesquelles Sainte-Justine veut agrandir ses espaces de laboratoire, donc son stationnement en conséquence, c'était qu'on avait reçu de l'argent pour un projet de recherche et que si on ne pouvait pas le réaliser assez rapidement, et bien l'argent était perdu. Moi, j'aimerais savoir en deux mots quel est ce projet de recherche? Quelle est l'importance qu'a ce projet de recherche? Parce que dans ma tête, je me pose une question naïve : c'est s'il n'est pas possible que, à la longue, ces accomplissements de construction et de recherche ne soient pas plus maléfiques que bénéfiques. Et je m'explique.

3450 C'est que les enfants sont à l'hôpital pendant un court temps pour les traiter. Ils sont très bien choyés mais les enfants doivent sortir de l'hôpital et quand ils sortent de l'hôpital, ils vivent dans le même milieu que les adultes. Alors, vous ne pouvez pas séparer les conditions de vie des enfants des adultes. Et si vous empirez les conditions de vie des adultes en encourageant la pollution, parce que vous encouragez l'utilisation de l'automobile, ces enfants-là vont se retrouver dans un milieu plus susceptible de les rendre malades.

3455 Et on sait qu'une des plaies aujourd'hui de nos grandes villes, c'est la pollution de l'air qui est rendue ici, le smog également à Montréal, etc., et on sait que ça, ça rend beaucoup de gens malades, et pas seulement les vieux comme moi, mais également les enfants puisqu'ils

3460 deviennent plus souvent asthmatiques. Alors, c'est pour ça que je pose la question. C'est si vraiment, pour la santé publique, ce projet de recherche dont la construction de ces laboratoires va être bénéfique à la longue ou maléfique?

LA PRÉSIDENTE :

3465 Ça. , c'est une question qui est très large. J'aimerais mieux peut-être commencer par le volet avec lequel vous avez commencé. J'ai cru comprendre que votre question pouvait ressembler peut-être à quelque chose comme : est-ce que le projet de recherche est lié à des subventions qui ne sont pas celles pour la modernisation de l'hôpital? Puis, quel est le lien entre tout ça?

3470 **M. GUY STE-MARIE :**

Non.

LA PRÉSIDENTE :

3475 Il n'y avait pas quelque chose comme ça?

M. GUY STE-MARIE :

3480 Oui. Il y a ça, mais il y a surtout une chose. C'est que l'hôpital Sainte-Justine, il y a des prématurés. Vous savez, c'est la course entre les chercheurs et les médecins pour savoir celui qui va sauver le plus petit des enfants prématurés. C'est comme ça dans tous les domaines de recherche. Or, si le sujet de recherche, par exemple, pour lequel on veut construire les laboratoires, portait sur un sujet comme ça, eh bien, ça ne serait bénéfique qu'à un nombre
3485 infime d'enfants – heureux pour eux – mais ça ne serait pas bénéfique pour la population en général, parce que ça mène à la pollution de l'air comme mes concitoyens l'ont dit tout à coup.

3490 Alors, ce n'est pas ça que je demande : quel est le sujet et quelle est l'importance? En d'autres termes, si c'est un sujet d'obésité, bien on sait que c'est devenu – ou diabète – c'est devenu un sujet important. Mais si c'est, par exemple, pour essayer de sauver des enfants de 100 grammes, là on peut se poser la question si vraiment c'est un sujet qui devrait être prioritaire.

3495 Parce que des projets de recherche, madame, vous pouvez en trouver suffisamment dans le domaine de la santé pour couvrir l'île de Montréal de laboratoires. Vous allez avoir de la difficulté à trouver des gens compétents, mais vous pouvez construire.

LA PRÉSIDENTE :

3500 Là, je pense que vous posez quand même une question dont la réponse pourrait nous

amener à rester ici pendant au moins trois, quatre jours.

M. GUY STE-MARIE :

3505 Oui, je comprends.

LA PRÉSIDENTE :

3510 Ça dépasse un peu le cadre de la consultation publique qui cherche à s'assurer que les citoyens du voisinage sont bien renseignés par rapport au projet. C'est sûr qu'il y a des choix cliniques qui ont été faits. Je ne sais pas si vous avez quelques éléments de réflexion à suggérer à monsieur Ste-Marie par rapport à la vocation du volet recherche du centre universitaire.

M. GUY ROULEAU :

3515 Docteur Rouleau, directeur du Centre de recherche. Je n'aimerais pas me prononcer sur la valeur d'une vie d'un prématuré comparée à la valeur d'une vie de quelqu'un d'autre. Ce n'est pas un sujet que je veux toucher. Je veux vous dire tout simplement qu'au Centre de recherche, avec la mission de l'hôpital, qui est un hôpital universitaire avec recherche, enseignement et soins, 3520 que les besoins de recherche augmentent depuis longtemps. Et puis la réponse était de mettre de plus en plus de monde dans les mêmes bureaux et puis de tasser le monde. Au Centre de recherche, on est à un tiers le montant d'espace par chercheur normal, qui est la norme du gouvernement du Québec, on a 7 mètres carrés par opposition à 20 mètres carrés qui est la norme.

3525 Et ce qui est le danger, c'est qu'on va perdre des fonds de recherche et puis c'est dans plusieurs sujets, y inclus l'obésité. C'est un bon choix, c'en est un très important au Centre de recherche. Et aussi, santé publique qui est un autre domaine important. Donc, nous, on a besoin de l'espace pour ce qu'on appelle - c'est essentiellement des bureaux pour faire de la 3530 recherche de ce genre-là, recherche obésité, recherche en santé publique. On a besoin de ces espaces-là de façon urgente pour être capables de satisfaire aux besoins que nous avons maintenant. Je ne sais pas si ça répond à votre question?

M. GUY STE-MARIE :

3535 Non. Je dirais, madame la présidente – pardon, madame la commissaire – que la vie, c'est la vie. La vie d'un individu ou d'un autre individu, d'un homme ou d'une femme, c'est pareil. C'est la vie. Ça a la même valeur. Donc, par conséquent, ce n'est pas la vie d'un prématuré contre la vie d'un autre individu, c'est une situation vis-à-vis la santé générale du public. Et un 3540 hôpital ou un médecin n'a pas vocation de s'occuper seulement de la santé d'individus d'un certain âge, mais de la santé en général.

3545 Et quant aux laboratoires de recherche, la civilisation, notre civilisation aujourd'hui crée plus de maladies que nos chercheurs vont être capables d'en guérir. Parce qu'on endommage notre milieu de vie, que ce soit la nourriture ou autre, etc., plus rapidement qu'on a le talent de guérir les maladies, madame la commissaire. Je vous laisse là-dessus. Je suis d'accord qu'on pourrait en discuter longtemps.

3550 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Merci beaucoup.

3555 **M. GUY STE-MARIE :**

Merci bien.

LA PRÉSIDENTE :

3560 Merci à vous. Il nous reste deux personnes d'inscrites au registre.

Il s'agit de Majid Belrachid. Est-ce que Majid est toujours dans la salle? Je ne sais pas si j'ai prononcé votre nom comme il faut?

3565 **M. MAJID BELRACHID :**

C'est bon.

LA PRÉSIDENTE :

3570 Bonsoir!

M. MAJID BELRACHID :

3575 Bonsoir, mesdames et messieurs, madame la présidente, monsieur le commissaire ! Moi, mon intervention va porter principalement sur en fait la tête d'îlot qu'il y a au coin de McShane et Ellendale parce que ma propriété, elle est adjacente à ce laboratoire de recherche.

3580 Ma question est la suivante : compte tenu des paramètres qui ont été évoqués dans l'étude d'intégration urbaine qui a été faite par le bureau Cardinal et Hardy – et je vais vous en citer un certain nombre de points. Vous le voyez, madame la présidente, c'est la couleur brune.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Le numéro 3.

3585

M. MAJID BELRACHID :

3590

3595

C'est ça. Alors, on parle évidemment d'un maximum de trois étages, de favoriser un dégagement laissant une place prépondérante à la verdure, de respecter les marges et les alignements des bâtiments adjacents, prévoir une volumétrie qui s'agence aux bâtiments résidentiels adjacents et orienter la façade principale vers Ellendale. Donc, ici, on parle de l'agencement de la volumétrie par rapport aux résidences adjacentes. Prévoir des usages compatibles avec le milieu résidentiel, et on cite quatre usages. Ça, je cite l'étude d'intégration qui a été faite par le bureau. Donc, les usages qui ont été cités, c'est bureaux, cliniques, résidences et garderies.

3600

On cite aussi qu'il faut prévoir une bande aménagée d'une haie avec une clôture. Donc, on insiste à ce qu'il y ait une marge quand même importante entre cet usage, qui est devenu un usage institutionnel, et les habitations adjacentes. Bon, puis, il y a deux autres points, à savoir que c'est important d'avoir un espace de plain-pied à la cour arrière et de prévoir des accès au stationnement, s'il y aura, du côté d'Ellendale.

3605

Ma question est la suivante : il est extrêmement frappant de voir que parmi la majorité des critères que je viens d'énumérer, du moins au niveau de la conception, tel que le projet où le volume est implanté et, évidemment, à travers aussi le règlement qui vient gérer son implantation, et de un – peut-être c'est une question qui s'adresse plus aux personnes de l'hôpital – comment ça se fait qu'on est venu s'approcher autant des résidences avec un usage institutionnel, qui est l'hôpital, pour un terrain qui a été acquis par l'hôpital très récemment, qui ne faisait pas partie du site naturel de l'hôpital et pour lequel on veut faire un développement le plus rapide possible?

3610

3615

Sachant que j'ai fait un calcul, le terrain représente à peu près 1 000 mètres carrés pour une surface totale de développement de l'hôpital de 63 mètres carrés. C'est à peu près 5 % de la totalité de tout ce que l'hôpital dispose comme terrain de développement. Puis là, on vient, on dit non seulement que c'est urgent qu'il faut qu'on développe ce petit coin-là, mais on arrive avec un usage aussi qui est incompatible avec les usages qui sont immédiatement collés. Alors, je veux un semblant d'explication.

LA PRÉSIDENTE :

3620

Je pense que votre question est très claire. Pourquoi est-ce que le laboratoire sec est prévu comme une des premières interventions dans la séquence des projets et peut-être l'hôpital ou l'arrondissement au niveau de l'arrimage des usages avec le voisinage résidentiel.

3625

M. KIEM DAO:

On vous a expliqué tout à l'heure que le secteur de la recherche, contrairement à ce qui

3630 a été dit, se développe. Il y a un virage recherche qui existe partout dans le monde, au Canada, au Québec, pour essayer de battre toutes les maladies. Et, à Sainte-Justine, au cours des dernières années, notre Centre de recherche s'est développé au niveau de ces activités. Et notre Centre de recherche, il faut le mentionner, c'est le bloc 7, qui est le bloc le long de Ellendale. De Ellendale vers l'ouest. Alors, c'est notre bloc recherche. Non, non. L'autre en face. Le bloc 7. En blanc, c'est lui. Tout ça sur huit étages, c'est notre Centre de recherche.

3635 Le fait, le fait d'étendre pour répondre à des besoins pressants en activités de recherche, la seule possibilité de s'étendre, c'est de construire des laboratoires secs. Donc, déménager des chercheurs de l'autre côté de la rue, pour avoir une proximité pour nos équipes de recherche. Et c'est cette raison-là qui justifie le choix, et même c'est la seule solution possible de construire un bâtiment de recherche avec les spécifications qu'on va vous détailler.

3640 **LA PRÉSIDENTE :**

Peut-être que pendant que monsieur Dufresne cherche, est-ce que vous pouvez nous expliquer qu'est-ce que c'est qu'un laboratoire sec?

3645 **M. GUY ROULEAU :**

Un laboratoire sec, c'est par opposition à des laboratoires humides, et c'est des laboratoires qui sont des bureaux essentiellement. Donc, c'est où on fait de l'informatique, on travaille avec des bases de données. Donc, essentiellement, c'est des bureaux.

3650 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, pas de laboratoire de microbiologie, de ci, de ça.

3655 **M. GUY ROULEAU :**

3660 Non, non, non. Il n'y a pas de bibittes, il n'y a pas de produits chimiques, il n'y a pas rien. Et cette bâtisse-là ne pourrait jamais avoir ça, parce que pour ce genre d'installation-là, il faut mettre des ventilations spéciales. Il faut avoir des planchers spéciaux. Il faut avoir des murs spéciaux en cas qu'on échappe des choses. Alors, il y a vraiment beaucoup, beaucoup de réglementations pour des laboratoires humides. Des laboratoires secs, ce sont des bureaux. Alors, on a besoin d'électricité pour brancher les ordinateurs et des lumières, puis on a besoin des salles pour se rencontrer et des téléphones, puis l'Internet.

3665 **LA PRÉSIDENTE :**

Si je comprends bien, le laboratoire sec, c'est la terminologie clinique. Parce qu'au niveau de l'arrondissement, c'est bureaux, stationnements, garderies.

3670 **M. GUY ROULEAU :**

Ce sont des bureaux, oui.

3675 **LA PRÉSIDENTE :**

Et pour répondre à la question de monsieur, comment est-ce qu'on peut juger que cet usage-là bureaux, stationnements et garderies est compatible avec le voisinage résidentiel qui est immédiatement. . .

3680 **M. MAJID BELRACHID :**

Madame la présidente, dans les catégories d'usages, ça, c'est les usages qui ont été délimités par l'étude d'intégration urbaine. Mais au niveau du règlement, la liste, elle est plus longue et on cite «laboratoire». D'ailleurs, on ne mentionne même pas laboratoire sec.

3685 **LA PRÉSIDENTE :**

Je ne sais pas.

3690 **M. MAJID BELRACHID :**

3695 C'est ça. Si vous regardez dans le règlement, vous allez voir qu'il y a le mot «laboratoire», qu'il y a le mot «chaire de recherche» et autres. Donc, on ne s'est pas limités. C'est ça. Donc, ce n'est pas «bureaux» là. Je veux bien que l'explication, que l'hôpital dise : «C'est des espèces de bureaux» mais on utilise une terminologie de laboratoire. Alors, imaginez un laboratoire qui est adjacent à un duplex.

LA PRÉSIDENTE :

3700 Effectivement, l'article 9 sur les usages donne : «chaire de recherche, bureaux, cliniques, résidences, laboratoires et garderies. »

M. MAJID BELRACHID :

3705 C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

3710 Je ne connais pas la définition de «laboratoire» au règlement de zonage mais, de toute façon, ça amène la question de monsieur par rapport à la compatibilité.

M. LOUIS BRUNET :

3715 Écoutez, nous sommes en consultation publique pour améliorer le règlement final et le point de monsieur Belrachid est tout ce qu'il y a de plus pertinent. Et je crois que nous sommes très ouverts à ce que l'Office fasse une recommandation pour qu'on vienne limiter l'usage.

3720 D'ailleurs, pour compléter un peu et répondre à la question, notre objectif par rapport à ce site-là était de venir limiter les impacts qui pourraient se faire sur le secteur résidentiel. C'est-à-dire qu'actuellement, le règlement de zonage, conformément aux exigences du Plan d'urbanisme, vient identifier ce site-là comme étant un zonage d'hôpital, mais ça inclut également des usages qui peuvent être autorisés sur ce site-là.

3725 Nous ne connaissons pas le futur. Nous ne savons pas quels pourraient être les besoins dans le futur de l'hôpital, mais sur le site de l'hôpital, en l'absence du règlement qui est proposé actuellement au conseil, il pourrait y avoir des activités qui seraient très lourdes. C'est-à-dire qu'on pourrait parler, par exemple, des activités qui sont autorisées dans le zonage actuellement incluent, entre autres choses, si le besoin se présentait, ça pourrait être un centre de désintoxication pour adolescents. Cette activité-là, on la juge totalement incompatible avec le

3730 secteur résidentiel qui est adjacent. Elle pourrait probablement être contrôlée à l'intérieur d'une aile qui, elle, serait strictement dans le corpus principal de l'hôpital.

Que l'on parle également de centre de prévention pour la jeunesse, qui sont essentiellement des centres où parfois des adolescents peuvent avoir besoin de traitements, on

3735 considère encore une fois que cette activité-là, qui actuellement est autorisée de plein droit sur ce terrain-là, est totalement incompatible.

Alors, notre objectif a été au contraire de dire : ce sont des terrains qui actuellement sont zonés pour qu'on puisse y construire un équipement de cette typologie-là. Au contraire, on va

3740 limiter les possibilités pour l'hôpital de faire autre chose qu'une activité associée à du bureau. Et c'est dans cet objectif que le règlement – un règlement est une part de compromis en bout de ligne – on vient dire que seules activités qui sont décrites à l'article 9 sont autorisées. Mais nous sommes tout à fait conscients que l'ouverture de laboratoire est peut-être trop large et devrait être ramenée à quelque chose de plus limité.

3745

LA PRÉSIDENTE :

Alors, si je comprends bien, avec l'adoption du nouveau Plan d'urbanisme, ce terrain-là est devenu à usage principal centre hospitalier?

3750

M. LOUIS BRUNET :

Oui.

3755 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce qui comprend les usages du côté actuel. Et pour vous assurer de l'arrimage avec le voisinage, vous avez fait un tri. Vous avez choisi parmi ces usages-là ceux qui seraient spécifiquement autorisés par règlement.

3760

M. LOUIS BRUNET :

C'est ça.

3765 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça répond à votre question?

M. MAJID BELRACHID :

3770

Évidemment, je dirais que s'il y a un effort et une ouverture de réviser cette liste-là, on est en face d'un hôpital. Je ne vois pas pourquoi encore ajouter une clinique médicale. Vous comprenez ce que je veux dire? C'est-à-dire qu'il faut comprendre qu'il y a moins d'une année, ce terrain-là, il était zoné habitation, madame la présidente.

3775

On est conscients et je suis particulièrement heureux de voir que l'Hôpital Sainte-Justine puisse moderniser ses installations. J'en ai des enfants qui y sont nés. On a reçu un excellent service. On a reçu un excellent, je veux dire, service et on contribue chaque année, parce qu'on reçoit, vu qu'ils ont l'adresse, on reçoit toujours et on contribue. Chaque année, je contribue, monsieur, pour améliorer les installations.

3780

Si je suis ici aujourd'hui, c'est principalement, il y a, je le pense, le terrain qui est présentement au coin de Ellendale et McShane, je dirais qu'il y a un certain nombre de paramètres, que ce soit au niveau de l'implantation du bâtiment ou au niveau de l'usage qui était convenu, sont matière à révision pour améliorer le projet qui va s'insérer.

3785

Je ne suis pas en train de dire que l'hôpital ne peut pas développer ce terrain-là. Mais il est très sensible. C'est un terrain qui est adjacent immédiatement à du résidentiel, avec des marges de recul... ça, ça va faire évidemment l'objet de la question suivante, c'est que je vois que vous parlez évidemment du caractère verdoyant et de l'aspect paysager. Si vous pouvez me montrer d'ailleurs la coupe du stationnement qui est derrière la rue Brighton pour juste faire un comparatif, on voit qu'on laisse quand même une distance importante entre le résidentiel et le bâtiment qui vient s'insérer à côté. Voilà, ici. Donc, exactement. Je vais pointer.

3790

3795

Il y a effectivement toute cette zone-là qui vient faire comme un espace tampon entre le bâtiment et l'habitation. Je n'ai absolument rien vu, au niveau de l'implantation que vous proposez pour le terrain de la rue McShane, ni coupe ni espace de verdure. Pouvez-vous

3800 m'expliquer comment ça se fait que les principes que vous avez cités vous-même dans l'étude d'intégration, vous ne les avez pas pris en considération dans l'implantation de cet immeuble. Vous pouvez regarder à côté, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

3805 Mais on voit l'implantation, monsieur Dufresne, les marges?

M. MICHEL DUFRESNE :

3810 Je vous dirais que la plupart des éléments du projet de règlement sont allés dans le sens des recommandations de l'étude d'intégration urbaine, en ce sens que ce qui est proposé, c'est un bâtiment de trois étages sur Ellendale.

M. MAJID BELRACHID :

3815 C'est quatre étages dans le règlement. Je ne sais pas, c'est parce que tantôt, vous avez dit trois étages. . .

LA PRÉSIDENTE :

3820 Oubliez pas de vous adresser à moi, monsieur Belrachid, parce que sinon, on perd un peu la sténotypie.

M. MAJID BELRACHID :

3825 Non, non. Oui. Je ne sais pas si la copie que vous avez mise sur le site, est-ce qu'il y a une erreur? Mais j'ai cru comprendre, on a cité trois étages. Monsieur Lavoie, je pense que vous avez cité trois étages, mais ici, dans le règlement, c'est mentionné quatre étages.

LA PRÉSIDENTE :

3830 Il y en a un souterrain, je crois. Monsieur Lavoie?

M. NICOLAS LAVOIE :

3835 Monsieur Belrachid a raison. Il y a une confusion. C'est-à-dire que le règlement parle bel et bien de quatre étages. Il y a eu une mauvaise interprétation un peu du quatre étages. Il va être ramené à trois étages. Ça donne sur votre côté un demi-sous-sol, donc une apparence peut-être de quatre, mais pour être certain que ça soit trois et demi et limité, et non pas quatre et demi, ça sera ramené à trois. Le calcul se fait toujours par rapport au point le plus élevé, donc sur Ellendale. C'est trois étages, comme le voisin.

3840

M. MAJID BELRACHID :

D'accord.

3845 **M. NICOLAS LAVOIE :**

Et donc, à ce moment-là, par contre, le terrain est descendant. Un peu comme je pense le dessin le montre. À l'arrière, ça donne, quand même vous avez un demi-étage là. Alors, pour être certain que ce soit mieux encadré, ça ne sera pas quatre étages, ça va être ramené à trois étages.

3850

M. MAJID BELRACHID :

Parfait.

3855

M. MICHEL DUFRESNE :

Je vous confirme que c'est trois étages sur Ellendale, l'équivalent de quatre dans la partie arrière, compte tenu de la topographie qui fait l'équivalent d'un étage, comme on voit sur le bâtiment qui est adjacent ici.

3860

M. MAJID BELRACHID :

Parfait.

3865

M. MICHEL DUFRESNE :

Donc, trois étages, quatre étages ici vers la cour arrière. En ce qui a trait aux marges arrière ou avant – et peut-être monsieur Lavoie me corrigera – mais la marge arrière est plus restrictive que ce que permet le règlement actuel. Donc, on a fait en sorte que la marge arrière soit un petit peu plus généreuse que ce qui était prévu dans le règlement, de même que pour les marges latérales. Entre autres ici – tu me corrigeras Nicolas – mais je crois qu'actuellement la marge au règlement, la marge serait encore plus restreinte, tandis qu'on a une marge un petit peu plus importante.

3875

En d'autres termes, on a essayé de garder le plus possible un couvert végétal autour. Je vous dirais que globalement – je vais vérifier le chiffre, un moment.

LA PRÉSIDENTE :

3880

Mais, monsieur Dufresne, je pense que la question de monsieur Belrachid, ce n'est pas tellement est-ce que le dessin qui est là c'est vraiment la reproduction du règlement, mais par

3885 rapport au voisinage, la marge arrière de 4 mètres, elle est arrimée à la marge arrière du bâtiment qui est contigu. La même chose pour les marges latérales, les alignements. Est-ce que je me trompe, monsieur Belrachid?

M. MAJID BELRACHID :

3890 C'est ça. C'est-à-dire, au fait, vu la sensibilité de l'usage avec un autre usage de type habitation, on n'est pas dans l'interprétation limitative du règlement de dire : il est prévu. Dans toutes les autres propositions, il y a toujours des coupes et puis on essaie évidemment de déterminer des zones tampons entre une volumétrie et le bâtiment qui est à côté. Ici, on voit qu'au niveau de l'étude d'intégration, il y a des paramètres qui ont été cités mais, dans les faits, il y a comme une espèce d'absence. Soit c'est parce que le terrain, il est complètement en coin, on ne l'a pas intégré globalement dans toutes ces études de paysagement, dans l'intérêt qu'il faut garder des arbres matures. Il y a beaucoup d'arbres matures autour de ce bâtiment. L'étude ne fait référence à aucun d'eux qu'il faut préserver.

3900 C'est-à-dire, au fait, ce terrain-là, c'est un bijou. Et je m'adresse évidemment principalement – je m'excuse pour l'auditoire – mais à mes confrères urbanistes et architectes. C'est un terrain qui a un potentiel extraordinaire pour réussir un projet je dirais de transition. Ma priorité, c'est de dire : laissez-le comme ça et puis faites un jardin pour les enfants, mais je reviens à la réalité; il faut bien avoir les pieds sur terre. C'est un terrain très sensible pour réussir un projet d'arrimage entre les deux.

3905 Donc, alors, minimalement, c'est qu'au niveau de votre étude d'intégration, que vous ayez fait un peu plus d'efforts pour évidemment arriver avec un projet qui puisse avoir... Mais là, de toute façon, on aura probablement à revenir là-dessus et, bon, à essayer peut-être de ramener certains paramètres pour améliorer cette implantation.

3910

LA PRÉSIDENTE :

Je vous invite à revenir le 12 mars. . .

3915 **M. MAJID BELRACHID :**

C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

3920

. . . avec des suggestions concrètes. Ça a l'air d'être votre métier, monsieur Belrachid?

M. MAJID BELRACHID :

3925 On essaie. On essaie de faire notre métier, madame. Le deuxième point, je reviens

3930 toujours évidemment à l'étude d'intégration qui a formellement identifié qu'il est d'une importance capitale d'ouvrir la rue Ellendale. Je n'ai pas exactement le numéro de la page de référence mais vous avez la diapositive qui montre les accès nord-sud piétons et l'ouverture de l'axe est-ouest au niveau automobile, et ça, je trouve que c'est une conclusion extraordinaire, parce que ça vient complètement désengorger le pourtour de l'hôpital et éviter que les voitures ne circulent dans les rues résidentielles avant de venir au niveau des... Voilà. Ça, c'est la proposition. Mais moi, j'aimerais bien voir la conclusion, votre conclusion qui montre le nord-sud, les espaces.

3935 **M. MICHEL DUFRESNE :**

Du lien piéton nord-sud.

M. MAJID BELRACHID :

3940 Exactement, les liens piétons nord-sud et le lien est-ouest automobiles.

M. MICHEL DUFRESNE :

3945 Ça, c'est le lien nord-sud. C'est bon?

M. MAJID BELRACHID :

Non, non, non. C'est schématiquement, sur plan. Sur plan avec des flèches.

3950 **M. MICHEL DUFRESNE :**

D'accord. Le petit schéma au tout début.

3955 **M. MAJID BELRACHID :**

Voilà, exactement. Alors, on voit clairement qu'il y a une volonté évidemment d'arrimer le projet avec le quartier au niveau piéton, donc nord-sud, il y a une dénivellation importante, mais on mentionne aussi cette liaison-là dans les textes – je ne veux pas m'étaler, je sais qu'on est en fin de séance – mais la proposition finale de l'étude d'intégration arrive à ce que cette ouverture-là se fasse du côté véhiculaire et piéton avec des entrées éventuelles au stationnement sur la rue Ellendale.

3960
3965 Comment se fait-il que la proposition du projet que vous nous soumettez aujourd'hui, c'est une rue piétonne, alors on se pose la question de l'utilité d'un lien piéton est-ouest. Est-ce qu'il y a des études qui ont confirmé qu'il y a un flux piéton aussi important pour vraiment le justifier?

Deuxièmement, pensez-vous évidemment avec ce lien piéton qui est fermé à la circulation même locale des véhicules, ne va pas encore reposer la problématique des rues résidentielles qui sont actuellement au fait surachalandées par la circulation automobile?

3970 **LA PRÉSIDENTE :**

Là, vous m'avez un petit peu mêlée, monsieur Belrachid. C'est peut-être parce qu'on est en fin de soirée, mais je ne suis pas sûre si vous êtes en faveur d'un lien piéton uniquement, d'un lien piéton ou véhiculaire également. . .

3975

M. MAJID BELRACHID :

Absolument.

3980 **LA PRÉSIDENTE :**

. . . ou si dans le cas où ce n'est qu'un lien piéton, vous soulevez le fait qu'avec un accès véhiculaire pour le stationnement, ce n'est plus un lien piéton. Bref, je suis un petit peu mêlée.

3985 **M. MAJID BELRACHID :**

En fait, moi, c'est simple. C'est de garder la conclusion à laquelle l'étude d'intégration urbaine est arrivée. Donc d'ouvrir un lien à la fois piéton et véhiculaire. Pourquoi cette option n'a pas été retenue?

3990

M. MICHEL DUFRESNE :

Ça a été longuement débattu. Je vous dirais que dans un premier temps, un, on voulait vraiment privilégier une promenade piétonnière, sécuritaire pour les usagers. Il faut comprendre que l'entrée des employés se fait ici. Donc, il va y avoir beaucoup de gens qui vont circuler du stationnement vers là. Le manoir va faire en sorte qu'il y a beaucoup de gens qui vont sortir du manoir pour prendre maintenant cette entrée à l'hôpital, sans compter les stationnements qui seraient des stationnements employés dont l'entrée est prévue sur McShane.

3995

4000

Je pense que d'ouvrir à la circulation véhiculaire, je dirais le souci qu'on avait, c'était de ne pas faire en sorte que Ellendale devienne une rue un petit peu plus achalandée au niveau véhiculaire, qu'elle devienne en quelque sorte une voie de transit pour la voiture.

4005

Alors, je pense que l'hôpital ne souhaitait pas qu'il y ait une circulation très importante entre Decelles, que les gens circulent de part et d'autre, et d'accroître la circulation automobile sur ce secteur-là. Donc, essentiellement, c'était de dire piéton. Il y a quand même un certain contrôle. Il faut penser qu'il y aurait l'accès à des camions-incendies. À la limite, il peut y avoir

4010 un camion de livraison ou quelque chose, mais il n'y aurait pas un accès libre. C'est vraiment ce qu'on appelle une circulation contrôlée qui serait faite sur ce tronçon-là. Ça, ça a été vraiment la position de l'hôpital à ce niveau-là.

LA PRÉSIDENTE :

4015 Est-ce que ça répond à votre question?

M. MAJID BELRACHID :

4020 Écoutez, c'est un choix évidemment, mais je pense que ça pose un problème. Encore une fois, on voit la vision que l'hôpital développe de ramener à un maximum de confort peut-être évidemment au niveau du personnel, au niveau des usagers de l'hôpital, mais une situation de bloquer cette rue-là à la circulation qui est naturelle. Je veux dire, le tracé naturel de la trame urbaine à ce niveau-là fait en sorte qu'elle devrait être dédiée à la circulation automobile. On vient probablement encore laisser la problématique, si ce n'est l'empirer au niveau des rues résidentielles. Voilà.

4025 Et là encore, on souhaiterait peut-être revenir. Moi, j'avais pensé éventuellement, par exemple, d'avoir des espèces, juste au début ici, si jamais la rue serait appelée à être fermée, c'est d'avoir des espèces de... comment est-ce qu'on appelle, c'est l'équivalent de ce qui a été prévu ici pour des aires d'attente. Donc, d'avoir des aires d'attente à l'intérieur et des accès de ce côté-là, mais là encore probablement qu'on va arriver avec des semblants de solutions pour le bien-être de notre quartier.

4035 On l'aime beaucoup. Ça fait longtemps depuis qu'on l'habite ce quartier-là et il y a une vie, il y a un dynamisme et ça me tient absolument à cœur. Ce n'est pas uniquement parce que... bon, c'est sûr que je suis interpellé du fait que ma propriété, elle est à côté, mais il est certain qu'il y a matière, en travaillant tous, à améliorer vraiment ce coin-là. Et je vous remercie de m'avoir écouté.

LA PRÉSIDENTE :

4040 J'espère qu'on aura l'occasion de vous entendre le 12 mars, monsieur Belrachid. Monsieur Wolfe?

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

4045 Si le temps me permet, je voulais poser des questions d'hypothèse à monsieur l'expert-conseil de CIMA, l'expert-conseil. L'hypothèse c'était qu'en permettant la circulation est-ouest sur Ellendale, ça aiderait le problème de circulation vécu par les résidents dans les rues avoisinantes. Que pensez-vous de cette idée-là d'ouvrir la rue Ellendale?

4050

M. FRÉDÉRIC CÔTÉ :

Je vais laisser la parole à ma collègue de Dessau qui, elle, s'est occupée de la circulation.

4055

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Au moins, madame, ce n'est pas pour rien que vous êtes venue ce soir.

4060

Mme SUZANNE ST-ONGE :

Suzanne St-Onge de la firme Dessau-Soprin. On a fait l'étude de circulation mais on n'a pas regardé l'option d'ouvrir la rue Ellendale. Il est évident qu'en amenant un peu plus de voitures/employés vers le stationnement par l'arrière, ça amène un peu plus de circulation, surtout à l'heure de pointe du soir. À l'heure de pointe du matin, ce n'est pas énorme, c'est 40 à 70 véhicules à l'heure de pointe du matin. À l'heure de pointe du soir, c'est un peu plus, c'est 150 véhicules à 190 véhicules à l'heure de pointe du soir sur McShane ou Ellendale.

4065

Si on ouvrait la rue Ellendale, bien c'est sûr qu'aussi ça ouvre la porte à du transit. Ça, on n'a pas évalué. Ça prendrait une étude assez importante pour valider combien de transit ça pourrait amener.

4070

LA PRÉSIDENTE :

Donc, ça n'a pas été évalué. Est-ce qu'il y a des informations du côté de l'arrondissement?

4075

M. LOUIS BRUNET :

Ce qui serait intéressant de vérifier, et on va faire cette recherche, c'est que effectivement cette rue a été fermée par la Ville. Et est-ce qu'il y avait des motifs qui nous ont amenés à fermer cette rue qui, entre autres, était une gestion de la circulation? On va faire cette recherche et nous allons vous transmettre l'information.

4080

LA PRÉSIDENTE :

Juste pour vérifier. Est-ce que j'ai bien compris que l'article 62 du projet de règlement serait modifié de façon à réduire de quatre à trois étages la hauteur du laboratoire sec?

4085

M. NICOLAS LAVOIE :

Oui.

4090

LA PRÉSIDENTE :

4095

Merci. Il nous reste donc une personne pour ce soir. Il s'agit de madame Myriam Aktouche. Est-ce que madame est toujours dans la salle? Vous avez obtenu réponses à vos questions? Vous faites de grands malheureux dans la salle.

4100

Alors, ceci met fin à la première partie de la consultation publique. Je vous donne rendez-vous le lundi 12 mars prochain ici pour l'audition des mémoires. Vous devez vous inscrire à l'avance selon des modalités qui apparaissent sur le site. Ce serait très important, que vous choisissiez de déposer un mémoire écrit ou de le présenter verbalement, que vous le disiez à l'Office de consultation publique à l'avance. Comme ça, nous, on peut faire un calendrier et

4105

assurer qu'on a assez de temps pour chaque intervenant.

4110

Alors, j'aimerais ça remercier tout le monde qui a participé ce soir. Bien sûr, les gens du Centre Sainte-Justine, les gens de l'arrondissement et les gens de la sténotypie, du son, de l'Office et surtout un grand merci à vous, les citoyens, toujours aussi disciplinés, qui avez participé à cette assemblée de consultation publique qui vous est dédiée. Merci, bonsoir et au 12 mars prochain.

4115

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

4120

Et, j'ai signé :

LISE MAISONNEUVE, s. o.